GOLFE 101

PÉTROLE DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT : FAITS, MYTHES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Juin 2014

ST-LAWRENCE COALITION SAINT-LAURENT

GOLFE 101

PÉTROLE DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT : FAITS, MYTHES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Juin 2014

Coalition Saint-Laurent

ÉQUIPE DE RÉDACTION : Sylvain Archambault, Biologiste, M. Sc., Société pour la nature et les parcs (SNAP); Danielle Giroux, LL.B., M.Sc., Attention FragÎles; et Jean-Patrick Toussaint, Biologiste, Ph.D., Fondation David Suzuki

COMITÉ CONSULTATIF : Fondation David Suzuki, Société pour la nature et les parcs (SNAP), Nature Québec, Attention FragÎles

Fondation David Suzuki

SNAP
SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA
SECTION QUÉBEC

Nature Québec
sensible à tous les milieux

Attention Fragiles

Couverture photos : Nelson Boisvert, Luc Fontaine et Sylvain Archambault

ISBN 978-1-897375-64-8 / version életronique : 978-1-897375-65-5

Citation: Coalition Saint-Laurent. 2014. *Golfe 101 – Pétrole dans le golfe du Saint-Laurent : Faits, mythes et perspectives d'avenir*. Coalition Saint-Laurent. 78 pp.

Ce rapport peut être téléchargé gratuitement, en français et en anglais, à l'adresse suivante:

www.coalitionsaintlaurent.ca

ST-LAWRENCE
COALITION
SAINT-LAURENT

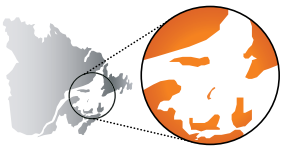

PÉTROLE ET GAZ
POUR UN
MORATOIRE
DANS LE GOLFE

Table des matières

PHOTO : DOMINIC COURNOYER / WIKIMEDIA COMMONS

Remerciements 6

Liste des acronymes 7

Avant-propos 8

SOMMAIRE 9

SECTION 1 INTRODUCTION 14

SECTION 2 LE GOLFE DU SAINT-LAURENT, UN MILIEU DE VIE EXCEPTIONNEL 15

Les aspects océanographiques 15

Mer de Norvège, Grand Bancs de Terre-Neuve et golfe du Saint-Laurent : des réalités très différentes 17

Les aspects biologiques 17

Importance sociale, économique et culturelle 19

Vulnérabilité environnementale 20

SECTION 3 DES HYDROCARBURES DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT? 21

Quelques notions de géologie 21

Hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent 23

Historique de l'exploration pétrolière dans le golfe 24

La structure géologique d'Old Harry 25

L'exploration dans le golfe du Saint-Laurent... qui détient des permis? 27

Les permis d'exploration 27

Corridor Resources Inc. 28

Black Spruce Exploration 29

Shoal Point Energy 29

Sky Hunter Exploration 29

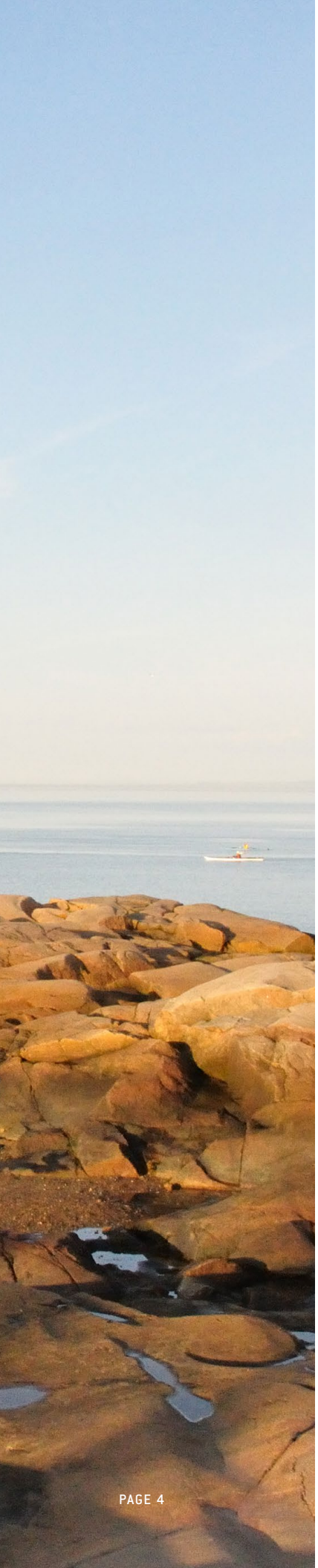

SECTION 4 CHERCHER DES HYDROCARBURES EN MER : DES RISQUES BIEN RÉELS 30

Levés sismiques 30

Le but et la technique 30

Les impacts 32

Les mesures d'atténuation 32

Les conflits d'usage 34

Forages exploratoires 34

Déversements mineurs et de routine 36

Et si un déversement majeur se produisait 36

SECTION 5 LA GESTION DE LA RESSOURCE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE DANS LE GOLFE 40

À qui appartiennent les ressources pétrolières dans le golfe ? 40

Pas de forages sans Accord fédéral-provincial 43

Accord fédéral-provincial 43

Lois de mise en œuvre ou lois miroirs 43

Offices des hydrocarbures extracôtiers 44

Un moratoire sur les activités pétrolières dans la partie québécoise du golfe, pour combien de temps encore ? 47

Interdiction permanente 47

Moratoire temporaire 47

SECTION 6 ÉVALUER D'ABORD LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX 48

Évaluations environnementales stratégiques 48

EES1 : bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent (Québec) 49

EES2 : bassin d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (Québec) 50

EES partie terre-neuvienne du golfe (Terre-Neuve-et-Labrador) 50

Évaluations environnementales de projets 51

Projet de forage de Corridor Resources à Old Harry 51

Les nouvelles règles (Loi canadienne sur l'évaluation environnementale) 52

Pour un examen public indépendant de l'ensemble du golfe 52

SECTION 7 IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES DES ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES 54

Coût des projets 54

Création d'emplois 55

Répartition de la richesse 55

Pétrodépendance 56

Old Harry, que disent les chiffres 57

La cohabitation avec l'industrie de la pêche et les Premières Nations 60

Impacts de la filière pétrolière et des marées noires sur la dimension humaine 61

PHOTO : GUILLAUME CATTIAUX / FLICKR

SECTION 8 L'IMPORTANCE D'UN MORATOIRE POUR L'ENSEMBLE DU GOLFE 63

Lacunes entourant la filière pétrolière dans le golfe 63
Prendre le temps d'évaluer tous les impacts 64
Étudier le golfe dans sa globalité 64
Choisir collectivement 65

SECTION 9 L'AVENIR DU GOLFE 67

Gestion intégrée 67
Restaurer le golfe 69
Miser sur la création d'un réseau d'aires marines protégées 70
Miser sur le développement durable 71
Quel avenir pour le golfe du Saint-Laurent ? 71

ANNEXE 1 QUELQUES DATES À RETENIR 73

ANNEXE 2 EN FAVEUR D'UN MORATOIRE DANS LE GOLFE 75

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Lacunes entourant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent 11
Tableau 2 : Gestion des hydrocarbures extracôtiers dans le golfe du Saint-Laurent 43
Tableau 3 : Les évaluations environnementales en bref... 51

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Bathymétrie et courants moyens du golfe du Saint-Laurent 14
Figure 2 : Vulnérabilité environnementale du golfe du Saint-Laurent 18
Figure 3 : Pièges à hydrocarbures 20
Figure 4 : Géologie du golfe du Saint-Laurent 21
Figure 5 : Carte des forages dans le golfe du Saint-Laurent (1942–1996) 22
Figure 6 : Schéma de la structure géologique d'Old Harry 23
Figure 7 : Permis d'exploration pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent 25
Figure 8 : Levés sismiques dans le golfe du Saint-Laurent 29
Figure 9 : Propriété du lit du golfe et limites interprovinciales 39
Figure 10 : Offices des hydrocarbures extracôtiers 43
Figure 11 : Processus d'évaluations environnementales 47

PHOTO : NELSON BOISVERT

REMERCIEMENTS

ÉQUIPE DE RÉVISION : Karel Mayrand, Directeur général pour le Québec, Fondation David Suzuki; Patrick Nadeau, Directeur général pour le Québec, Société pour la nature et les parcs (SNAP); et Charles-Antoine Drolet, Biologiste, M.Sc., Conseil d'administration de Nature Québec

ÉQUIPE DE RÉVISION EXTERNE : William Amos, Directeur Ecojustice Environmental Law Clinic, Université d'Ottawa, M.A., LL.B.; Daniel Bourgault, Professeur en océanographie physique côtière à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), Ph.D.; Aurélie Charpentier, B. Sc. A.; Véronik de la Chenelière, M.Sc.; Fabienne Lord, Ph.D.; Lyne Morissette, Biologiste Marine, Ph.D.; et Ginette Vigneault, M. Éd.

Révision linguistique : Christine Gilliet (Mots et Marées)

Traduction : Birgit C. Schultz

Design graphique : Nadene Rehnby, handsonpublications.com

La Coalition Saint-Laurent tient à remercier la Fondation Écho, The Salamander Foundation et d'autres généreux partenaires pour avoir permis la réalisation de ce rapport.

LISTE DES ACRONYMES

ACPIM	Association des chasseurs de phoques des Îles de la Madeleine
AIFMI	Association of Inshore Fishermen of the Magdalen Islands
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BPC	Biphényles polychlorés
C-NLOPB	Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board (voir OCTNLHE)
C-NSOPB	Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board (voir OCNÉHE)
CSL	Coalition Saint-Laurent
EC	Environnement Canada
EE	Évaluation environnementale
EES	Évaluation environnementale stratégique
EES1	Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent
EES2	Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs
FDS	Fondation David Suzuki
FFAW	Fish, Food and Allied Workers
LCEE	Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
OCNÉHE	Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (voir C-NSOPB)
OCTNLHE	Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (voir C-NLOPB)
ONÉ	Office national de l'énergie
ONG	Organisation non gouvernementale
POC	Pêches et Océans Canada
RPPIM	Regroupement des Pêcheurs Professionnels des Îles
RPPUM	Regroupement des pêcheurs Palangrier Unique des Îles-de-la-Madeleine
SNAP	Société pour la nature et les parcs
SOSS	Save our Seas and Shores Coalition
UQAR	Université du Québec à Rimouski

AVANT-PROPOS

Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sont omniprésents partout autour du golfe du Saint-Laurent. Malgré l'importance et la diversité de ces enjeux, le présent document portera uniquement sur les activités pétrolières en milieu marin (*offshore*). En effet, la problématique marine est très différente de celle en milieu terrestre, que ce soit au niveau des techniques, des juridictions, des lois ou des impacts environnementaux. La portée limitée du présent document fait en sorte que les dossiers terrestres fort importants, tels que le pétrole de schiste d'Anticosti, les forages à Gaspé, les projets gaziers aux îles de la Madeleine, ou tout autre projet strictement terrestre ailleurs autour du golfe, ne pourront y être abordés.

PHOTO : NELSON BOISVERT

Sommaire

ALORS QUE LA QUESTION DES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES EST OMNIPRÉSENTE sur la scène environnementale et politique canadienne, plusieurs dossiers et projets se sont hissés à l'avant-plan des discussions et des préoccupations des citoyens au cours des dernières années. Tel est le cas du projet de forage de la compagnie Corridor Resources à la structure d'Old Harry, située à seulement 80 km des îles de la Madeleine et de Terre-Neuve. Ce projet laisse entrevoir l'avènement de la filière pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent et génère de nombreuses préoccupations auprès des communautés côtières des cinq provinces bordant le golfe.

Quelles sont les informations disponibles qui nous permettent d'avoir un portrait fidèle de la situation? Quels sont les mythes qui teintent le débat? Quelles sont les lacunes soulevées? C'est avec ces questions en tête que nous avons créé ce document, dans l'optique de débroussailler la question du développement pétrolier dans le golfe du Saint-Laurent afin de pouvoir mieux contribuer aux décisions qui seront prises quant à son avenir.

D'emblée, il importe de constater que le golfe du Saint-Laurent est une petite mer intérieure semi-fermée, près de sept fois plus petite que le golfe du Mexique. On y trouve plus de 4 000 espèces dont plusieurs sont d'intérêt économique, alors que de nombreuses autres sont en péril. D'un point de vue socioéconomique, la pêche et le tourisme sont les moteurs économiques du golfe du Saint-Laurent et sont à la base même du mode de vie des communautés côtières, la pêche générant plus de 1,5 milliard de dollars annuellement et le tourisme relié au golfe, quant à lui, 0,8 milliard de dollars. Ainsi, avec toutes ces caractéristiques, le golfe du Saint-Laurent est considéré, avec la côte sud-ouest de la Colombie-Britannique, l'un des deux endroits au Canada les plus vulnérables aux marées noires, tant au niveau environnemental que socioéconomique. Plus spécifiquement, les caractéristiques physiques et océanographiques du golfe (courants, couvert de glace en hiver, eau froide, etc.) compliqueraient grandement les opérations en cas de déversement de pétrole. Contrairement à d'autres provinces ou nations exploitant les hydrocarbures, telles que dans les Grands Bancs de Terre-Neuve (dans l'Atlantique) ou dans la mer de Norvège, un déversement dans le golfe aurait de fortes chances de demeurer captif.

C'est dans l'optique de débroussailler la question du développement pétrolier dans le golfe du Saint-Laurent afin de pouvoir mieux contribuer aux décisions qui seront prises quant à son avenir que ce document a été créé.

PHOTO : SYLVAIN ARCHAMBAULT

Aucune exploitation pétrolière ne se fait dans le golfe du Saint-Laurent et l'on ignore toujours si la structure d'Old Harry, partagée par Terre-Neuve-et-Labrador et le Québec, recèle des hydrocarbures.

PHOTO : NELSON BOISVERT

À ce jour, plus de 60 000 kilomètres de levés sismiques ont été réalisés et une dizaine de puits d'exploration ont été forés dans le golfe du Saint-Laurent, avec peu de résultats concluants. Quelques structures géologiques favorables ont été identifiées et un seul gisement mineur de gaz naturel a été découvert. Aucune exploitation pétrolière ne se fait dans le golfe du Saint-Laurent et l'on ignore toujours si la structure d'Old Harry, partagée par Terre-Neuve-et-Labrador et le Québec, recèle des hydrocarbures. La Commission géologique du Canada estime à 1,5 milliard de barils le potentiel de la partie sud du golfe alors que Corridor Resources parle de 1 à 5 milliards de barils uniquement pour la structure d'Old Harry.

Alors que les permis d'exploration dans le golfe sont suspendus du côté du Québec à la suite de l'instauration d'un moratoire en 1997, on retrouve six permis d'exploration du côté terre-neuvien, dont celui de Corridor Resources pour la structure d'Old Harry qui retient davantage l'attention du public. La compagnie a jusqu'au 15 janvier 2016 pour amorcer son forage qui est actuellement en processus d'évaluation environnementale.

Or, outre l'intérêt affirmé de plusieurs provinces côtières pour le développement de la filière d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent, force est d'admettre que la recherche d'hydrocarbures en mer présente, à chacune des phases, des risques à connaître et à considérer, que ce soit lors de levés sismiques, du forage exploratoire ou de l'exploitation. Les impacts des levés sismiques sont causés par les sons très puissants qui peuvent affecter la vie marine, notamment les mammifères marins. Ces levés sont également sources de conflits d'usage, principalement avec les pêcheurs. Les déversements accidentels, majeurs ou mineurs ainsi que les rejets autorisés (eaux

de production, etc.) sont les impacts les plus couramment associés au forage et à la production. Or, selon un rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable, le Canada n'est pas prêt à faire face à une marée noire majeure.

Pour qu'une province puisse explorer ou exploiter les hydrocarbures, elle doit franchir de longues étapes, dont la première est la signature d'une entente avec le gouvernement fédéral. Des lois de mises en œuvre provinciale et fédérale (lois miroirs) doivent ensuite être adoptées afin d'encadrer la gestion des hydrocarbures extracôtiers, entre autres par la création d'un Office des hydrocarbures extracôtiers. À ce jour, seules Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont franchi ces étapes. Du côté du Québec, bien qu'un accord ait été signé entre le Québec et le Canada, celui-ci n'est toujours pas ratifié, car les lois miroirs n'ont pas encore été adoptées.

Par ailleurs, de nombreuses autres étapes se doivent d'être franchies avant d'autoriser un projet d'exploration ou d'exploitation. Il est impératif d'évaluer les impacts environnementaux et socioéconomiques de l'industrie ou des projets. Pour ce faire, divers processus d'évaluation environnementale ont eu lieu ou sont présentement en cours dans le golfe du Saint-Laurent : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur les levés sismiques (2004), évaluations environnementales stratégiques (ÉES) au Québec (2010 et 2013) et à Terre-Neuve-et-Labrador (2014), évaluation environnementale du projet de forage à Old Harry de Corridor Resources (en cours). De plus, un BAPE est réclamé au Québec par de nombreux groupes, et un processus d'examen indépendant pour l'ensemble du golfe est toujours demandé par des groupes des cinq provinces du golfe. Malgré ces nombreux mécanismes, il est préoccupant d'assister depuis 10 ans à une érosion dans les processus d'évaluation environnementale qui ont été revus à la baisse par le gouvernement fédéral.

Devant ce constat, il n'est donc pas surprenant que les impacts socioéconomiques de l'exploitation pétrolière dans le golfe soient au cœur du débat. Par exemple, au Québec, plusieurs prétendent que les retombées économiques de l'exploitation du pétrole dans le golfe permettraient, entre autres, de rembourser la dette du Québec alors que les véritables retombées économiques demeurent, à l'heure actuelle, hypothétiques puisqu'il n'existe toujours aucune réserve prouvée d'hydrocarbures à Old Harry. Les impacts socioéconomiques négatifs d'une marée noire sont aussi à considérer puisqu'ils peuvent être dévastateurs pour la pêche, le tourisme, la santé humaine et les divers écosystèmes.

Somme toute, la décision d'implanter l'industrie pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent serait lourde de conséquences et, compte tenu des nombreuses lacunes d'ordre scientifique, technique, légal et social, l'approche de précaution s'impose. Ces lacunes, qui ont été soulevées dans divers rapports d'experts, sont résumées dans le Tableau 1 et font foi d'un encadrement inadéquat de l'industrie ainsi que d'un important manque de connaissances du golfe du Saint-Laurent qui pourraient mettre en péril les ressources renouvelables de cet écosystème déjà fragile.

L'ensemble de ces constats sous-tend ainsi la nécessité d'agir de façon responsable et donc de mettre en place un moratoire dans l'ensemble du golfe du Saint-Laurent. Seul un portrait complet des impacts sociaux, environnementaux et économiques permettrait de prendre une décision éclairée quant à l'avenir du golfe. Ce portrait doit ainsi porter sur l'ensemble du golfe qui se doit d'être étudié dans sa globalité, et non plus de façon morcelée en fonction des frontières administratives tracées par l'Homme, tel que c'est le cas à l'heure actuelle. Plus que jamais, les provinces se doivent d'œuvrer en concertation et ne peuvent prendre des décisions unilatérales qui pourraient avoir des impacts environnementaux et socioéconomiques négatifs sur les autres provinces. Dans cet effort de concertation, l'ensemble des communautés côtières des cinq provinces voisines du golfe doivent également être consultées au sujet de la décision d'ouvrir ou non le golfe à l'industrie pétrolière.

Il va sans dire que la liste des défis auxquels le golfe du Saint-Laurent fait face est imposante : zones mortes (hypoxie), changements climatiques, déclin des espèces, manque de connaissances scientifiques. Dans ce contexte, la restauration du golfe devrait être une priorité.

PHOTO : NELSON BOISVERT

Il va sans dire que la liste des défis auxquels le golfe du Saint-Laurent fait face est imposante : zones mortes (hypoxie), changements climatiques, déclin des espèces, manque de connaissances scientifiques. Dans ce contexte, la restauration du golfe devrait être une priorité. Cette restauration passe notamment par la création d'un réseau d'aires marines protégées, un outil de bonne gestion des écosystèmes marins mondialement reconnu. Ceci est d'autant plus urgent que le Québec n'a que 1,3 % de ses milieux marins protégés, situés essentiellement dans l'estuaire du Saint-Laurent, tandis que la protection du Canada dans le golfe en est toujours à 0 % d'aires marines protégées. Rappelons que l'objectif du gouvernement du Canada est de 10 % d'ici 2020, à l'instar des objectifs mondiaux établis à Nagoya. Le Québec promet même d'y arriver en 2015, cinq ans plus tôt.

Dans un contexte mondial où les changements climatiques ne peuvent plus être ignorés, il faut, plus que jamais, miser sur une approche basée sur le développement durable et la protection de ce joyau marin qu'est le golfe du Saint-Laurent. Il nous faudra donc réfléchir à l'avenir du golfe et déterminer collectivement si nous voulons y implanter une industrie pétrolière aux multiples impacts ou miser sur sa préservation et sa restauration.

Nous proposons donc les recommandations suivantes :

1. Établir un moratoire pour l'ensemble du golfe du Saint-Laurent;
2. Renforcer nos connaissances scientifiques de ce grand écosystème;
3. Coordonner une gestion intégrée (fédérale et multiprovinciale) pour l'ensemble du golfe;
4. Consulter l'ensemble des communautés côtières et les Premières Nations quant à l'avenir du golfe, particulièrement en lien avec le développement de la filière pétrolière.

TABLEAU 1 : LACUNES ENTOURANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT

	Lire :
Importance, complexité et vulnérabilité du golfe : · Petite mer semi-fermée, couvert de glace hivernal, courants qui confineraient dans le golfe les nappes de pétrole; · Impacts pouvant affecter les cinq provinces riveraines; · Nombreuses pressions déjà présentes (transports, pêche, hypoxie, pollution, changements climatiques, etc.); · Nombreuses espèces en péril (menacées, en voie de disparition, etc.): rorqual bleu, tortue luth, loup tacheté, etc.; · Aucune aire marine protégée dans le golfe, autre que celle de Basin Head à l'est de l'île du Prince-Édouard (0,6 km^2).	Sections 2 et 8
Lacunes importantes dans l'état des connaissances : · De nombreuses lacunes dans les connaissances scientifiques concernant le golfe (courants, mouvement des mammifères marins, aires de reproduction et d'alevinage de poissons d'intérêt commercial, etc.), l'impact des technologies (effet des dispersants chimiques, effets des levés sismiques sur les organismes); · Nécessité d'obtenir un portrait des impacts sociaux, économiques et environnementaux de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe; · Absence d'évaluation environnementale stratégique (EES) portant sur la totalité du golfe; · Coupes dans les postes scientifiques en écotoxicologie qui étudient le golfe.	Sections 2, 4, 8 et 9
Cadre légal et règlementaire inadéquat : · Responsabilité financière absolue des compagnies pétrolières limitée à 30 millions de dollars (bientôt augmentée à un milliard de dollars, projet de loi C-22); · Évaluations environnementales revues à la baisse par le gouvernement fédéral au cours des dernières années (Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)); · Droit de veto des compagnies pétrolières limitant le droit à l'information sur des données environnementales ou concernant la sécurité; · Absence d'observateurs indépendants sur les plateformes. Ce sont les compagnies elles-mêmes qui rapportent les accidents; · Offices des hydrocarbures n'ont toujours pas connu de refonte en profondeur, malgré la recommandation du rapport Wells (2010); · Multiplicité d'institutions règlementaires : deux offices extracôtiers existants (Terre-Neuve-et-Labrador et Nouvelle-Écosse), deux autres potentiels (Québec et Nouveau-Brunswick), Office national de l'énergie; · Pas de planification marine intégrée dans le golfe et aucune structure intergouvernementale ou fédérale pour la faciliter.	Sections 4, 5 et 6
Capacité d'intervention insuffisante en cas de déversement pétrolier : · Capacité d'intervention dans l'est du Canada actuellement limitée à 15 000 tonnes de pétrole; · Récupération des hydrocarbures généralement limitée à 10 à 15 % du volume répandu, et ce, dans les meilleures conditions météorologiques; · Récupération des hydrocarbures très difficile en présence d'un couvert de glace; · Incapacité ou difficulté d'intervention lors de tempêtes.	Section 4
Absence d'acceptabilité sociale : · Forte opposition des communautés insulaires et côtières du golfe; · Aucune consultation publique formelle (ex. : examen public) auprès des 5 provinces du golfe; · Opposition de nombreuses nations autochtones (Mi'gmaqs, Innus, Malécites, etc.).	Sections 4, 6 et 9

SECTION 1

Introduction

Ce document est destiné à toute personne qui s'intéresse à l'avenir du golfe du Saint-Laurent et qui réalise son importance vitale. Il s'adresse particulièrement à tous ceux et toutes celles qui veulent comprendre la question du développement pétrolier dans le golfe.

PHOTO : ANDREA SCHAFFER / FLICKR

LA POSSIBILITÉ QUE LE GOLFE DU SAINT-LAURENT s'ouvre à l'exploration pétrolière a émergé au cours des dernières années comme l'un des dossiers chauds, non seulement au Québec, mais aussi dans les autres provinces riveraines du golfe. Y-a-t-il du pétrole ou du gaz naturel sous les eaux du golfe, entre autres à Old Harry, et si oui, devrait-on l'exploiter? Le débat fait rage et se polarise selon les valeurs et les aspirations de chacun. Plusieurs s'entendent cependant sur le fait qu'une décision éclairée doit reposer sur des faits avérés et qu'une analyse rigoureuse est de mise.

De nombreux mythes teintent actuellement le débat et faussent les perceptions. Et pour cause : il s'agit d'un dossier fort complexe, de juridiction provinciale et fédérale, impliquant cinq provinces, touchant à des enjeux socioéconomiques, environnementaux, légaux et techniques très vastes, souvent empreint de vives émotions, le tout déboulant dans l'actualité à un rythme effarant. L'information véhiculée étant parfois inexacte ou incomplète, nous souhaitons, par ce document, partager nos connaissances et notre expertise afin d'alimenter le débat, le tout avec un souci de rigueur.

Ce document est destiné à toute personne qui s'intéresse à l'avenir du golfe du Saint-Laurent et qui réalise son importance vitale. Il s'adresse particulièrement à tous ceux et toutes celles qui veulent comprendre la question du développement pétrolier dans le golfe afin de pouvoir mieux contribuer aux décisions qui seront prises pour son avenir.

SECTION 2

Le golfe du Saint-Laurent, un milieu de vie exceptionnel

L'ESTUAIRE ET LE GOLFE DU SAINT-LAURENT SONT EXCEPTIONNELS à plus d'un point de vue. Ils constituent en effet l'un des plus grands systèmes estuaire/golfe au monde et l'un des plus productifs[1]. Cette productivité, à la base de la chaîne alimentaire, soutient d'importantes colonies d'oiseaux et attire de grands mammifères marins tels que le rorqual bleu et le rorqual commun qui pénètrent jusqu'à 1 200 km à l'intérieur du continent. Elle soutient aussi des industries durables, telles que la pêche et le tourisme sur lesquelles s'appuient nombre de communautés côtières.

Les aspects océanographiques

Le golfe du Saint-Laurent, une petite mer intérieure près de sept fois plus petite que le golfe du Mexique, est bordé par cinq provinces canadiennes : le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. À l'amont, il reçoit de grandes quantités d'eau douce en provenance principalement du fleuve Saint-Laurent, du Saguenay et des grandes rivières de la côte nord. À l'aval, il communique avec l'océan Atlantique par deux goulets d'étranglement, le détroit de Cabot, une ouverture de 104 km de large, et le détroit de Belle-Isle, d'une largeur de 16 km. Le golfe du Saint-Laurent est donc une mer semi-fermée qui ne s'ouvre à l'Atlantique que sur 6 % de son périmètre.

Le golfe du Saint-Laurent est peu profond, avec une moyenne de 150 mètres. Il est toutefois traversé par le chenal Laurentien, une importante vallée sous-marine atteignant par endroits plus de 400 mètres de profondeur et s'étendant sur 1 500 km jusqu'à l'embouchure du Saguenay. Le chenal Laurentien joue un rôle central dans la dynamique océanographique du golfe en permettant à d'importantes quantités d'eau salée et très froide de pénétrer loin à l'intérieur du continent. Des

GOLFE DU SAINT-LAURENT

SUPERFICIE :
226 000 km^2

PROFONDEUR MOYENNE :
150 m (max : 530 m)

PROFONDEUR À OLD HARRY :
475 m

1 Dufour, R. et P. Ouellet (éditeurs) (2007) *Rapport d'aperçu et d'évaluation de l'écosystème marin de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent*. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat. 2744F. www.dfo-mpo.gc.ca/Library/329838.pdf

DÉVERSEMENTS DE PÉTROLE

Plusieurs facteurs compliqueraient les opérations en cas de déversement pétrolier dans le golfe du Saint-Laurent :

- une mer semi-fermée sept fois plus petite que le golfe du Mexique;
- des courants instantanés très variables;
- des masses d'eau confinées;
- un couvert de glace hivernal;
- une eau froide retardant la dégradation bactérienne du pétrole;
- des tempêtes et des vents fréquents.

FIGURE 1 : BATHYMÉTRIE ET COURANTS MOYENS DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

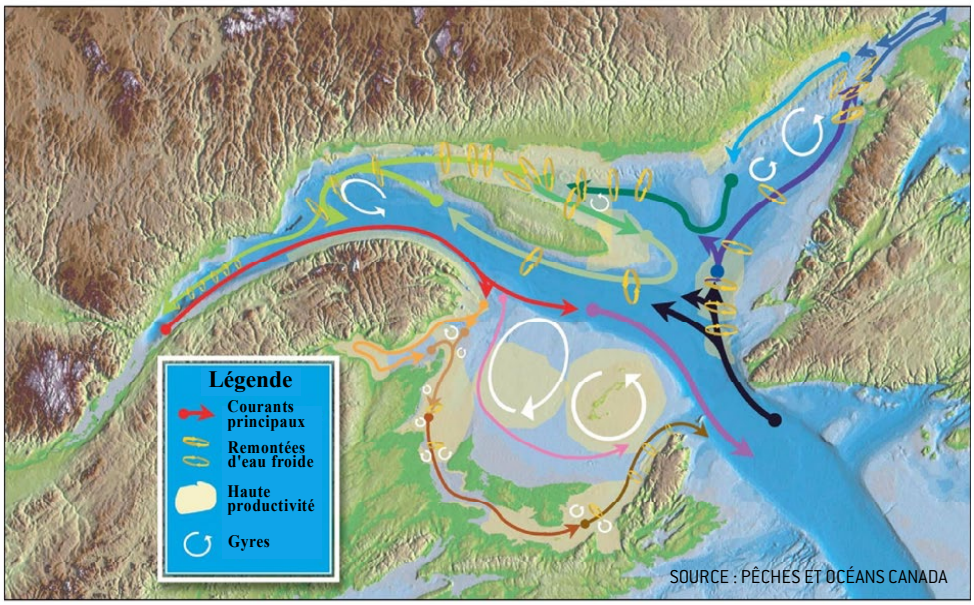

SOURCE : PÊCHES ET OCÉANS CANADA

remontées d'eau froide entraînent vers la surface, en certains endroits, d'importantes quantités d'éléments nutritifs et donnent naissance à une forte productivité biologique.

Les courants de surface, conjugués à ces eaux océaniques plus profondes, donnent naissance à un système complexe de courants moyens antihoraires, de *gyres*[2] ou de remontées d'eaux froides (fig. 1). Ces grands courants moyens sont en fait la somme de courants instantanés, parfois forts et très variables. Bien qu'on fasse référence le plus souvent aux courants moyens, les courants instantanés sont essentiels à la compréhension du comportement parfois erratique des nappes de pétrole.

À cause du caractère semi-fermé du golfe, les masses d'eau peuvent y demeurer confinées pendant plusieurs mois (couche d'eau intermédiaire, de 20 à 150 m de profondeur) et même quelques années (couche d'eau profonde à plus de 150 m)[3]. En cas de déversement pétrolier, le comportement d'une nappe de pétrole devient alors très difficile à prévoir et elle pourrait même avoir tendance à demeurer confinée à l'intérieur du golfe sans être évacuée rapidement vers l'Atlantique.

Quoique variable, le couvert de glace hivernal du golfe du Saint-Laurent demeure important. Ainsi, en mars 2014, cette couverture dépassait 90 % sur la totalité du golfe[4]. Corridor Resources, la firme qui espère effectuer un forage exploratoire à Old Harry, prévoit le faire quand il n'y aura pas de glace dans le golfe[5]. Toutefois, toute exploitation subséquente s'effectuera probablement toute l'année. Le golfe du Saint-Laurent serait alors un des rares endroits au monde, en dehors de l'Arctique, où une production pétrolière se déroulerait en présence de glace. Cette éventualité est problématique puisqu'il est extrêmement difficile, voire impossible, de récupérer un déversement pétrolier d'importance en présence de glace[6].

2 Gigantesque tourbillon d'eau formé d'un ensemble de courants marins.

3 Pêches et Océans Canada (2005) *Le golfe du Saint-Laurent, un écosystème unique*. Direction des Océans et des Sciences, Pêches et Océans Canada.

4 Environnement Canada. Cartes quotidiennes des glaces. http://iceweb1.cis.ec.gc.ca/Archive20/?lang=fr

5 Stantec Consulting Ltd. (2013) *Évaluation environnementale du programme de forage d'exploration de la zone prometteuse de Old Harry*. www.cnlopb.nl.ca/pdfs/corridorresinc/eafr1.pdf

6 Goodyear, J et C. Clusen (2012) *Environmental risks with proposed offshore oil and gas development off Alaska's North Slope*. NRDC Issue Paper. www.nrdc.org/land/alaska/files/drilling-off-north-slope-IP.pdf

Mer de Norvège, Grand Bancs de Terre-Neuve et golfe du Saint-Laurent : des réalités très différentes

Il est risqué de comparer le golfe du Saint-Laurent à la mer de Norvège ou aux Grands Bancs de Terre-Neuve (où se trouve notamment la plateforme Hibernia) où une production pétrolière a cours depuis plusieurs années, car les conditions océanographiques et climatiques y sont très différentes. Alors que la mer de Norvège et les Grands Bancs s'ouvrent directement et sans entrave sur l'Atlantique Nord et que les courants permettraient d'entraîner rapidement au large tout déversement pétrolier, les caractéristiques du golfe du Saint-Laurent pourraient contribuer à y maintenir captif tout déversement pétrolier. De plus, la mer de Norvège est libre de glace en hiver tandis que l'importante couverture de glace du golfe du Saint-Laurent compliquerait sérieusement les opérations en cas de marée noire en hiver. Dans les Grands Bancs, bien que les icebergs soient un problème, la présence de glace hivernale est très peu fréquente (à tous les six ans ou plus) et très fragmentaire[7].

Les aspects biologiques

La productivité et la richesse biologique de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent s'expliquent en partie par la présence de courants océaniques profonds qui empruntent le chenal Laurentien et qui influencent grandement la circulation de l'eau ainsi que la distribution des nutriments et de l'oxygène dissous dans les eaux du golfe et de l'estuaire. On retrouve ainsi des secteurs à très forte productivité, comme la tête du chenal Laurentien, près de Tadoussac (Québec), où les plus fortes concentrations de krill de l'Atlantique Nord ont été observées[8].

Le golfe procure ainsi plusieurs habitats uniques pour un grand nombre d'organismes marins. On y retrouve plus de 4 000 espèces[9],[10] dont plusieurs, comme le homard, le crabe des neiges, le saumon ou la morue, sont d'intérêt économique, commercial, sportif ou de subsistance. D'autres espèces ont un statut d'espèce en péril. C'est le cas, par exemple, du rorqual bleu (le plus gros animal sur terre), du béluga et de la tortue luth.

7 AMEC (2014) *Eastern Newfoundland Strategic Environmental Assessment Draft Report*. www.cnlopb.nl.ca/pdfs/enlsea.pdf

8 Simard, Y. (2009) Le parc marin Saguenay-Saint-Laurent : processus océanographiques à la base de ce site unique d'alimentation des baleines du Nord-Ouest de l'Atlantique. *Revue des sciences de l'eau* 22: 177-197. www.erudit.org/revue/rseau/2009/v22/n2/037481ar.html

9 Archambault, P. et al. (2010) From Sea to Sea: Canada's Three Oceans of Biodiversity. *PLoS ONE* 5(8): e12182. www.plosone.org/article/info%3Adoi%2F10.1371%2Fjournal.pone.0012182

10 Brunel, B., L. Bossé et G. Lamarche (1998) *Catalogue des invertébrés marins de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent*.

OLD HARRY EN PLEIN CŒUR DU CHENAL LAURENTIEN

Saviez-vous qu'en période de migration, de nombreuses espèces du golfe (morue, saumon, sébaste, mammifères marins, etc.) transitent par le chenal Laurentien? Elles passeraient ainsi à proximité immédiate du site de forage d'Old Harry, les rendant vulnérables aux activités pétrolières.

PHOTO : BROCKEN INAGLORY / WIKIMEDIA COMMONS

Que ce soit comme juvénile (smolt), alors qu'il entreprend sa première migration vers la mer, ou comme adulte alors qu'il revient frayer dans sa rivière d'origine, le saumon traverse le golfe du Saint-Laurent en empruntant les « autoroutes » que constituent le chenal Laurentien et le chenal d'Esquiman.

PHOTO : STEENSTRA E PETER / WIKIMEDIA COMMONS

LE CHENAL LAURENTIEN : VOIE DE MIGRATION DU SAUMON ATLANTIQUE

Le golfe du Saint-Laurent est un milieu de vie essentiel pour le saumon atlantique en migration entre ses rivières natales et la haute mer dans l'Atlantique Nord. Que ce soit comme juvénile (smolt), alors qu'il entreprend sa première migration vers la mer, ou comme adulte alors qu'il revient frayer dans sa rivière d'origine, le saumon traverse le golfe du Saint-Laurent en empruntant les « autoroutes » que constituent le chenal Laurentien et le chenal d'Esquiman (fig. 1). La santé du golfe du Saint-Laurent est donc d'une importance majeure pour le saumon à plusieurs étapes de son cycle de vie.

Cette espèce est également primordiale pour les communautés autochtones du golfe du Saint-Laurent, comme les Mi'gmaqs et les Innus, tant pour la pêche de subsistance que pour leur culture traditionnelle.

Importance sociale, économique et culturelle

Les Mi'gmaqs appellent le golfe du Saint-Laurent *Maqtugweg*, alors que les premiers Européens qui s'y aventuraient le désignaient « La rivière des morues » ou la « Grande rivière ». Le Saint-Laurent, considéré comme le berceau du Canada, fut le chemin emprunté par les premiers explorateurs et, au XVII[e] siècle, la porte d'entrée du continent, ainsi que le moteur du développement des premières villes d'importance. La pêche, le commerce de la fourrure, la construction navale et le transport maritime se sont développés grâce au Saint-Laurent et ont joué un rôle fondamental dans l'histoire du pays.

Les cinq provinces qui entourent aujourd'hui le golfe du Saint-Laurent représentent la moitié des provinces canadiennes, ce qui a pour potentiel de faire de l'avenir du golfe un enjeu national. Plusieurs nations autochtones (Innus, Mi'gmaqs et Malécites) ou communautés Métis, ainsi que plus de 400 municipalités[11] assurent la vitalité du golfe de par leurs cultures et la diversité des activités qui y sont pratiquées : pêche, aquaculture, tourisme, transport maritime, etc. L'image de marque reliée au golfe du Saint-Laurent, ainsi que sa richesse culturelle et patrimoniale font la fierté des communautés qui le bordent[12,13,14].

La pêche et le tourisme sont non seulement les principales activités économiques du golfe, mais font également partie du patrimoine et du mode de vie qui définissent le développement socioéconomique et culturel de ses habitants depuis plusieurs siècles. À elles seules, l'industrie de la pêche (débarquements, transformation du poisson) et l'aquaculture" totalisaient" près de 1,5 milliard de dollars par an en 2006 et 2007[15]. Quant à l'industrie touristique (croisières, pêche récréative, tourisme côtier), elle a su générer près de 0,8 milliard[16] pour l'ensemble du golfe du Saint-Laurent. Conjointement, ces activités représentent des dizaines de milliers d'emplois dont les communautés côtières du golfe dépendent pour leur gagne-pain. Bien gérées, ces ressources renouvelables peuvent devenir une source abondante de revenus.

Soulignons également que les activités de pêche se sont grandement diversifiées au cours des dernières années afin de faire face à la chute des stocks de certains poissons de fonds. Qui plus est, les efforts consentis par les pêcheurs, les scientifiques et le gouvernement afin de mieux encadrer et respecter la ressource (ex. : crabe des neiges[17], homard, etc.) ne devraient pas être minimisés alors que la filière pétrolière pourrait avoir un impact sur ces efforts.

Lorsqu'il est question des projets pétroliers dans le golfe du Saint-Laurent, on évoque souvent des retombées économiques et des emplois, malgré le fait qu'aucune réserve d'hydrocarbures n'ait encore été découverte. Ces déclarations se doivent donc d'être considérées avec prudence. De plus, même si l'implantation de l'industrie pétrolière pouvait générer, à moyen terme, des revenus intéressants pour les communautés côtières ainsi que des emplois directs, elle ne doit pas nuire aux activités économiques courantes sur lesquelles repose le cœur de la région depuis des siècles. Dans le rapport réalisé par Genivar (maintenant connu sous le nom de GSP Global) sur l'EES2 (Évaluation environnementale stratégique sur la partie québécoise du golfe)[18], il est d'ailleurs

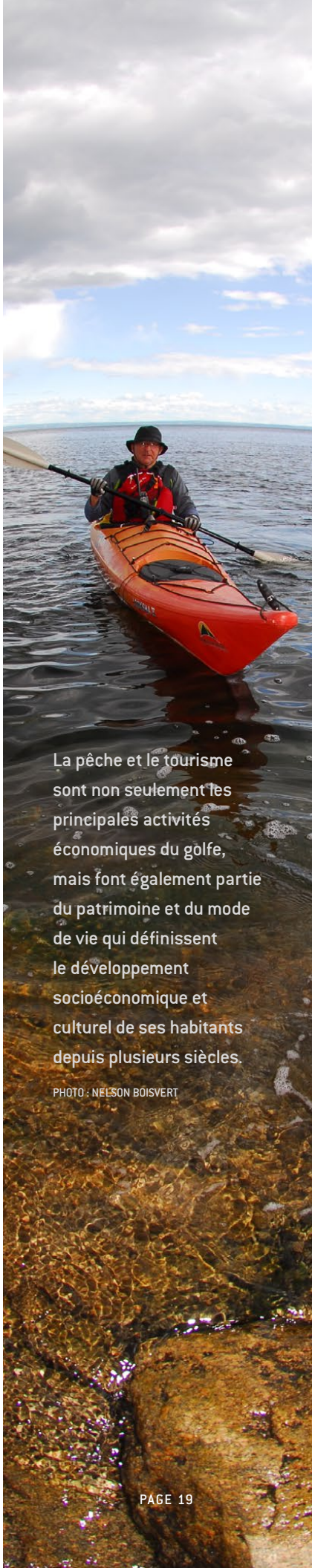

La pêche et le tourisme sont non seulement les principales activités économiques du golfe, mais font également partie du patrimoine et du mode de vie qui définissent le développement socioéconomique et culturel de ses habitants depuis plusieurs siècles.

PHOTO : NELSON BOISVERT

11 Alexander, D.W et al. (2010) *Gulf of St. Lawrence: Human Systems Overview Report*. Oceans, Habitat and Species at Risk Publication Series, Newfoundland and Labrador Region. 0002: xiv + 154 p.

12 tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/experiences/PlanStLaurent.pdf

13 quebecmaritime.ca/documents/file/rapport-annuel-et-plan-marketing/4tr_plan-marketing_2011-12-19.pdf

14 undercurrentnews.com/2014/03/13/eastern-canada-lobster-fishery-enters-msc-assessment/

15 Alexander, D.W et al. (2010), supra note 11.

16 Ibid.

17 dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/publications/sar-as/2014/2014_007-fra.pdf

18 hydrocarburesmarins.gouv.qc.ca/documents/091-51078-00_EES2_VF_130910_authentifie.pdf

noté que, pour les communautés côtières de la Côte-Nord du Québec, le milieu marin représente un écosystème qu'il faut protéger puisque son déclin pourrait compromettre la viabilité même des communautés de la région.

Le sort du golfe du Saint-Laurent est donc un enjeu qui concerne l'ensemble des provinces et communautés riveraines. Il importe que les décisions relatives à son avenir prennent en considération la voix des communautés côtières qui en dépendent pour leur prospérité socioéconomique.

Vulnérabilité environnementale

Les faibles dimensions du golfe du Saint-Laurent, son caractère semi-fermé, ses courants, sa forte productivité ainsi que l'intensité des activités humaines qui y sont pratiquées, font craindre une grande vulnérabilité aux déversements pétroliers. Cette crainte est corroborée par un récent rapport de Transports Canada[19] qui estime que le golfe du Saint-Laurent et la côte sud de la Colombie-Britannique sont, au Canada, les deux endroits les plus vulnérables aux marées noires, à la fois aux niveaux environnemental et socioéconomique. Cette vulnérabilité a été évaluée en tenant compte des caractéristiques du littoral (marais, battures, etc.), de la faune (mollusques, poissons, oiseaux, etc.) et des activités humaines qui en dépendent (pêches, tourisme, etc.).

Les faibles dimensions du golfe du Saint-Laurent, son caractère semi-fermé, ses courants, sa forte productivité ainsi que l'intensité des activités humaines qui y sont pratiquées, font craindre une grande vulnérabilité aux déversements pétroliers.

PHOTO : NELSON BOISVERT

FIGURE 2 : VULNÉRABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

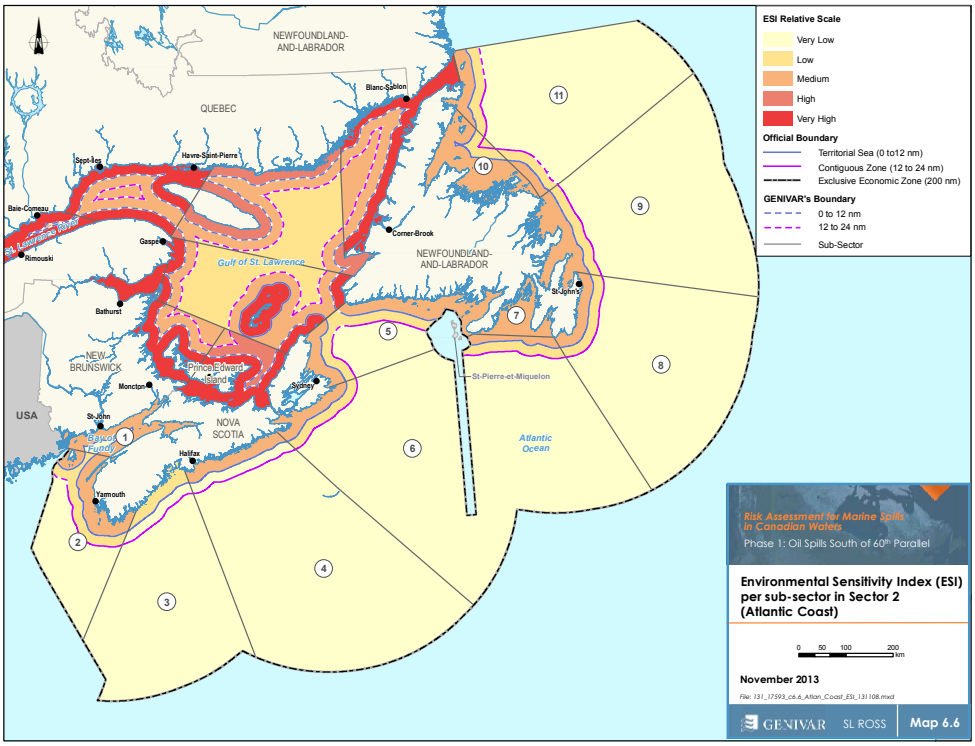

19 Transports Canada (2013) *Un examen du régime canadien de préparation et d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures par des navires*. www.tc.gc.ca/media/documents/mosprr/transport_canada_tanker_fra.pdf

SECTION 3

Des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent?

AUCUNE EXPLOITATION PÉTROLIÈRE n'a encore débuté dans le golfe du Saint-Laurent et il n'y a eu qu'une seule découverte de gaz naturel au large du cap Breton, toujours non exploitée après 40 ans. Quant à la structure géologique d'Old Harry, elle n'a toujours pas été forée, malgré sa découverte il y a plus de 40 ans, et on ne sait toujours pas si elle contient des hydrocarbures. Même si le golfe du Saint-Laurent a été peu exploré et que les résultats des forages n'ont pas été très probants jusqu'à présent, la Commission géologique du Canada considère malgré tout son potentiel comme étant « significatif », surtout en gaz naturel[20].

La présente section dressera un portrait du contexte géologique propre au sous-sol du golfe et abordera plus spécifiquement la structure géologique d'Old Harry. De plus, un survol sera fait de l'historique de l'exploration pétrolière dans le golfe du Saint-Laurent ainsi que des projets d'exploration actuels.

Quelques notions de géologie

La formation d'hydrocarbures et leur accumulation sous forme de gisements dépend de trois facteurs essentiels :

1. FORMATION D'HYDROCARBURES DANS UNE ROCHE-MÈRE : Des dépôts organiques s'accumulent souvent au fond des océans, puis sont recouverts de strates sédimentaires. Avec l'augmentation de la pression, de la température et après des dizaines, voire des centaines de millions d'années, la matière organique piégée se transforme en hydrocarbures.

20 Lavoie, D. et al. (2009) *Petroleum Resource Assessment, Paleozoic Successions of the St. Lawrence Platform and Appalachians of Eastern Canada*. Geological Survey of Canada, Open File 6174, 273 p.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Old Harry :

- Cette structure géologique a été nommée en l'honneur du lieu habité le plus près : le petit hameau de pêcheurs « Old Harry », situé aux îles de la Madeleine.
- Old Harry est aussi un surnom donné au diable (aussi nommé « Old Nick »!).

SOURCE : MERRIAM-WEBSTER.COM/DICTIONARY/OLD%20HARRY

PHOTO : ISTOCK

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les hydrocarbures ne s'accumulent pas dans d'immenses cavités pour y former des nappes de pétrole, mais ils sont plutôt incorporés dans des couches poreuses, un peu comme dans une éponge.

PHOTO : SYLVAIN ARCHAMBAULT

2. ACCUMULATION DANS DES SÉDIMENTS POREUX : Les hydrocarbures ainsi formés étant légers, ils migrent lentement vers le haut. Parfois ils traversent des couches sédimentaires poreuses, par exemple du grès, du calcaire ou de la dolomie. Si les couches sédimentaires sont recouvertes d'une couche imperméable (ex. : argile), alors la migration des hydrocarbures vers le haut est stoppée, et ceux-ci s'accumulent dans les roches poreuses sous-jacentes. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les hydrocarbures ne s'accumulent pas dans d'immenses cavités pour y former des nappes de pétrole, mais ils sont plutôt incorporés dans des couches poreuses, un peu comme dans une éponge.

3. CONCENTRATION DES HYDROCARBURES DANS DES « PIÈGES » : Lorsque les strates sédimentaires poreuses s'étendent horizontalement, les hydrocarbures sont plutôt diffus et difficiles à extraire. Parfois, des événements géologiques (plis, failles, dômes de sel, etc.) modifient la forme des strates de roche poreuse créant ainsi de véritables « pièges » où les hydrocarbures peuvent s'accumuler (fig. 3). Le cas des dômes de sel est particulièrement intéressant puisque c'est le type de piège à hydrocarbures que l'on retrouve dans le golfe du Mexique et dans la partie sud du golfe du Saint-Laurent. Des couches sédimentaires de sel, particulièrement légères, ont remonté vers la surface créant ainsi des dômes de sel (diapirs) qui ont déformé les couches géologiques sus-jacentes.

FIGURE 3 : PIÈGES À HYDROCARBURES

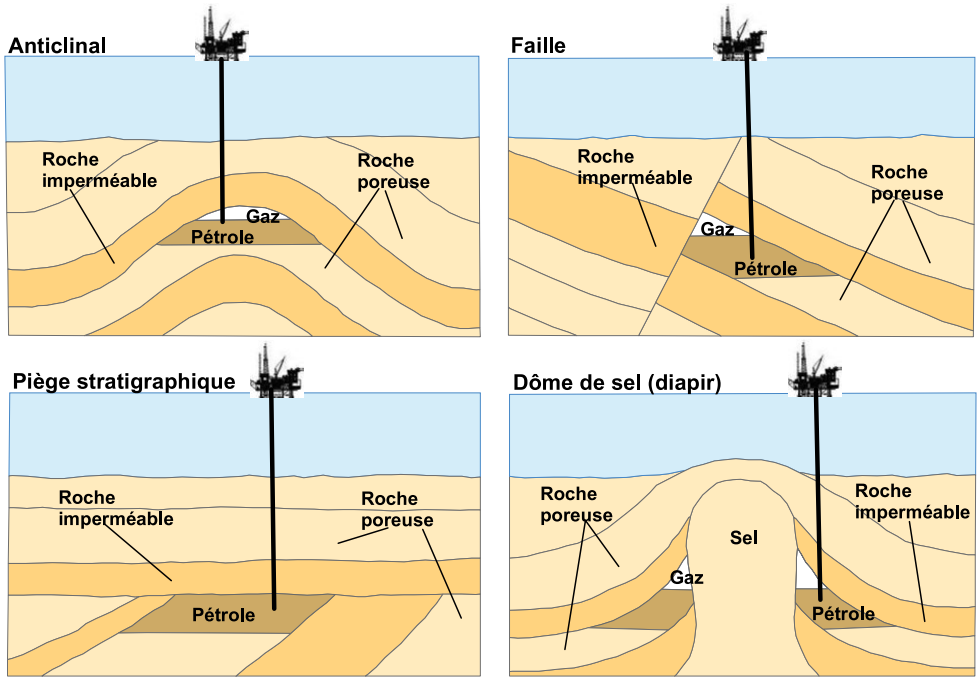

Hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent

Le golfe du Saint-Laurent, avec ses deux grands bassins sédimentaires (fig. 4), est propice à la présence d'hydrocarbures. Dans la partie nord, le bassin d'Anticosti comprend une plateforme de roches carbonatées (calcaires, etc.) d'âge ordovicien de quelques kilomètres d'épaisseur. Le bassin de Madeleine occupe quant à lui toute la partie centre et sud du golfe. Celui-ci est formé d'une plateforme d'âge carbonifère dont les couches horizontales ont été déformées, dans la partie sud, par de nombreux diapirs (dômes de sel), créant autant de pièges potentiels à hydrocarbures. Selon les géologues, le bassin de Madeleine, à cause de son origine carbonifère, serait plutôt propice à la présence de gaz[21].

Selon les géologues, le bassin de Madeleine, à cause de son origine carbonifère, serait plutôt propice à la présence de gaz.

FIGURE 4 : GÉOLOGIE DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

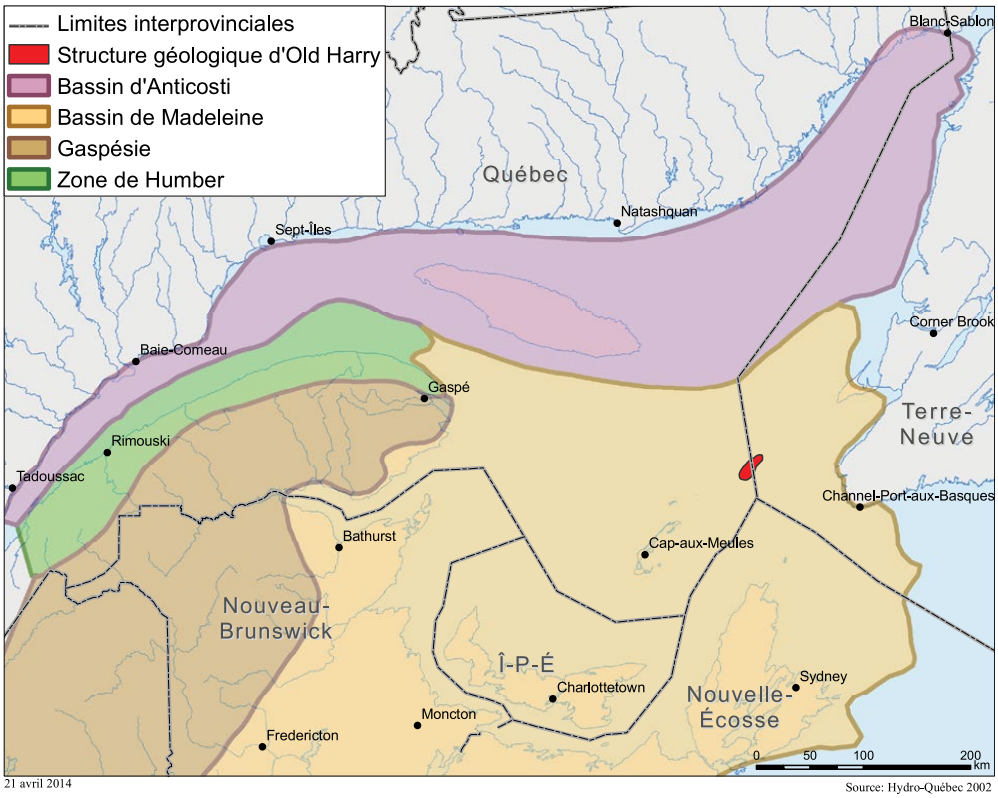

21 Ibid.

Historique de l'exploration pétrolière dans le golfe

Depuis l'automne 1942, alors que l'Island Development Co. débutait le forage du puits Hillsborough n° 1, à peine 13 km au sud des côtes de l'Île-du-Prince-Édouard, un total de 10 puits exploratoires extracôtiers ont été forés dans le golfe du Saint-Laurent (fig. 5). Neuf le furent durant la période 1942-1983 et un dernier en 1996. La totalité de ces puits furent forés dans le bassin de Madeleine, là où se concentrent les diapirs (dômes de sel), souvent associés à la présence d'hydrocarbures.

Ce n'est qu'à partir de 2002 que les évaluations environnementales devinrent obligatoires pour les forages en mer dans l'est du Canada[22]. Les dix puits forés à ce jour dans le golfe ont ainsi échappé à toute évaluation environnementale et n'ont fait l'objet d'aucun suivi écologique.

Ce n'est qu'à partir de 2002 que les évaluations environnementales devinrent obligatoires pour les forages en mer dans l'est du Canada. Les dix puits forés à ce jour dans le golfe ont ainsi échappé à toute évaluation environnementale et n'ont fait l'objet d'aucun suivi écologique.

À ce jour, tous les puits forés dans le golfe l'ont été dans des profondeurs d'eau plutôt faibles : 174 m pour le puits Saint-Paul P-91 (fig. 5, puits n° 7), dans le détroit de Cabot, et moins de 84 m pour les neuf autres puits. La profondeur à Old Harry est beaucoup plus importante, avec 475 m, ce qui pourrait compliquer sensiblement les opérations de forage. Les dix puits forés ont pénétré dans le roc entre 1 734 et 5 059 mètres sous le lit du golfe.

FIGURE 5 : CARTE DES FORAGES DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT (1942–1996)

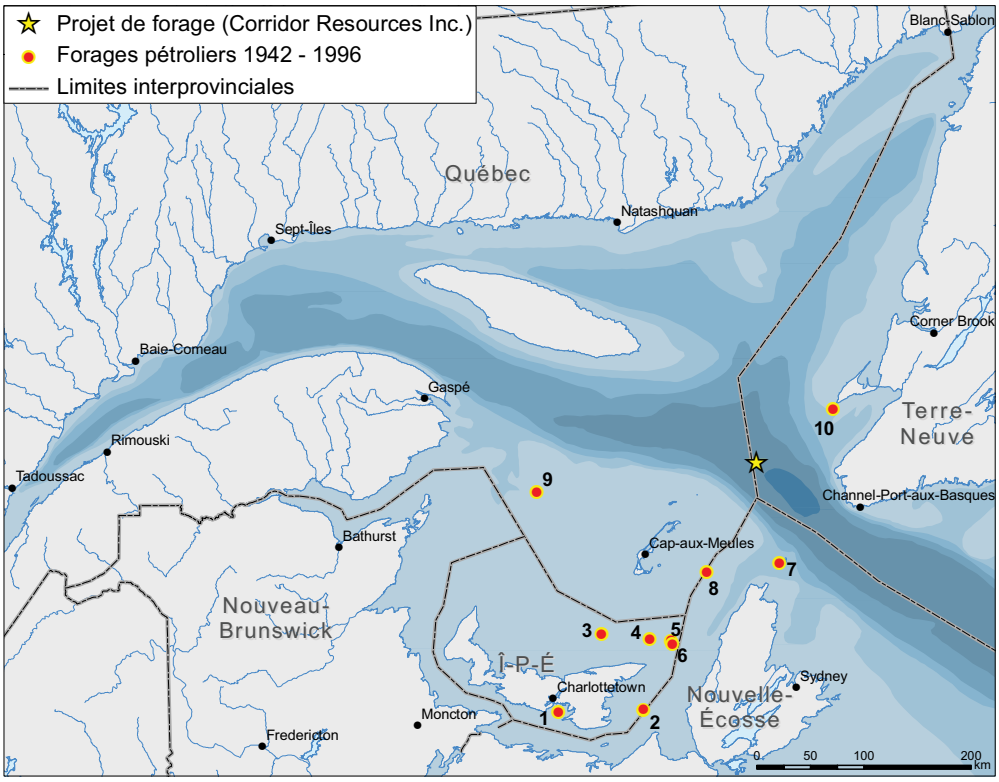

22 Règlement modifiant le Règlement sur la liste d'étude approfondie DORS 2005/335. Résumé de l'Étude d'impact de la réglementation. www.publications.gc.ca/gazette/archives/p2/2005/2005-11-30/pdf/g2-13924.pdf

Plusieurs compagnies, telles que Shell, Amoco, Pétro-Canada, Irving, Chevron ainsi que la SOQUIP (Société québécoise d'initiatives pétrolières), ont tenté leur chance, mais neuf des dix forages effectués ont été négatifs ou n'ont révélé que des indices de gaz. Seul le puits East Point E-49 (fig. 5, puits n° 5), foré en 1974 entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Cap Breton, a révélé 77 milliards de pieds cubes de gaz naturel. Au prix actuel de $4,50 par mille pieds cubes, ce gisement aurait une valeur brute de 350 millions de dollars. Un second puits foré à quelques kilomètres s'est révélé être sec et BP Canada Energy, la firme possédant la licence de découverte significative, ne l'a toujours pas exploité depuis les 40 dernières années.

La structure géologique d'Old Harry

La structure géologique d'Old Harry se situe au milieu du chenal Laurentien, soit à environ 80 km des îles de la Madeleine et de la côte ouest de Terre-Neuve. Elle est constituée d'un vaste dôme de sel (fig. 3 et 6) d'environ 30 km de longueur et de 12 km de largeur enfoui sous plus de 3 000 mètres de couches sédimentaires. Ce dôme de sel comporte deux « bosses » qui, en remontant lentement vers le haut, ont déformé les couches géologiques sus-jacentes pour y former des pièges à hydrocarbures.

La structure géologique d'Old Harry constituée d'un vaste dôme de sel (fig. 3 et 6) avec deux « bosses» qui, en remontant lentement vers le haut, ont déformé les couches géologiques sus-jacentes pour y former des pièges à hydrocarbures.

Les deux tiers de la structure sont situés du côté québécois de la limite interprovinciale (voir section 5), alors que le restant se trouve du côté terre-neuvien. Une seule compagnie, Corridor Resources, détient les droits d'exploration des deux côtés de la frontière. La partie québécoise d'Old Harry est celle qui est la plus prometteuse, mais comme l'Accord Canada-Québec sur les hydrocarbures n'est toujours pas mis en œuvre (voir section 5), c'est du côté terre-neuvien que Corridor Resources Inc. tente de forer son premier puits.

Le potentiel estimé pour Old Harry varie considérablement : alors que la Commission géologique du Canada évalue le potentiel de toute la partie sud du golfe à 1,5 milliard de barils[23], Corridor Resources parle de 1 à 5 milliards de barils[24,25] pour la seule structure d'Old Harry. Ces estimations sont basées entre autres sur les données de levés sismiques datant de plus de 20 ans ou d'autres techniques géophysiques. Toutefois, force est de mentionner qu'à moins de forer, nous ne savons pas si Old Harry contient vraiment des hydrocarbures, quelle est leur nature, et s'ils sont récupérables. D'ailleurs, M. Philip Knoll, président de Corridor Resources, reconnaît lui-même qu' « *On ne peut pas être encore certain de la quantité ou de la nature du pétrole : léger, lourd ou sulfureux.* »[26]

FIGURE 6 : SCHÉMA DE LA STRUCTURE GÉOLOGIQUE D'OLD HARRY

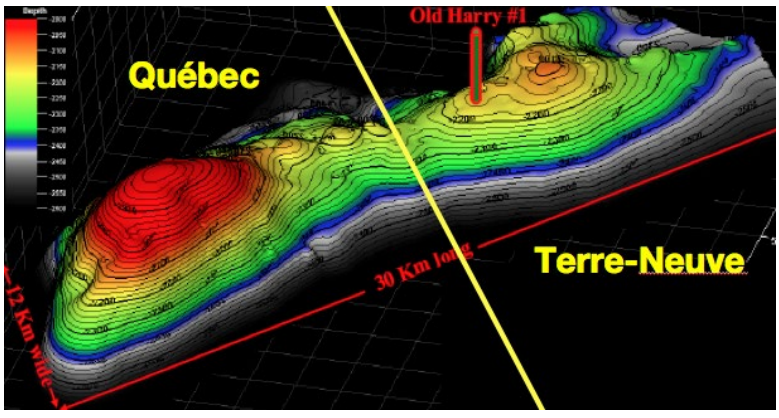

SOURCE : MODIFIÉ DE CORRIDOR RESOURCES

23 Lavoie, D. et al. (2009), supra note 20.
24 www.ocean-resources.com/articles.asp?articleid=672
25 Macquarie Tristone (2012) Corridor Resources inc. 2012 Joint Venture Opportunity – Old Harry Prospect.
26 Mesly, N. (2012) Le noir désir du Québec. *Québec Science*, avril-mai 2012.

OLD HARRY : ÉVITONS DE PARLER DE GISEMENT

Qui n'a pas entendu parler du « gisement » Old Harry? Or, il est tout à fait prématuré de dire qu'Old Harry est un gisement.

De manière générale, une structure géologique est un ensemble de couches rocheuses ayant subi diverses déformations. Certaines structures géologiques, comme le double dôme de sel d'Old Harry, pourraient potentiellement former un piège à hydrocarbures.

Le terme gisement réfère quant à lui à des structures géologiques où la présence d'hydrocarbures a été prouvée de façon certaine à l'aide de forages exploratoires, ce qui n'est pas le cas pour Old Harry.

Pour l'instant, évitons donc le terme « gisement » et parlons plutôt de la structure géologique d'Old Harry.

PHOTO : ERIC CHRISTENSEN / FLICKR

UNE PROVINCE POURRAIT-ELLE S'APPROPRIER LES HYDROCARBURES DE SA VOISINE?

S'il était prouvé qu'Old Harry recèle vraiment des hydrocarbures, plusieurs croient, à tort, qu'il serait possible pour une province, Québec ou Terre-Neuve-et-Labrador, de « siphonner » les réserves en pétrole ou gaz de l'autre. Cette hypothèse n'est que très peu probable pour au moins trois raisons :

GÉOLOGIQUE : S'ils sont présents, les hydrocarbures auront tendance à être piégés à la périphérie et au sommet de chacun des deux dômes de sel qui forment Old Harry. Distants d'une dizaine de kilomètres, il est fort probable que les deux dômes de sel soient indépendants l'un de l'autre, rendant la migration horizontale des hydrocarbures entre eux difficile, voire impossible.

LÉGALE : Certains ont suggéré qu'une province, en l'occurrence Terre-Neuve-et-Labrador, pourrait forer à l'horizontale et, traversant les limites interprovinciales, s'approprier le pétrole du Québec. Toutefois, il est tout à fait illégal de dépasser les limites de son propre permis d'exploration. Si jamais un opérateur s'avisait de le faire à l'insu de l'organisme régulateur (OCTNLHE, etc.), il serait sévèrement puni et risquerait même de déclencher un grave incident diplomatique.

TECHNIQUE : Bien que le record actuel soit de 12 kilomètres[27], la majorité des forages horizontaux ne dépassent pas 2 à 5 kilomètres. Outre l'aspect illégal d'un forage « trans-frontalier », une telle manœuvre sur une aussi longue distance serait très coûteuse[28] et difficile à réaliser.

---

27 « World's longest extended-reach well drilled offshore Qatar. » *Drilling Contractor*, Juillet/août 2008. www.slb.com/~/media/Files/drilling/industry_articles/200807_dc_extendedreach.pdf

28 www.joshitech.com/images/spe83621.pdf

L'exploration dans le golfe du Saint-Laurent… qui détient des permis?

Toute compagnie qui désire entreprendre des travaux d'exploration doit au préalable acquérir un « permis d'exploration ». Ces permis donnent aux compagnies l'exclusivité d'un territoire, mais ils ne donnent aucunement l'autorisation d'y effectuer des travaux. Cette autorisation ne peut être obtenue qu'après un long processus règlementaire incluant une évaluation environnementale (voir section 6). Pour l'instant, aucun travail d'exploration n'est en cours dans le golfe, mais quelques projets sont à l'étude, dont le projet de forage de Corridor Resources à Old Harry.

Pour l'instant, aucun travail d'exploration n'est en cours dans le golfe, mais quelques projets sont à l'étude, dont le projet de forage de Corridor Resources à Old Harry.

LES PERMIS D'EXPLORATION

Entre 1996 et 1997, le Québec a octroyé dix permis d'exploration pétrolière : deux à Corridor Resources sur la partie québécoise d'Old Harry, et huit à la compagnie Sky Hunter Exploration le long de la Basse-Côte-Nord (fig. 7, polygones mauves). Toutefois, ces permis n'ont jamais été reconnus par le gouvernement fédéral parce le Québec n'avait pas d'Accord avec le fédéral sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe (voir section 5). Ces permis sont donc présentement suspendus et ne pourront être réactivés qu'un an après l'entrée en vigueur de l'Accord Canada-Québec.

Du côté terre-neuvien du golfe, six permis d'exploration sont en vigueur, permis qui ont été émis par l'autorité responsable, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (sous

FIGURE 7 : PERMIS D'EXPLORATION PÉTROLIÈRE DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT

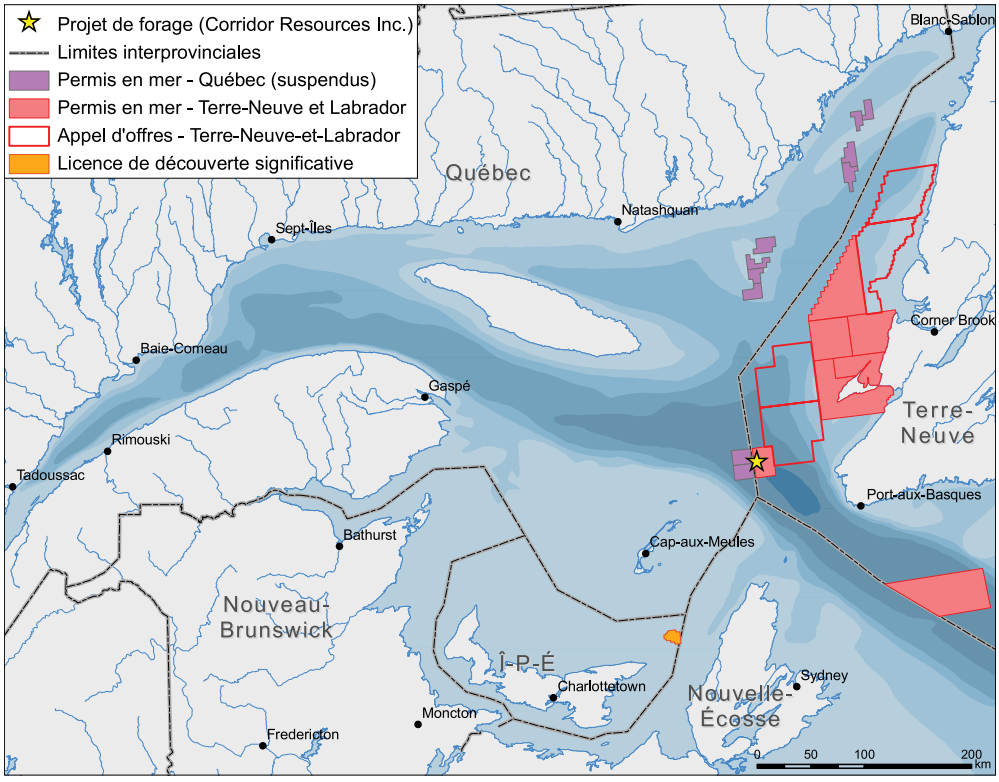

le nom abrégé « Office » dans le reste du document). Outre ceux de Corridor Resources, qui possède un permis d'exploration sur le côté terre-neuvien d'Old Harry, les cinq autres permis, le long de la côte ouest de Terre-Neuve, sont partagés entre Shoal Point Energy, Black Spruce Exploration et Enegi Oil, qui sont toutes de petites compagnies juniors. Quatre nouveaux permis d'exploration totalisant plus de 10 000 km2 sont présentement en appel d'offres, du côté terre-neuvien, et les compagnies ont jusqu'au 15 novembre 2014 pour déposer leurs soumissions.

CORRIDOR RESOURCES INC.

Les permis d'exploration pour la structure d'Old Harry, à la fois au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador, sont détenus par Corridor Resources, une société junior d'exploration d'Halifax. Fondée en 1995, Corridor Resources n'a aucune expérience en milieu marin, si ce n'est pour quelques levés sismiques. Son activité est plutôt orientée vers l'exploration pétrolière et gazière sur l'île d'Anticosti ainsi qu'au Nouveau-Brunswick. Corridor Resources produit aussi du gaz naturel à partir du champ gazier McCaully situé au sud du Nouveau-Brunswick.

Corridor Resources n'a aucune expérience en milieu marin, si ce n'est pour quelques levés sismiques. Son activité est plutôt orientée vers l'exploration pétrolière et gazière sur l'île d'Anticosti ainsi qu'au Nouveau-Brunswick. Corridor Resources produit aussi du gaz naturel à partir du champ gazier McCaully situé au sud du Nouveau-Brunswick.

Bien qu'elle n'ait pas de dettes, Corridor Resources n'a que des moyens financiers très limités. Depuis janvier 2010, en partie à cause de la chute du prix du gaz naturel qui est son principal revenu, les pertes accumulées de Corridor Resources dépassaient 109 millions de dollars[29,30]. Au 31 décembre 2013, ses actifs totaux n'étaient plus que de 181 millions de dollars, un montant plutôt minime si on le compare aux actifs totaux de BP (311 milliards de dollars) et d'Exxon (347 milliards)[31].

UN FORAGE À OLD HARRY... C'EST POUR QUAND?

Corridor Resources a commencé à s'intéresser à la structure d'Old Harry dès sa fondation en 1995, mais n'a toujours pas réussi à y forer un premier puits.

Le côté québécois de la structure étant inaccessible, puisque les permis d'exploration de Corridor Resources au Québec sont suspendus, la compagnie traverse la frontière et acquiert en janvier 2000 un permis d'exploration sur la partie terre-neuvienne d'Old Harry. Corridor Resources avait alors l'obligation de débuter un forage avant janvier 2005, sous peine de perdre son permis d'exploration. Pour toutes sortes de raisons, la compagnie n'a pu respecter l'échéance et son permis fut révoqué.

En janvier 2008, Corridor Resources acquiert un nouveau permis sur la partie terre-neuvienne d'Old Harry avec obligation de débuter un forage avant janvier 2013. Ce puits serait foré à moins de 6 kilomètres de la frontière québécoise. Prétextant la lenteur des évaluations environnementales, la compagnie obtient à deux reprises, par des autorisations ministérielles fédérale et provinciale, des amendements à son contrat. Corridor Resources bénéficie donc d'un sursis extraordinaire de 3 ans et doit maintenant réussir à commencer son forage avant le 15 janvier 2016, toujours sous peine de perdre son permis.

29 Corridor Resources (2013) *2012 Management's Discussion and Analysis*. www.corridor.ca/investors/documents/2012FinancialStatements.pdf

30 Ibid.

31 www.ycharts.com/companies/XOM/assets

Il est extrêmement onéreux de forer en mer. Par exemple, chaque forage exploratoire coûte au moins 50 à 60 millions de dollars. De plus, une somme de 30 millions doit être mise en fiducie en cas d'accident et l'Office de Terre-Neuve exige des actifs totaux d'au moins 250 millions de dollars[32] avant d'émettre une autorisation de forer. S'il est adopté, le projet de loi fédéral C-22[33], déposé en octobre 2013, ferait grimper à 100 millions le montant à déposer en fiducie et à 1 milliard le total des actifs requis. Corridor Resources n'a pas de telles ressources et, pour forer dans le golfe, il lui est essentiel de se trouver un partenaire financier majeur, ce qu'elle ne parvient toujours pas à faire malgré des efforts répétés depuis plusieurs années.

En cas d'échec, Corridor Resources peut bénéficier d'un ultime sursis en déposant une garantie de 1 million de dollars. La date butoir est alors repoussée au 14 janvier 2017. Si Corridor Resources n'y parvient toujours pas, la compagnie perd alors le dépôt ainsi que le permis d'exploration.

BLACK SPRUCE EXPLORATION

Black Spruce Exploration est une compagnie privée, non listée en Bourse, formée en décembre 2012. La compagnie nouvellement formée n'a encore procédé à aucun travail sur le terrain. Elle s'est plutôt affairée, depuis 2013, à conclure des ententes avec quatre compagnies juniors sur la côte ouest de Terre-Neuve, achetant même deux d'entre elles, Ptarmigan Energy et Deer Lake Oil and Gas.

Black Spruce a ainsi acquis un projet de levés sismiques pour lequel Ptarmigan avait obtenu le feu vert environnemental. Ce projet consiste en 3 367 km de lignes sismiques 3D dans le golfe, à environ 15–35 km au large de Terre-Neuve. Ces levés s'effectueront à environ 40–50 km de la limite interprovinciale avec le Québec et pourraient préparer le terrain à de futurs forages extracôtiers[34]. Il ne semble pas probable que ces levés se déroulent en 2014.

SHOAL POINT ENERGY

Cette compagnie junior a provoqué un tollé à Terre-Neuve en 2013 alors qu'elle a annoncé qu'elle effectuerait de la fracturation hydraulique sous les eaux du golfe, à partir de la côte ouest de Terre-Neuve, à quelques mètres du parc national de Gros Morne[35]. Depuis, le gouvernement de Terre-Neuve a annoncé un moratoire illimité sur la fracturation et Shoal Point a vu la prolongation de son principal permis d'exploration refusée par l'Office de Terre-Neuve, l'OCTNLHE. Shoal Point révise présentement ses plans et espère toujours pouvoir forer sous les eaux du golfe à partir de la côte.

SKY HUNTER EXPLORATION

Huit permis d'exploration le long de la Basse-Côte-Nord ont été octroyés en 1997 à Sky Hunter Exploration, une petite compagnie de Calgary fabriquant du matériel pour déceler la présence de pétrole à partir d'un aéronef. Leur but était essentiellement de tester la méthode, en particulier au-dessus du banc de Beaugé[36]. Les permis sont aujourd'hui suspendus, depuis 1997, pour la même raison que ceux de Corridor Resources, et la compagnie ne semble avoir aucune intention d'explorer plus à fond ou même de forer.

UN MORATOIRE À TERRE-NEUVE

En novembre 2013, le ministre des Ressources naturelles de Terre-Neuve annonçait que son gouvernement n'accepterait plus aucun projet de fracturation, incluant sous les eaux du golfe. Terre-Neuve, qui n'a aucune règlementation sur la fracturation, veut prendre le temps de bien étudier le dossier.

32 C-NLOPB (2000) *Financial responsibility requirements for work or activity offshore*. www.cnlopb.nl.ca/pdfs/guidelines/respecting_financial_responsibility_requirements.pdf

33 www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?billId=6392558&Mode=1&View=8&Language=F

34 www.cnlopb.nl.ca/pdfs/abownl/eareport.pdf

35 Galloway, G. (2013) « Oil projects near Newfoundland heritage site raise alarms. » *The Globe and Mail*, 14 juillet.

36 www.skyhunter.ca/media/webcast-2007-05-15/softvnetplayer.htm

SECTION 4

Chercher des hydrocarbures en mer : des risques bien réels

La seule façon de confirmer la présence d'hydrocarbures est d'effectuer un forage. Toutefois, comme les forages en mer sont extrêmement onéreux, il importe de bien cibler les structures géologiques les plus prometteuses avant de procéder; c'est le rôle des levés sismiques. Cependant, l'abondante littérature scientifique sur le sujet n'a toujours pas démontré l'innocuité de la méthode.

PHOTO : IMAGE SATELLITE DE LA MARÉE NOIRE DEEPWATER HORIZON, NASA / WIKIMEDIA COMMONS

LE PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE PÉTROLIÈRE EN MER comporte plusieurs phases, allant des levés sismiques au démantèlement des plateformes, en passant par le transport des hydrocarbures. Dans cette section, nous allons toutefois nous concentrer sur la phase exploratoire présentement projetée (levés sismiques et forages exploratoires) et, dans une moindre mesure, sur celle de l'exploitation (production). Nous y décrirons sommairement ces diverses étapes qui comportent toutes des risques à ne pas négliger.

Levés sismiques

La seule façon de confirmer la présence d'hydrocarbures est d'effectuer un forage. Toutefois, comme les forages en mer sont extrêmement onéreux, il importe de bien cibler les structures géologiques les plus prometteuses avant de procéder; c'est le rôle des levés sismiques, une étape préliminaire incontournable. Cependant, l'abondante littérature scientifique sur le sujet n'a toujours pas démontré l'innocuité de la méthode.

Les prochains paragraphes décriront la technique des levés sismiques, les impacts environnementaux qui y sont associés, les mesures d'atténuation utilisées pour en réduire les impacts ainsi que les conflits avec les autres utilisateurs du milieu marin.

LE BUT ET LA TECHNIQUE

Les levés sismiques consistent en des détentes explosives d'air comprimé ou des ondes sonores focalisées vers le fond de la mer, permettant d'établir la profondeur, la position et la forme des formations géologiques souterraines (fig. 8). Ces détonations sont envoyées de manière répétée à partir de navires, et le processus est souvent réalisé à quelques secondes d'intervalle sur une échelle de temps pouvant durer plusieurs semaines ou même plusieurs mois, et ce, 24 heures

FIGURE 8 : LEVÉS SISMIQUES DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT

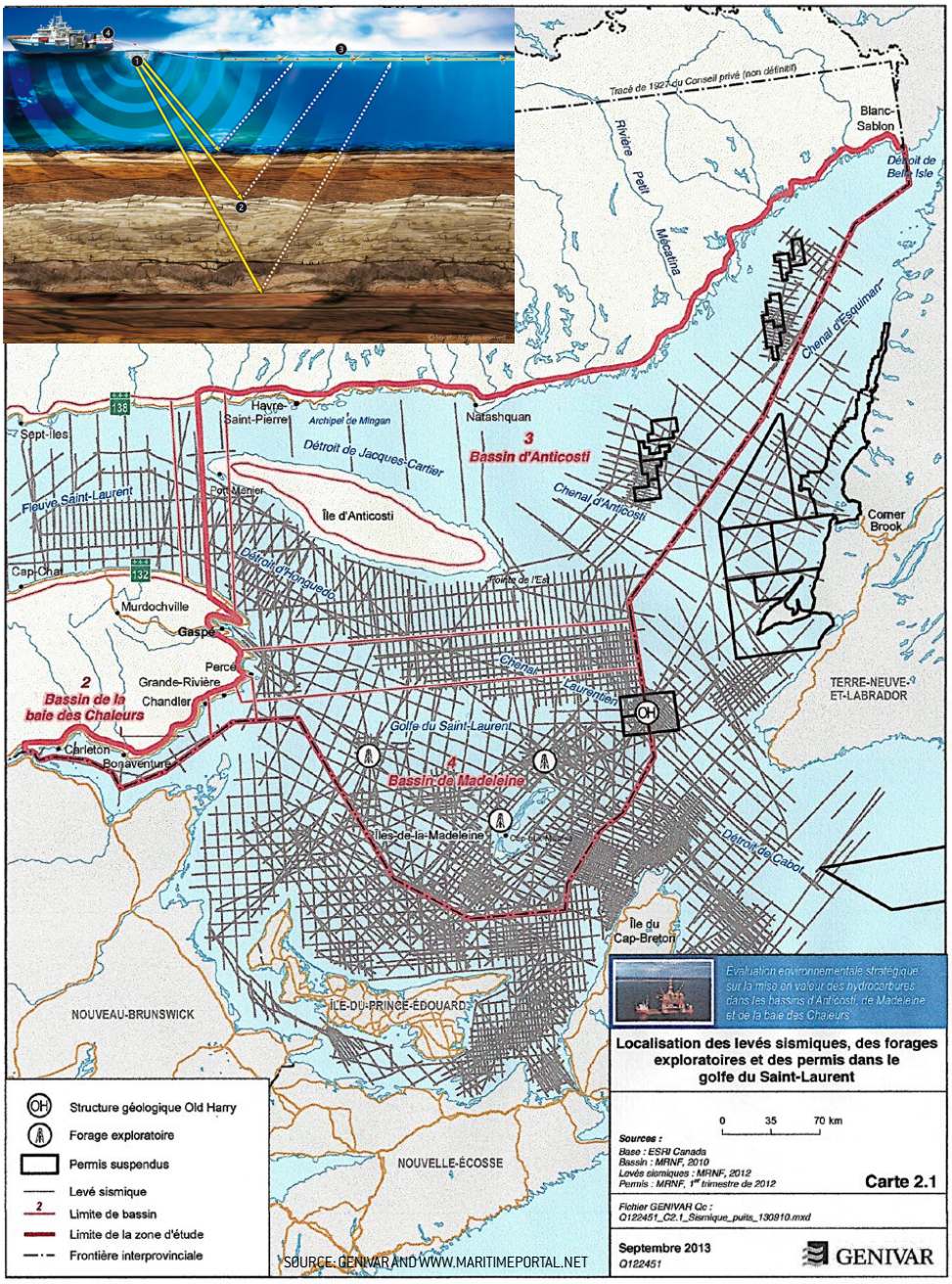

sur 24. Les ondes générées par les levés sismiques peuvent atteindre 250 décibels (dB)[37],[38] et pénètrent dans la croûte terrestre sur plusieurs kilomètres.

37 Oceana (2012) Seismic Airgun Testing in the Atlantic Ocean. www.oceana.org/sites/default/files/Oceana_Seismic_Airgun_Testing_Infographic_PDF.pdf

38 La pression est caractérisée par une intensité et une puissance. L'intensité d'une onde sonore correspond à la quantité d'énergie émise par unité de temps vers une surface donnée. L'unité de mesure couramment utilisée est le décibel (dB) ou 1/10 Bel qui correspond au seuil de détection de l'oreille humaine. Ainsi : I(dB) = 10 log (Ison/Iréf). L'intensité est proportionnelle au carré de la pression (Pa). Source : www.hydrocarburesgim.ca/wp-content/uploads/BAPE193_lev%C3%A9s_sismiques_avril2004.pdf p.11

Plusieurs de ces levés ont été réalisés à la grandeur du golfe du Saint-Laurent entre 1968 et 1998 (fig. 8). Les plus récents ont été réalisés par la compagnie Corridor Resources Inc. en octobre 2010 afin d'obtenir une image haute définition des fonds marins au site de forage prévu à Old Harry (levés sismiques géorisques).

LES IMPACTS

Puisque le son se propage beaucoup plus facilement dans l'eau que dans l'air, le bruit d'un seul levé sismique peut couvrir plusieurs dizaines de milliers de km^2 (près de 300 000 km^2)[39]. Les levés sismiques contribuent donc à élever les niveaux de bruit ambiant de deux ordres de grandeur (20 dB) au-dessus de la normale[40]. De manière générale, les incidences biologiques des levés sismiques sur la vie marine sont habituellement répertoriées selon les types d'effets suivants[41] :

- effets physiques : changements dans l'état physique des organismes;
- effets physiologiques : changements dans les fonctions biologiques;
- effets comportementaux : changements dans le comportement des organismes.

Or, de plus en plus d'évidences scientifiques indiquent que ces levés perturbent la communication, l'orientation ainsi que les habitudes alimentaires chez la faune marine, qui dépend entièrement du son pour ces aspects de sa vie. Ces ondes sonores peuvent notamment blesser les poissons ayant une vessie natatoire, détruire les œufs et les larves de la faune aquatique, ainsi que pousser les poissons et d'autres espèces marines à quitter la zone exposée. Une revue récente de la littérature scientifique sur le sujet suggère que les levés sismiques sont la deuxième cause en importance en termes de perturbations sonores sous-marines. Dans le cas des levés sismiques réalisés par le passé dans le golfe du Saint-Laurent, les impacts n'ont jamais été étudiés scientifiquement.

Cette étape préliminaire de l'exploration pétrolière gazière en mer cause donc inévitablement des dommages à l'environnement marin. Ces dommages, qui nécessitent tout de même d'être mieux documentés[42], ont récemment été corroborés par une étude publiée par la Commission baleinière internationale[43].

De plus en plus d'évidences scientifiques indiquent que ces levés perturbent la communication, l'orientation ainsi que les habitudes alimentaires chez la faune marine, qui dépend entièrement du son pour ces aspects de sa vie.

PHOTO : GREG5030 / WIKIMEDIA COMMONS

LES MESURES D'ATTÉNUATION

Au Canada, des spécialistes fédéraux et provinciaux ont mis au point des mesures d'atténuation de l'impact des levés sismiques[44]. Ces mesures consistent, entre autres, à planifier les levés sismiques, établir et surveiller une zone de sécurité, et établir des mesures de détection des mammifères marins.

39 Weilgart, L.S. (2007) The impact of anthropogenic ocean noise on cetaceans and implication for management. *Can. J. Zool*. 85(11): 1091-1116.

40 Les sons produits en milieu océanique proviennent de plusieurs sources naturelles telles que les vocalisations des organismes marins, le vent, l'action des vagues, le mouvement des glaces, etc.

41 Pêches et Océans Canada (2007) Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin.

42 Science Communication Unit, University of the West of England (2012) Science for Environment Policy Future Brief : Underwater Noise. Report for the European Commission DG Environment.

43 Southall, B.L., Rowles, T., Gulland, F., Baird, R.W., and Jepson, P.D. (2013) Final report of the Independent Scientific Review Panel investigating potential contributing factors to a 2008 mass stranding of melon-headed whales (Peponocephala electra) in Antsohihy, Madagascar.

44 Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin. dfo-mpo.gc.ca/oceans/management-gestion/integratedmanagement-gestionintegree/seismic-sismique/statement-enonce-fra.asp

UNE ENQUÊTE DU BAPE EN 2004 PORTANT SUR LES ENJEUX LIÉS AUX LEVÉS SISMIQUES DANS L'ESTUAIRE ET LE GOLFE DU SAINT-LAURENT

En novembre 2002, Geophysical Services Inc. dépose à l'Office national de l'énergie une demande de permis pour effectuer des levés sismiques au sud et à l'est de l'île d'Anticosti. Ce projet soulève alors de vives inquiétudes, notamment pour les mammifères marins qui fréquentent le Saint-Laurent. Un front commun, chapeauté par le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) et réunissant des scientifiques, ONG, artistes, etc., réclame alors un moratoire sur l'exploration gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent. Le ministre de l'Environnement du Québec, Thomas J. Mulcair, mandate alors le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour étudier les effets des levés sismiques[45]. Les principales conclusions du rapport, toujours d'actualité, vont comme suit :

« Au terme de son analyse, la commission considère qu'avant d'effectuer des levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent avec des appareils de grande puissance, il faut dresser l'état des connaissances concernant leurs effets sur les organismes marins, protéger certaines aires qui pourraient restreindre une telle pratique et disposer d'un encadrement légal adéquat. »

— Michel Germain, président de la commission

« Au terme de la consultation publique qu'elle a menée et de son analyse, la commission constate que les appareils de grande puissance utilisés pour les levés sismiques provoquent chez certaines espèces un changement de comportement et peuvent causer des dommages physiologiques. Ceci pourrait avoir des conséquences à long terme sur l'intégrité écologique du Saint-Laurent, sur les pêches ou sur le tourisme d'observation des mammifères marins. »

— André Harvey, président du BAPE

« ...les appareils de grande puissance utilisés pour les levés sismiques provoquent chez certaines espèces un changement de comportement et peuvent causer des dommages physiologiques. Ceci pourrait avoir des conséquences à long terme sur l'intégrité écologique du Saint-Laurent, sur les pêches ou sur le tourisme d'observation des mammifères marins. »
— André Harvey, président du BAPE

Bien qu'elles n'aient pas force de loi à l'échelle canadienne, ces mesures sont utilisées par les gestionnaires des activités pétrolières en mer. Ainsi, l'Office de Terre-Neuve les a intégrées à ses directives pour les levés sismiques et exige que toute firme désirant un permis de levés sismiques s'y conforme[46].

Toutefois, de nombreux spécialistes des mammifères marins ont sévèrement critiqué ces mesures d'atténuation comme étant inadéquates pour assurer la protection des mammifères marins[47] — particulièrement parce que ces mesures ne protègent pas les espèces en péril dans

45 BAPE (2004) Les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Rapport 193. www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape193.pdf

46 C-NLOPB (2012) *Geophysical, Geological, Environmental and Geotechnical Program Guidelines*. www.cnlopb.nl.ca/pdfs/guidelines/ggegpg.pdf

47 Ramp, C. (2012) Mémoire de la Station de recherche des Îles Mingan (MICS) concernant le rapport d'étude préliminaire de l'EES2. www.bit.ly/1darkyF

leurs habitats essentiels. De plus, Genivar, dans le rapport final de l'EES2, insiste sur la nécessité d'actualiser « l'Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des ondes sismiques en milieu marin »[48],[49] en fonction des meilleures pratiques.

LES CONFLITS D'USAGE

Les levés sismiques suscitent souvent des conflits d'usage importants entre les firmes effectuant les levés sismiques et les utilisateurs du milieu marin, pêcheurs et Premières Nations. En effet, les levés s'effectuent sur d'immenses territoires recoupant souvent des zones de pêches et ont un impact réel sur la faune marine, entre autres sur les espèces commerciales et les mammifères marins.

Près de nous la Fish, Food and Allied Workers (FFAW), la plus importante association de pêcheurs à Terre-Neuve, a déposé des plaintes formelles contre MKI, une firme de levés sismiques[50]. Dans la même veine, les levés sismiques effectués en octobre 2010 à Old Harry ont semé énormément d'inquiétudes chez les pêcheurs madelinots qui se sont alors vivement opposés au projet[51]. Finalement, au Nunavut, les Inuits ont obtenu une injonction pour faire stopper des levés sismiques dans Lancaster Sound, craignant pour le maintien de leur mode de vie[52]. Une autre compagnie sismique a récemment été sévèrement critiquée par l'Office national de l'énergie pour son refus de collaborer et de répondre aux questions des Inuits[53].

Les deux plus importantes marées noires de l'histoire issues de plateformes en mer (Deepwater Horizon en 2010 et Ixtoc I en 1979) sont survenues lors de forages exploratoires.

PHOTO : DEEPWATER HORIZON, US COAST GUARD / WIKIMEDIA COMMONS

Forages exploratoires

La seule façon de confirmer la présence de pétrole et de gaz est de forer un puits exploratoire. Toutefois, cette étape est l'une des plus risquée de tout le cycle de développement des hydrocarbures d'après S. L. Ross :

> *«... drilling the first exploratory well on a geological structure is the most hazardous activity during the hydrocarbon development process. A major well blowout is more likely at this time than any other »*[54]

En effet, un forage exploratoire vise des couches géologiques où l'on possède peu d'informations, où les pressions internes sont mal connues, et où une poche de gaz insoupçonnée peut provoquer une explosion (*blowout*). D'ailleurs, les deux plus importantes marées noires de l'histoire issues de plateformes en mer (Deepwater Horizon en 2010 et Ixtoc I en 1979) sont survenues lors de forages exploratoires.

48 hydrocarburesmarins.gouv.qc.ca/documents/091-51078-00_EES2_VF_130910_authentifie.pdf

49 Ramp, C. (2012), supra note 46.

50 « FFAW objects to seismic work in shrimp grounds » *The Telegram*, 8 juin 2012. www.thetelegram.com/News/Local/2012-06-08/article-3003415/UPDATED%3A-FFAW-objects-to-seismic-work-in-shrimp-grounds/1

51 « Méfiance aux îles de la Madeleine », Radio-Canada, 31 août 2010.

52 « Lancaster Sound, a seismic victory for the Inuit ». *The Globe and Mail*, 13 août 2010. www.theglobeandmail.com/news/politics/lancaster-sound-a-seismic-victory-for-the-inuit/article1377067/

53 « NEB puts Nunavut seismic testing review in limbo ». *Nunatsiaq News* 17 juillet 2013. www.nunatsiaqonline.ca/stories/article/65674neb_puts_nunavut_seismic_testing_review_into_limbo/

54 Ross, S.L. et al. (1977) Oil spill countermeasures. The Beaufort Sea and the Search for Oil. Department of Fisheries and the Environment.

LES SIMULATIONS DE DÉVERSEMENT PÉTROLIER À OLD HARRY

Qu'arriverait-il si un déversement pétrolier d'importance se produisait lors d'un forage à Old Harry? Jusqu'où s'étendrait la nappe de pétrole résultante?

Ces questions sont capitales, entre autres pour bien planifier les mesures d'urgence et évaluer l'impact environnemental d'une marée noire. Corridor Resources était donc tenue d'y répondre en effectuant une simulation mathématique d'un déversement pétrolier dans le cadre de l'évaluation environnementale de son projet de forage. Les résultats obtenus furent toutefois très surprenants. En effet, deux simulations effectuées par ASA et S.L. Ross[55] pour Corridor Resources ont montré que la nappe de pétrole résultante aurait moins de 20 kilomètres de diamètre et s'évaporerait en quelques heures. Corridor Resources a obtenu ces résultats en supposant que le pétrole découvert serait extrêmement léger et s'évaporerait très rapidement.

Cette hypothèse de Corridor Resources ainsi que l'ensemble de ses simulations ont été très sévèrement critiquées par Environnement Canada[56] et Pêches et Océans Canada[57] : conclusions « irréalistes », outils de modélisation dépassés, etc.

D'autre part, une simulation a été réalisée par Environnement Canada et une autre en 2010 par un consultant indépendant pour le compte de la Fondation David Suzuki (FDS)[58]. Dans les deux cas, les experts ont utilisé un pétrole de type « brut moyen » et simulé un déversement de « surface » d'une durée relativement prolongée. Dans les deux cas, le sud-ouest de Terre-Neuve, l'île du Cap-Breton ainsi que les îles de la Madeleine risquaient d'être touchées par une marée noire. Qui plus est, la simulation hivernale de la FDS montre que toutes les provinces courraient le risque d'être touchées lors d'un déversement se produisant en présence de glace.

Finalement, des chercheurs en océanographie physique de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR)[59], ont eux aussi sévèrement critiqué les simulations de Corridor Resources. En utilisant un colorant inerte à la place du pétrole ainsi que des données météorologiques et de courants plus réalistes, ils ont eux aussi obtenu des résultats comparables à ceux d'EC et de la FDS : la côte ouest de Terre-Neuve, l'île du Cap-Breton ainsi que les îles de la Madeleine auraient toutes des chances d'être touchées.

---

55 www.cnlopb.nl.ca/pdfs/corridorresinc/oilspillfr.pdf

56 EC (2012) Environment Canada comments on oil spill trajectory modeling. www.cnlopb.nl.ca/pdfs/corridorresinc/ecommentsosm.pdf

57 MPO (2013) Examen scientifique du programme de forage d'exploration de la zone prometteuse de Old Harry. Scr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des sci. 2013/014. www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ScR-RS/2013/2013_014-eng.pdf

58 www.davidsuzuki.org/fr/champs-dintervention/oceans-et-eau-douce/enjeux-et-recherche/planification-marine-et-conservation/quelles-seraient-les-effets-dun-deversement-de-petrole-dans-le-golfe-du-saint-la/

59 Bourgault, D. et al. 2014. Numerical simulations of the spread of passive tracer released at the Old Harry prospect. Environmental Research Letters. www.iopscience.iop.org/1748-9326/9/5/054001/pdf/1748-9326_9_5_054001.pdf

Déversements mineurs et de routine

Lors des opérations quotidiennes sur une plateforme de forage, de nombreux déversements mineurs accidentels peuvent se produire, que ce soit des boues de forage, du pétrole brut ou du diésel utilisé sur la plateforme[60]. À ces déversements accidentels s'ajoutent les déversements chroniques autorisés par la règlementation. C'est le cas des eaux de production, de l'eau qui remonte à la surface en même temps que le pétrole pompé et qui est retournée à la mer après une certaine décontamination. Sur Hibernia, c'est 14 300 000 litres d'eau contaminée qui sont ainsi rejetés chaque jour, pour un total de 1 200 litres d'hydrocarbures (1,2 tonnes)[61]. Même s'ils ne font pas les manchettes, ces petits déversements chroniques peuvent avoir un effet cumulatif important et avoir un impact majeur entre autres sur les oiseaux marins[62]. Même si leurs effets nocifs sont connus, la règlementation à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse permet toujours la présence de 44 ml d'hydrocarbures dans chaque litre d'eau de production rejetée en mer[63].

Et si un déversement majeur se produisait

Bien que la catastrophe du golfe du Mexique en 2010 fût d'une ampleur exceptionnelle, la possibilité qu'un tel scénario se reproduise demeure toutefois bien réelle.

Tel que l'on vient de le voir, les déversements de pétrole de routine sont réguliers lors de l'exploitation d'hydrocarbures en mer. Et bien que la catastrophe du golfe du Mexique en 2010 fût d'une ampleur exceptionnelle, la possibilité qu'un tel scénario se reproduise demeure toutefois bien réelle (voir encadré « Les impacts dévastateurs de la marée noire dans le golfe du Mexique », section 7).

Dans son ensemble, le déversement du golfe du Mexique a totalisé plus de 4,9 millions de barils. Or, la capacité d'intervention d'un déversement de pétrole dans l'Est du Canada, donc dans le Saint-Laurent, est limitée à 15 000 tonnes (soit près de 105 000 barils de pétrole)[64]. De surcroît, la capacité de récupérer les hydrocarbures en mer est limitée à environ 10-15 % de la quantité déversée, et ce dans les meilleures conditions[65]. Quant aux déversements en présence de glace, ils sont extrêmement difficiles à maîtriser, particulièrement s'ils sont de grande envergure[66]. De plus, la détection de l'étendue d'une nappe de pétrole sous couvert de glace demeure techniquement très problématique[67].

---

60 Vella, H. (2013) « North Sea data reveals extent of oil and gas pollution ». Offshore Technology.com www.offshore-technology.com/features/feature-north-sea-data-extent-oil-gas-pollution/

61 Fraser, G. S., J. Russell et W.M. von Zharen (2006) Produced water from offshore oil and gas installations on the Grand Banks, Newfoundland and Labrador : are the potential effects to seabirds sufficiently known ? Marine Ornithology 34 : 147-156.

62 Environnement Canada. Impact des hydrocarbures déversés en mer sur les oiseaux de mer du Canada atlantique. www.ec.gc.ca/mbc-com/default.asp?lang=Fr&xml=C0368C3A-FA1B-4D48-A24C-C67B45E8C3F6

63 www.cnlopb.nl.ca/pdfs/guidelines/owtg1012e.pdf

64 Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2) - Rapport d'étude - Version préliminaire, la version complète - 671 pages (Format PDF, 24,8 Mo), à la page 102.

65 The International Tanker Owners Pollution Federation Limited. www.itopf.com/spill-response/clean-up-and-response/containment-and-recovery/

66 Goodyear, J et C. Clusen (2012) Environmental risks with proposed offshore oil and gas development off Alaska's North Slope. NRDC Issue Paper. www.nrdc.org/land/alaska/files/drilling-off-north-slope-IP.pdf

67 www.api.org/ff/media/Files/EHS/Clean_Water/Oil_Spill_Prevention/Spill-Response-in-the-Arctic-Offshore.ashx

LA NORVÈGE, TOUT N'EST PAS ROSE

Bien que la Norvège soit régulièrement citée comme un modèle à suivre en ce qui concerne l'exploitation d'hydrocarbures, ce pays n'échappe pas aux déversements de pétrole.

D'importants déversements se sont produits à certaines plateformes de la mer de Norvège ou de la mer du Nord : Statsfjord A (3 696 tonnes, 2007), Draugen (630 tonnes, 2003) ou Norne (286 tonnes, 2005)[68]. Les deux premiers sont classés comme étant des déversements « majeurs »[69]. Rappelons qu'il a suffi de 200 tonnes de pétrole en provenance du *Irving Whale* pour souiller 80 km de plages des îles de la Madeleine en 1970, et que le déversement d'à peine 5 tonnes de mazout dans la baie de Sept-Îles, en septembre 2013, a eu de sérieuses conséquences sur l'environnement et a coûté à ce jour 20 millions de dollars[70].

Outre ces déversements accidentels, les rejets de routine provenant des plateformes norvégiennes en mer totalisent environ 2 500 tonnes de pétrole par année et plus de 150 000 tonnes de produits chimiques divers[71], rejets autorisés par les autorités norvégiennes.

Bien qu'elle se soit doté des plus hauts standards de l'industrie et d'une réglementation sévère, la Norvège n'y échappe pas : les puits en mer sont constamment sujets à des fuites et à des problèmes d'intégrité structurale. Un vaste projet de la Petroleum Safety Authority Norway[72] a tenté de quantifier ce problème. Sur un échantillon de 406 puits forés dans les eaux norvégiennes, des problèmes d'intégrité structurale ont été constatés sur 18 % d'entre eux. Pour 7 % des puits, les problèmes étaient suffisamment importants pour entraîner une fermeture du puits.

Bien qu'elle se soit doté des plus hauts standards de l'industrie et d'une réglementation sévère, la Norvège n'y échappe pas : les puits en mer sont constamment sujets à des fuites et à des problèmes d'intégrité structurale.

PHOTO : HARALD PETTERSEN/STATOIL

68 Petroleum Safety Authority Norway (2011) Risk level in the petroleum activity – acute discharges – Norwegian Continental Shelf.

69 Gulf Strike Team (2008) An FOSC's Guide to Environmental Response. www.uscg.mil/hq/nsfweb/docs/FOSCGuidev07.pdf

70 « Déversement de mazout à Sept-Îles : l'enquête se poursuit toujours. » Radio-Canada, 3 janvier 2014 www.ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2014/01/03/003-deversement-mazout-sept-iles.shtml

71 Nerland, Jan. (2001) Norwegian Oil Spill Contingency and Risk based Governmental Contingency Planning. Norwegian Pollution Control Authority (SFT).

72 Vignes, B. et Aadnoy, B. S. (2008) Well integrity Offshore Norway. Petroleum Safety Authority, Norway.

Avec ces constats, et puisque les conditions dans le golfe du Saint-Laurent sont souvent difficiles (voir section 2) et limiteraient la capacité d'agir avec efficacité en cas de déversement (glace, tempêtes, brouillard, eau froide, etc.), il apparaît clairement que la capacité d'intervention totale dans le golfe, en cas de déversement pétrolier majeur, serait inadéquate.

Si jamais un déversement se produisait dans le golfe du Saint-Laurent, la séquence des interventions serait la suivante[73] :

1. La compagnie pétrolière avise l'organisme régulateur (OCTNLHE, etc.), puis met en œuvre son plan d'urgence.
2. Si la compagnie pétrolière est incapable de maîtriser le déversement, elle fait appel à l'organisme régulateur qui doit alors intervenir.
3. S'il le juge nécessaire, l'organisme régulateur fait appel aux organismes gouvernementaux (Garde côtière, Environnement Canada, etc.).

Toutefois, le Commissaire à l'environnement et au développement durable a identifié de très nombreuses failles dans ce scénario[74]. Par exemple, les Offices vérifient mal la capacité d'intervention des exploitants (étape 1); les Offices n'ont pas les capacités techniques d'intervenir (étape 2); la coordination entre l'Office et les organismes gouvernementaux n'est pas adéquate (étape 3). De plus, un audit interne a démontré que l'équipement de la Garde côtière date généralement de plus de 25 ans et est désuet[75].

QUI PAIERAIT LA FACTURE?

Au Canada, au sud du 60e parallèle, la responsabilité financière absolue en cas de déversement pétrolier en mer est limitée à 30 millions de dollars[76]. Toutefois, le projet de loi fédéral C-22, présenté le 30 janvier 2014, viendrait augmenter la limite de responsabilité absolue à un milliard de dollars.

Lorsque ce projet de loi sera adopté, une compagnie devra obligatoirement défrayer les coûts de tout déversement jusqu'à concurrence d'un milliard, qu'elle soit responsable ou non (responsable : cas de négligence; non-responsable : tempête, glace, etc.). Si les coûts dépassaient un milliard, il faudrait alors prouver en cour de justice la négligence de la compagnie, ce qui est parfois très difficile. Rappelons que les dernières estimations des dégâts dans le golfe du Mexique se chiffrent à 43 milliards de dollars. Certains pays comme la Norvège, le Danemark, l'Islande ou le Groenland appliquent intégralement le principe pollueur-payeur et n'ont aucun plafond de responsabilité absolue[77].

---

73 Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada – Terre-Neuve, art. 161

74 Bureau du vérificateur général du Canada. (2012) Rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable. Ch. 1 – Les activités liées au pétrole et au gaz extracôtiers dans l'Atlantique.

75 « Canada's offshore spill response outdated, audits found » CBC, 3 juin 2013. www.cbc.ca/news/canada/calgary/canada-s-offshore-oil-spill-response-outdated-audits-found-1.1369587

76 Article 3e) du Règlement sur la responsabilité en matière d'écoulements ou de débris relatifs au pétrole et au gaz (DORS 87-331). Ce règlement a été adopté en 1987.

77 Lloyds (2012). Arctic Opening : Opportunity and risk in the High North. www.lloyds.com/News-and-Insight/Risk-Insight/Reports/Arctic-Report-2012

LE CANADA N'EST PAS PRÊT À FAIRE FACE À UNE MARÉE NOIRE

En février 2013, le Commissaire à l'environnement et au développement durable (Bureau du vérificateur général du Canada) rendait public un rapport particulièrement critique sur la gestion des risques reliés aux hydrocarbures extracôtiers dans l'Atlantique et dans le golfe du Saint-Laurent[78]. Ce rapport soulève d'importantes inquiétudes, notamment :

1. La capacité d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent est nettement inadéquate;
2. Le plafond de responsabilité absolue de 30 millions de dollars exigé des compagnies pétrolières pour contrer les dommages causés par un déversement est tout à fait insuffisant et ne reflète pas les coûts réels d'un incident important[79].

De plus, le rapport du Commissaire est critique envers le fonctionnement des deux Offices des hydrocarbures extracôtiers (Canada-Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que Canada-Nouvelle-Écosse). Selon lui, ceux-ci démontreraient d'importantes lacunes en ce qui concerne la surveillance environnementale, la prévention, l'intervention en cas d'accidents et la capacité à effectuer des évaluations environnementales adéquates.

> *« S'il y avait un déversement majeur d'une plateforme de forage extracôtière sur la côte atlantique je ne pense pas que le Canada serait capable d'y faire face, de bien le contrôler. »*[80]

78 Bureau du vérificateur général du Canada. (2012) Rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable. Ch. 1 – Les activités liées au pétrole et au gaz extracôtiers dans l'Atlantique

79 Bureau du vérificateur général du Canada (2012) Rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable. Ch. 2 – Les garanties financières pour les risques environnementaux.

80 « Le Canada serait démuni devant une grande marée noire. » Le Devoir, 6 février 2013. www.ledevoir.com/politique/canada/370197/le-canada-serait-demuni-devant-une-grande-maree-noire

« S'il y avait un déversement majeur d'une plateforme de forage extracôtière sur la côte atlantique je ne pense pas que le Canada serait capable d'y faire face, de bien le contrôler. »
— Commissaire à l'environnement et au développement durable (Bureau du vérificateur général du Canada)

PHOTO : US FISH AND WILDLIFE SERVICE

SECTION 5

La gestion de la ressource pétrolière et gazière dans le golfe

Dans cette section, nous verrons comment se présente la propriété des ressources pétrolières et gazières dans le golfe du Saint-Laurent.

PHOTO : NELSON BOISVERT

SUR LA TERRE FERME, À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DE CHAQUE PROVINCE, les choses sont simples : les ressources naturelles du sous-sol, que ce soit les minéraux, le pétrole ou le gaz, sont de propriété provinciale et leur gestion est assurée par les divers ministères des Ressources naturelles.

Dans le golfe du Saint-Laurent, la question est loin d'être résolue. Alors que les États-Unis prétendent qu'il s'agit d'eaux internationales, le Canada y voit des eaux intérieures canadiennes[81]. Quant aux fonds marins et leurs ressources, les provinces du golfe se sont longtemps opposées au gouvernement fédéral sur la question de la propriété et la gestion des ressources en hydrocarbures[82].

Dans cette section, nous verrons comment se présente la propriété des ressources pétrolières et gazières dans le golfe du Saint-Laurent. Nous discuterons aussi de la façon dont ces ressources sont gérées : Accord fédéral/provincial, Offices des hydrocarbures extracôtiers, émission de permis d'exploration ou d'autorisations de forage, etc.

À qui appartiennent les ressources pétrolières dans le golfe ?

Le Québec et le Nouveau-Brunswick possèdent tous deux, de plein droit, certains espaces marins (fig. 9), et sont donc, par le fait même, propriétaires de toutes les ressources en hydrocarbures qui s'y trouveraient. En vertu de la proclamation royale de 1763, tout l'estuaire et le nord-ouest du golfe, à l'ouest de la pointe Ouest d'Anticosti, font partie du territoire québécois[83]. Pour sa part, une

81 Dorion, H. et J.-P. Lacasse (2011) Le Québec : territoire incertain. Éditions du Septentrion, Québec. 328 p.

82 Arbitrage entre la province de Terre-Neuve et du Labrador et la province de la Nouvelle-Écosse concernant certaines parties des limites de leurs zones extracôtières. Sentence rendue par le tribunal d'arbitrage au terme de la première phase (2001). www.unb.ca/fredericton/law/library/_resources/pdf/legal-materials/nlns-arbitration/phasei_award_french_1_opt.pdf

83 Dorion, H. et J.-P. Lacasse (2011) Le Québec : territoire incertain. Éditions du Septentrion, Québec. 328 p.

loi britannique de 1851, le New Brunswick Boundary Act, accorde la totalité de la baie des Chaleurs au Québec et au Nouveau-Brunswick qui la départagent en deux selon une ligne d'équidistance.

Quant au golfe du Saint-Laurent, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador ont décidé en 1964 de faire une demande conjointe à Ottawa concernant la propriété des ressources qui se trouveraient sous les fonds marins. Pour appuyer leur revendication, ces provinces se sont attribué le golfe au moyen de lignes qui se voulaient équidistantes (fig. 9, ligne interprovinciale de 1964). Le gouvernement fédéral a refusé la demande des cinq provinces et n'a jamais reconnu officiellement ces lignes interprovinciales. Toutefois, sans les reconnaître comme des frontières, le gouvernement fédéral respecte ces lignes que les provinces ont adoptées entre elles.

À deux reprises, la Cour suprême du Canada a confirmé cette prétention fédérale sur les ressources souterraines dans les zones extracôtières, en Colombie-Britannique (1967)[84] ainsi qu'à Terre-Neuve-et-Labrador (1984)[85]. Malgré ce qu'en pensent les provinces, il semble donc que les ressources pétrolières et gazières du golfe du Saint-Laurent soient de propriété fédérale.

Finalement, certaines Premières Nations, comme les Mi'gmaqs et les Innus de la Côte-Nord au Québec, ont des revendications territoriales sur de vastes secteurs du golfe incluant le site d'Old Harry[86].

FIGURE 9 : PROPRIÉTÉ DU LIT DU GOLFE ET LIMITES INTERPROVINCIALES

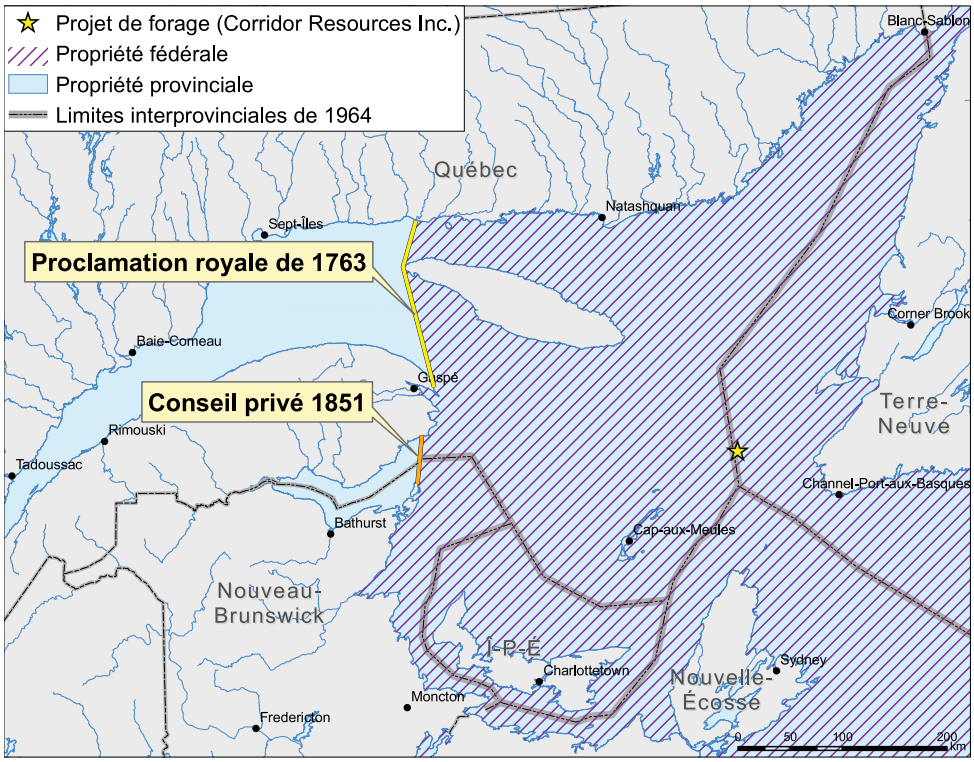

84 Offshore Mineral Rights of British Columbia (1967) R.C.S. 792 (Cour suprême du Canada)

85 Renvoi relatif au plateau continental de Terre-Neuve (1984) 1 R.C.S. 86 (Cour suprême du Canada)

86 Mi'gmawei Mawiomi Secretariat (2005) Map of Gespegewagi. www.migmawei.ca/documents/Gespegewagi_Claim_Map.pdf

OLD HARRY, OÙ SE SITUE VRAIMENT LA LIMITE INTERPROVINCIALE?

Lorsque les cinq provinces du golfe ont convenu du tracé des limites interprovinciales en 1964, elles ont utilisé la technique de l'équidistance stricte. Cette technique, largement utilisée en droit de la mer, établit les limites entre les États à mi-chemin entre divers points remarquables (îles, îlots, caps, etc.). C'est ainsi que la petite île Saint-Paul (N.-É.) a été utilisée pour tracer la limite entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador, et que le minuscule îlot du Corps-Mort (Qc) a été utilisé pour tracer la ligne entre le Québec et le Nouveau-Brunswick.

Toutefois, la limite entre le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador a été tracée en utilisant la pointe de l'Est aux îles de la Madeleine, et non pas le rocher aux Oiseaux, 32 km plus à l'est vers Terre-Neuve, îlot suffisamment grand pour y retrouver un phare, des bâtiments, etc. L'utilisation du rocher aux Oiseaux aurait eu pour conséquence de déplacer la limite interprovinciale de quelques kilomètres vers l'est, au-delà du site actuel du projet de forage de Corridor Resources. Tant qu'une entente formelle sur la localisation de la ligne interprovinciale n'aura pas été convenue entre Québec et Terre-Neuve-et-Labrador, un doute subsistera sur sa situation réelle.

PHOTO: PLAGE ILES-DE-LA-MADELEINE
CLAUDE BROCHU / WIKIMEDIA COMMONS

DES LIMITES INTERPROVINCIALES CONTESTÉES

Les limites interprovinciales de 1964 n'ont été ni entérinées par les diverses législatures provinciales, ni fait l'objet d'une entente, ni même signées. Leur existence dépend donc entièrement du bon vouloir des provinces concernées. C'est ainsi que dès 1972, Terre-Neuve-et-Labrador a commencé à contester la validité de la ligne la séparant de la Nouvelle-Écosse[87]. Le conflit n'a été réglé qu'en 2002, à la suite du jugement d'un tribunal d'arbitrage.

Le tribunal d'arbitrage a alors rendu deux importantes décisions :

1. Il a démontré que la ligne interprovinciale de 1964 ne peut être considérée comme découlant d'une entente entre les provinces et qu'elle n'a pas de valeur légale.
2. Le tribunal a tracé une nouvelle ligne, entre Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse, selon les normes du droit international, ligne qui a été par la suite reconnue par un règlement fédéral.

De la même façon, Terre-Neuve-et-Labrador ne reconnaît plus la limite qu'elle a convenue avec le Québec en 1964. Bien que cette ligne interprovinciale contestée passe exactement au-dessus de la structure d'Old Harry, Terre-Neuve-et-Labrador respecte la ligne actuelle et n'émet des permis d'exploration que de son côté.

Ce conflit entre le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador pose une embûche majeure à tout forage exploratoire du côté québécois d'Old Harry. En effet, l'Accord Canada-Québec (voir plus loin, section 6) stipule que les permis québécois d'exploration que détient Corridor Resources à Old Harry, suspendus depuis 1997, ne peuvent être réactivés tant que subsiste un différend entre les deux provinces, différend qui ne pourra être réglé que par négociation, médiation ou arbitrage.

87 Arbitrage entre la province de Terre-Neuve et du Labrador et la province de la Nouvelle-Écosse concernant certaines parties des limites de leurs zones extracôtières. Sentence rendue par le tribunal d'arbitrage au terme de la deuxième phase (2002). www.unb.ca/fredericton/law/library/_resources/pdf/legal-materials/nlns-arbitration/phaseii_award_french_1_opt.pdf

Pas de forages sans Accord fédéral-provincial

Cette prétention fédérale sur la propriété des ressources du sous-sol du golfe du Saint-Laurent, entre autres pour les hydrocarbures, fait en sorte qu'il est impossible pour une province d'agir unilatéralement. Toute province désirant explorer ou exploiter les hydrocarbures de « sa » section du golfe doit le faire en cogestion avec le gouvernement fédéral et procéder selon un processus en trois phases :

1. Signer un Accord de cogestion avec le gouvernement fédéral;
2. Voter dans sa propre législature, tout comme le gouvernement fédéral à Ottawa, une loi miroir de mise en œuvre de l'Accord;
3. Mettre en place un Office conjoint de gestion des hydrocarbures (voir Tableau 2).

ACCORD FÉDÉRAL-PROVINCIAL

Les provinces désirant explorer et exploiter les ressources pétrolières du golfe doivent d'abord signer un Accord avec le Canada sur la gestion conjointe des hydrocarbures extracôtiers. Après plusieurs années de négociations, la Nouvelle-Écosse a signé un Accord fédéral-provincial le 2 mars 1982. Terre-Neuve-et-Labrador pour sa part a longtemps refusé un tel accord, revendiquant l'entière propriété des ressources extracôtières. Après la décision défavorable de la Cour suprême du Canada, Terre-Neuve-et-Labrador signait un accord avec le gouvernement fédéral le 11 février 1985.

Quant au Québec, il signait lui aussi un Accord fédéral-provincial le 24 mars 2011, mais comme on le verra plus tard, cet accord n'est toujours pas entériné et n'est donc pas applicable. Pour sa part, l'Île-du-Prince-Édouard a indiqué ne pas chercher présentement à négocier un accord, alors que c'est un objectif déclaré pour le Nouveau-Brunswick (Tableau 2).

Les provinces désirant explorer et exploiter les ressources pétrolières du golfe doivent d'abord signer un Accord avec le Canada sur la gestion conjointe des hydrocarbures extracôtiers.

Parmi les principaux objectifs de ces accords, on peut noter :

1. La reconnaissance de l'égalité des deux paliers de gouvernement dans la gestion de la ressource;
2. La mise en place éventuelle d'un Office conjoint afin de gérer les hydrocarbures extracôtiers;
3. La possibilité pour la province de conserver 100 % des redevances prélevées.

LOIS DE MISE EN ŒUVRE OU LOIS MIROIRS

La signature de ces accords ne permet pas automatiquement aux provinces d'aller de l'avant avec l'exploration pétrolière dans leur partie du golfe. Il faut avant toute chose qu'une loi de mise en œuvre fédérale ainsi qu'une loi de mise en œuvre provinciale soient adoptées dans chacune des deux législatures. Pratiquement similaires, ces deux lois fédérale et provinciale sont souvent qualifiées de « lois miroirs ». Après de longues négociations, Terre-Neuve-et-Labrador a adopté la sienne le 25 mars 1987 et la Nouvelle-Écosse le 21 juillet 1988 (Tableau 2).

FIGURE 10 : OFFICES DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

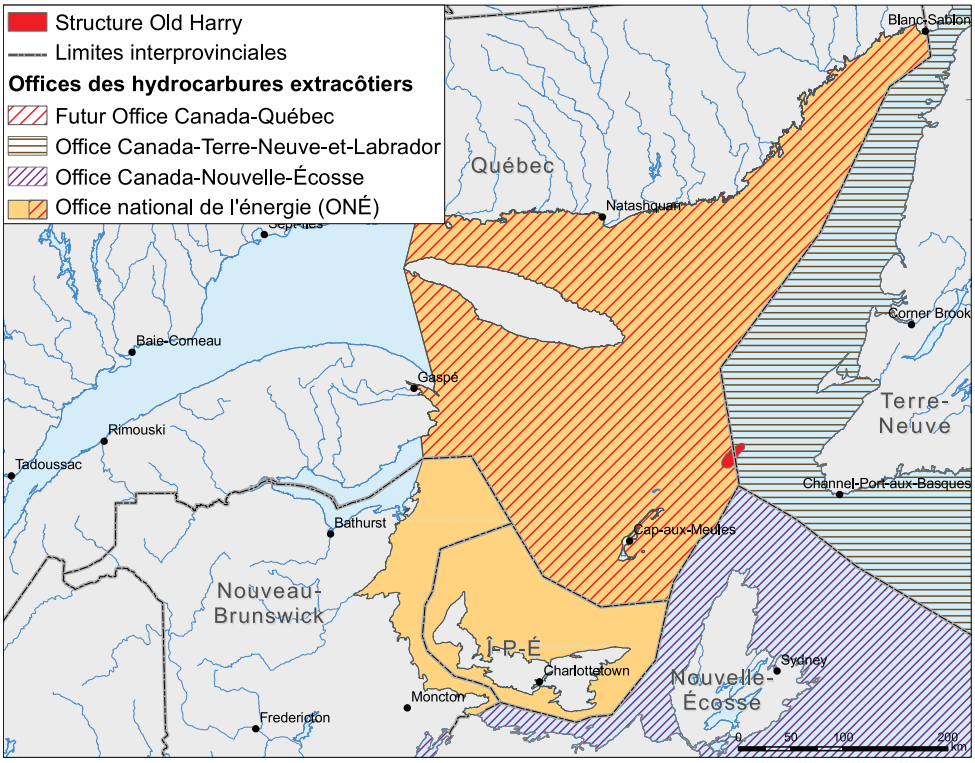

Le rôle des Offices est plutôt d'émettre les divers permis et autorisations, de gérer la conservation de la ressource pétrolière et de s'assurer que les opérations se fassent de façon sécuritaire, à la fois pour les travailleurs et pour l'environnement.

PHOTO: BRISTOW HELICOPTERS / WIKIMEDIA COMMONS

Ces lois miroirs revêtent une très grande importance, car elles servent avant tout à encadrer les divers aspects de la gestion conjointe des hydrocarbures extracôtiers comme, par exemple :

1. Les limites géographiques d'application et le mécanisme de résolution des litiges;
2. La création et le fonctionnement des Offices conjoints (fédéral-provincial);
3. La gestion des divers titres, permis et autorisations;
4. Les redevances et autres sources de revenus;
5. Les impacts sur les paiements de péréquation;
6. L'établissement des limites de responsabilité absolue des compagnies en cas d'accidents.

OFFICES DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

Dans les zones extracôtières de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse, toute la gestion des hydrocarbures passe par ces Offices conjoints : l'Office Canada Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE, ou C-NLOPB en anglais) ainsi que l'Office Canada Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNÉHE, ou C-NSOPB en anglais). Dans les deux cas, et il en sera éventuellement de même pour le Québec, les Offices sont gérés et financés conjointement, de façon égale, par les gouvernements fédéral et provincial et relèvent des ministres des Ressources naturelles des deux paliers gouvernementaux. Bien qu'ils jouissent d'une grande indépendance décisionnelle, par exemple pour l'acceptation ou le refus d'un projet exploratoire, les Offices doivent obtenir des approbations ministérielles dans le cas des décisions les plus importantes telles que le lancement d'un appel d'offres ou l'émission d'un permis de production pétrolière.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le rôle des Offices n'est pas de faire la promotion de l'exploration ou de l'exploitation pétrolière en mer, un rôle qui est plutôt dévolu aux divers ministères de développement économique. Le rôle des Offices est plutôt d'émettre les divers permis et autorisations, de gérer la conservation de la ressource pétrolière et de s'assurer que les opérations se fassent de façon sécuritaire, à la fois pour les travailleurs et pour l'environnement.

Ce modèle de fonctionnement a toutefois été critiqué sévèrement par le juge Robert Wells dans son imposant rapport sur la sécurité des transports extracôtiers en hélicoptère. Ce rapport fait suite à l'écrasement d'un hélicoptère en route vers la plateforme Hibernia, ayant entraîné la mort de 17 personnes en 2009. Selon le juge Wells, la proximité entre les Offices et l'industrie pétrolière peut suggérer une apparence de conflit d'intérêts. Pour y remédier, il recommande la création d'un deuxième Office, indépendant, qui veillerait uniquement à la sécurité, que ce soit des travailleurs ou de l'environnement, loin de toute apparence de conflit d'intérêts[88].

La Norvège, le Royaume-Uni, l'Australie et même les États-Unis, après la marée noire dans le golfe du Mexique, se sont doté de telles structures de règlementations modernes. L'Office de Terre-Neuve possède toujours une structure non réformée. Alors que la province a déclaré être ouverte à réaliser ces changements, Ottawa n'a toujours pas acquiescé à la demande.

TABLEAU 2 : GESTION DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT

Provinces	% du golfe (superficie)	Accord féd.-prov.	Lois miroirs féd.-prov.	Office des hydrocarbures
Nouvelle-Écosse	7,2 %	Signé le 2 mars 1982	Sanction le 21 juillet 1988	C-NSOPB Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board
Terre-Neuve-et-Labrador	18,7 %	Signé le 11 février 1985	Sanction le 25 mars 1987	C-NLOPB Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board
Québec	55,9 %	Signé le 24 mars 2011	En négociation féd.-prov.	Actuellement : ONÉ (féd.) Après sanction lois miroirs : Bureau réglementaire conjoint (ONÉ et Régie de l'Énergie du Québec)
Nouveau-Brunswick	7,4 %	Intéressé à débuter des négociations féd.-prov.	–	Actuellement : ONÉ (féd.)
Île-du-Prince-Édouard	10,7 %	Pas de volonté à obtenir un accord féd.-prov.	–	Actuellement : ONÉ (féd.)

88 Wells, R. (2010) Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Helicopter Safety Inquiry. Vol 1. www.cnlopb.nl.ca/pdfs/ohsi/ohsir_vol1.pdf

D'intenses négociations précèdent le dépôt de ces lois miroirs puisqu'elles doivent faire l'objet d'un arrimage presque parfait entre les versions fédérale et provinciale.

PHOTO: STEVEN W. DENGLER / WIKIMEDIA COMMONS

L'ACCORD CANADA-QUÉBEC, TOUJOURS NON RATIFIÉ

Le Québec a signé, le 24 mars 2011, un accord avec le gouvernement fédéral sur la gestion conjointe des hydrocarbures extracôtiers[89]. Cet accord constitue le premier pas vers l'exploration pétrolière dans la partie québécoise du golfe. Toutefois, bien que signé, l'Accord n'était toujours pas effectif trois ans plus tard. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter dans chacune des deux législatures une loi miroir qui viendrait mettre en œuvre l'Accord.

D'intenses négociations précèdent le dépôt de ces lois miroirs puisqu'elles doivent faire l'objet d'un arrimage presque parfait entre les versions fédérale et provinciale. Parmi les points à négocier, mentionnons la procédure d'arbitrage en cas de litige frontalier, le niveau de responsabilité absolue des compagnies, les processus d'évaluation environnementale, la gestion des titres d'exploration, le paiement des redevances, etc.

L'Accord Canada-Québec comporte des particularités qu'il importe de mentionner :

1. Les permis d'exploration pétrolière suspendus en 1997 (permis mauves, fig. 7), dont les deux permis attribués à Corridor Resources pour Old Harry, ne seront réactivés qu'un an après l'adoption des lois miroirs fédérale et provinciale.

2. Les premières lois miroirs adoptées seront dites « provisoires » et mettront en place un secrétariat conjoint, ainsi qu'un bureau réglementaire conjoint (ONÉ et Régie de l'énergie du Québec). L'Office Canada-Québec conjoint ne sera mis en place, par l'entremise de lois miroirs « permanentes », qu'après une découverte d'hydrocarbures exploitables dans le golfe.

89 www.mrn.gouv.qc.ca/presse/pdf/Accord-Canada-Quebec-FR.pdf

Un moratoire sur les activités pétrolières dans la partie québécoise du golfe, pour combien de temps encore?

Pour l'instant, les activités pétrolières et gazières sont interdites dans l'ensemble du milieu marin québécois. Il y a interdiction permanente sur ces activités à partir de la frontière de l'Ontario jusqu'à la pointe ouest de l'île d'Anticosti, tandis que dans le reste de la partie québécoise du golfe, il s'agit plutôt d'un moratoire temporaire (fig. 11).

INTERDICTION PERMANENTE

Le 13 juin 2011, le projet de loi nº 18, Loi limitant les activités pétrolières et gazières, était sanctionné[90]. Cette loi a pour effet d'interdire de façon permanente toute activité d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière dans le lit du Saint-Laurent et sur ses îles, à l'ouest de l'île d'Anticosti et ce jusqu'à la frontière de l'Ontario. Ce territoire correspond très exactement à la partie de juridiction québécoise du Saint-Laurent, à l'ouest de la limite de la proclamation royale de 1763 (fig. 9).

MORATOIRE TEMPORAIRE

Le moratoire dans la partie québécoise du golfe, à l'est de la pointe Ouest de l'île d'Anticosti (fig. 11), est en place depuis plus de seize ans. Lorsque le gouvernement fédéral a refusé de reconnaître les permis d'exploration octroyés en 1996 à Corridor Resources à cause de l'absence d'un accord sur la gestion conjointe des hydrocarbures extracôtiers, le Québec a décidé d'arrêter l'émission de tout permis jusqu'à ce que les problèmes de juridiction soient réglés[91]. L'article 153 du projet de loi 182 est venu instaurer, à compter du 2 décembre 1997, un moratoire sur l'ensemble du milieu marin québécois. Par la suite, l'arrêté ministériel AM 2009-048 est venu prendre la relève à partir du 17 janvier 2010, en instaurant un moratoire sur la totalité du milieu marin québécois, sans limite de temps.

Il y a quelques années, lorsque le programme des évaluations environnementales stratégiques (EES) en milieu marin a débuté, le ministère des Ressources naturelles du Québec a ajouté une composante environnementale à ce moratoire. Dorénavant, en plus d'attendre que l'Accord Canada-Québec soit mis en œuvre avant de lever le moratoire, il fallait aussi attendre que les conclusions de l'étude environnementale soient connues.

De très nombreux intervenants, dont la Coalition Saint-Laurent, exigent que toute décision de lever le moratoire dans la partie québécoise du golfe, en totalité ou en partie, soit d'abord soumise à une enquête du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE).

Lorsque le gouvernement fédéral a refusé de reconnaître les permis d'exploration octroyés en 1996 à Corridor Resources à cause de l'absence d'un accord sur la gestion conjointe des hydrocarbures extracôtiers, le Québec a décidé d'arrêter l'émission de tout permis jusqu'à ce que les problèmes de juridiction soient réglés.

90 www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2011C13F.PDF

91 Hydro-Québec (2002) Plan d'exploration pétrole et gaz naturel au Québec 2002-2010, www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/sismiques/documents/DD1-C.pdf

SECTION 6

Évaluer d'abord les impacts environnementaux

Il importe, avant d'autoriser ces projets, de bien en évaluer tous les impacts potentiels en les soumettant entre autres à un processus d'évaluation environnementale.

PHOTO : NELSON BOISVERT

TOUTES LES ACTIVITÉS HUMAINES ONT UN IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT. Pour bon nombre d'activités, l'impact est mineur, mais pour certains projets, les répercussions peuvent être très importantes : effets sur les habitats, sur les espèces en péril, sur la qualité de l'air ou de l'eau, etc. Il importe donc, avant d'autoriser ces projets, de bien en évaluer tous les impacts potentiels en les soumettant entre autres à un processus d'évaluation environnementale.

Dans cette section, nous mettrons l'emphase sur les deux grands types d'évaluations environnementales existantes, les évaluations environnementales stratégiques (EES) et les évaluations environnementales de projet (EE), et nous présenterons pour chacune d'elles les processus présentement en cours dans le golfe du Saint-Laurent. Le Tableau 3, à la fin du chapitre, présentera une synthèse de ces informations.

Évaluations environnementales stratégiques

L'évaluation environnementale stratégique (EES) est un processus relativement nouveau et méconnu qui se veut avant tout un outil d'aide à la planification[92]. Les EES sont réalisées très tôt dans le processus, souvent avant même l'implantation d'un type d'industrie, d'une filière énergétique ou le développement du territoire. Les EES visent entre autres à répondre à deux questions importantes :

a) Devrait-on autoriser un certain type d'industrie ou de développement?

b) Si on l'autorise, à quelles conditions et avec quelles mesures d'atténuation imposées aux éventuels projets?

Dans le contexte canadien et québécois, les EES ne découlent pas d'une obligation légale, mais elles résultent plutôt de politiques gouvernementales, de directives ou même de décisions politiques

92 Crowley, M. et N. Risse (2011) L'évaluation environnementale stratégique : un outil pour aider les administrations publiques à mettre en œuvre le développement durable. *Télescope*, vol. 17, n° 2, p. 1-29.

ad hoc. À titre d'exemple, devant l'ampleur de la controverse sur le gaz de schiste, le gouvernement du Québec a décidé en mars 2011 de procéder à une EES sur le gaz de schiste[93].

À ce jour, trois EES ont été réalisées dans le Saint-Laurent : une dans l'estuaire et le nord-ouest du golfe (EES1), une dans la portion québécoise du golfe et de la baie des Chaleurs (EES2) et une dans la partie terre-neuvienne du golfe (fig. 11). Toutefois, ces trois EES se sont penchées chacune sur des secteurs restreints du golfe et aucune n'a fourni une image globale du grand écosystème que constitue le golfe du Saint-Laurent. Ainsi, l'EES1 n'a couvert que 10 % de la superficie du golfe, l'EES2 en a couvert 48 % et l'EES de Terre-Neuve-et-Labrador 16 %. Le golfe est un seul grand écosystème, aux interrelations complexes, qui peut difficilement être analysé en pièces détachées, en fonction des subdivisions administratives qu'on y a tracées. Ce fait a d'ailleurs été identifié comme étant problématique par Genivar dans son rapport final pour l'EES2 sur les hydrocarbures pour la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent[94].

FIGURE 11 : PROCESSUS D'ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

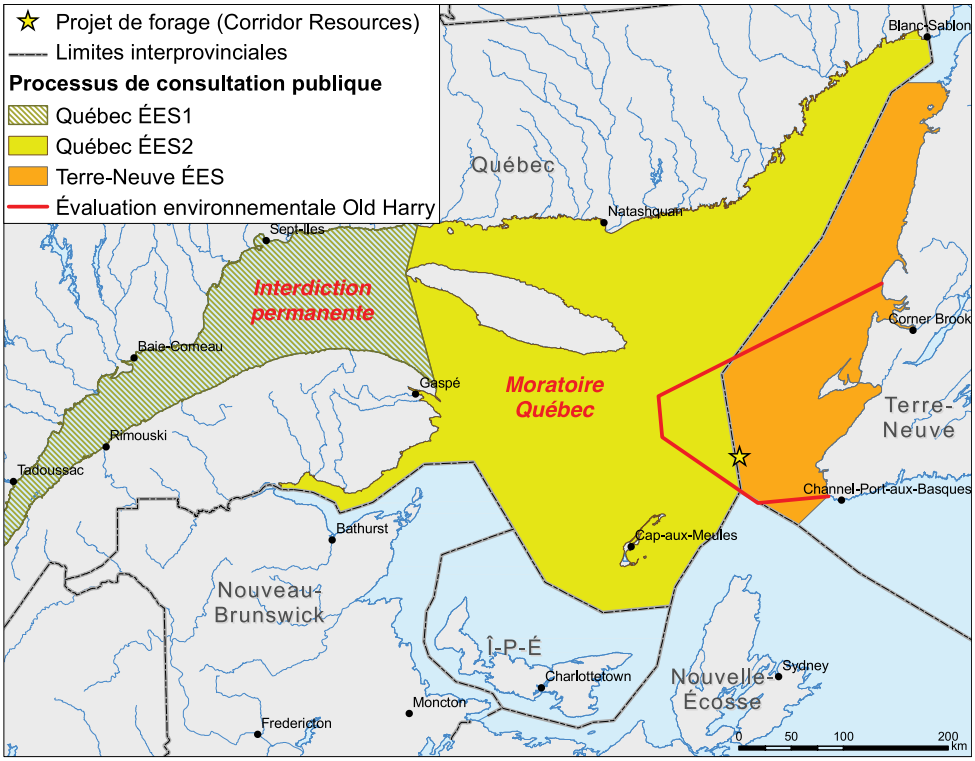

EES1 : BASSIN DE L'ESTUAIRE MARITIME ET DU NORD-OUEST DU GOLFE DU SAINT-LAURENT (QUÉBEC)

Le rapport du BAPE sur les levés sismiques, en 2004[95], avait clairement recommandé de procéder à des évaluations environnementales stratégiques avant toute autorisation de travaux d'exploration dans l'estuaire ou le golfe du Saint-Laurent. Une première EES a donc été réalisée par la firme AECOM-Tecsult dans l'estuaire et le nord-ouest du golfe, et le rapport préliminaire rendu public en septembre 2010 était sans équivoque :

93 Communiqué de presse du MDDEFP, 8 mars 2011. mddefp.gouv.qc.ca/infuseur/communique.asp?no=1831
94 www.hydrocarburesmarins.gouv.qc.ca/documents/091-51078-00_EES2_VF_130910_authentifie.pdf
95 www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape193.pdf

« Ce bassin serait peu propice à la tenue d'activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières. »

Rapidement, en juin 2011, le gouvernement du Québec a répondu à ce constat en adoptant la Loi limitant les activités pétrolières et gazières[96] par laquelle toute activité d'exploration ou d'exploitation est dorénavant interdite de façon permanente dans le lit du Saint-Laurent et sur ses îles, à l'ouest de la pointe Ouest de l'île d'Anticosti, jusqu'à la frontière de l'Ontario (fig. 11).

EES2 : BASSIN D'ANTICOSTI, DE MADELEINE ET DE LA BAIE DES CHALEURS (QUÉBEC)

Une deuxième EES a été réalisée par la firme Genivar dans la partie québécoise du golfe (fig. 11), et son rapport final a été déposé en septembre 2013[97]. Après plus de deux ans de travaux impliquant de nombreux scientifiques, 20 séances de partage d'information avec les organismes régionaux et nationaux, les communautés autochtones ainsi qu'avec le public, les constats du rapport sont clairs :

- absence d'acceptabilité sociale;
- déficiences majeures dans la capacité d'intervention en cas d'accident;
- lacunes dans les connaissances scientifiques sur le golfe;
- encadrement légal et règlementaire insuffisant.

Le gouvernement du Québec a souvent réitéré que le rapport de l'EES2 l'aiderait dans sa décision de lever ou non le moratoire dans la partie québécoise du golfe[98]. Toutefois, à la lumière du rapport de l'EES2, il semble difficile d'envisager la possibilité de lever le moratoire de sitôt, compte tenu des nombreuses questions et lacunes qui se doivent toujours d'être comblées.

EES PARTIE TERRE-NEUVIENNE DU GOLFE (TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR)

À la suite d'une recommandation du ministre fédéral de l'Environnement, M. Peter Kent, l'Office de Terre-Neuve a entrepris, en 2012, de mettre à jour une EES qui avait été réalisée sur la partie terre-neuvienne du golfe en 2005 (fig. 11). Le rapport final de cette mise à jour a été rendu public en mai 2014, rapport qui fait des constats similaires à ceux de l'EES2 : faible acceptabilité sociale dans les cinq provinces du golfe, lacunes au niveau des connaissances, faible capacité d'intervention, nombreux sites sensibles, etc.[99] Toutefois, malgré ces constats, le rapport conclut que « des activités d'exploration pétrolière peuvent généralement être entreprises (…) avec la mise en place des mesures d'atténuations ».

ET LA CONSULTATION DU PUBLIC?

En septembre 2011, le ministre fédéral de l'Environnement, M. Peter Kent, a demandé que l'on procède à une « consultation publique approfondie » sur le projet Old Harry.

M. Bernard Richard, ancien ombudsman du Nouveau-Brunswick, a été rapidement mandaté pour présider cette commission d'étude. Toutefois, en février 2012, son contrat était résilié, et en avril 2014, cette consultation n'avait toujours pas eu lieu. Il est essentiel que cette consultation sur Old Harry ne tombe pas dans l'oubli.

96 www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2011C13F.PDF

97 www.hydrocarburesmarins.gouv.qc.ca/documents/091-51078-00_EES2_VF_130910_authentifie.pdf

98 « Exploitation pétrolière : un préjugé favorable qui inquiète les environnementalistes. » Le Devoir, 17 sept. 2013. www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/387654/un-prejuge-favorable-qui-inquiete-les-environnementalistes

99 www.cnlopb.nl.ca/pdfs/wnlsea/wnlseafr.pdf

Évaluations environnementales de projets

Les évaluations environnementales (EE) de projets sont mieux connues et beaucoup plus courantes. Elles sont requises pour certains types de projets spécifiques proposés par un promoteur. Par exemple, la construction d'une raffinerie de pétrole ou d'un parc d'éoliennes est automatiquement soumise à une EE de projet. Ces évaluations sont une obligation légale en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012 (LCEE 2012) ou de lois provinciales similaires, et elles cherchent à répondre à deux grandes questions :

a) Quels seront les impacts environnementaux du projet à l'étude et seront-ils suffisamment importants pour justifier l'interdiction du projet?

b) Si on autorise le projet, quelles devraient être les mesures d'atténuation exigées? Ces mesures d'atténuation découlent souvent des EES qui auraient été réalisées au préalable.

Dans le golfe du Saint-Laurent, le projet de forage de Corridor Resources à Old Harry relève de ce type d'évaluation et il est présentement soumis à une EE fédérale.

PROJET DE FORAGE DE CORRIDOR RESOURCES À OLD HARRY

C'est en février 2011 que Corridor Resources a déposé son projet de forage au site d'Old Harry. Depuis ce temps, le processus d'évaluation environnementale se poursuit, et une décision finale de l'Office de Terre-Neuve n'a toujours pas été rendue. Le rapport d'évaluation environnementale présenté par Corridor Resources a été sévèrement critiqué à la fois par Environnement Canada, par Pêches et Océans et même par l'Office de Terre-Neuve. De nombreux correctifs ont depuis été apportés par Corridor Resources, mais la compagnie n'a toujours pas répondu aux critiques majeures de la simulation de déversement pétrolier qu'elle est tenue de faire (voir encadré sur les simulations de déversement, section 4). L'Office de Terre-Neuve doit, en cours d'année 2014, rendre public son rapport d'examen préalable dans lequel il déterminera si le projet de forage de Corridor Resources risque, ou non, d'occasionner des impacts importants sur l'environnement.

L'Office de Terre-Neuve doit, en cours d'année 2014, rendre public son rapport d'examen préalable dans lequel il déterminera si le projet de forage de Corridor Resources risque, ou non, d'occasionner des impacts importants sur l'environnement.

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE, QUI FAIT QUOI?

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, c'est le promoteur lui-même qui réalise l'évaluation environnementale de son propre projet, généralement avec le concours d'une firme de consultants. Le promoteur en assume la totalité des coûts et l'étude environnementale doit répondre à des directives très précises émises par les autorités responsables.

Afin de vérifier la qualité du rapport d'évaluation environnementale du promoteur, il est soumis à l'expertise externe de différents ministères tels que Pêches et Océans ou Environnement Canada qui peuvent exiger les corrections requises. La Norvège nous fournit un bel exemple de l'importance de cette vérification externe. En effet, dans les années 1990, des vérifications ont montré que les promoteurs sous-estimaient les impacts environnementaux d'un facteur de 10 depuis près de 30 ans[100]. Finalement, le public a parfois la possibilité de commenter l'évaluation environnementale.

100 Gray, J.S. et al (1999) Managing the environmental effects of the Norwegian oil and gas industry : from conflict to consensus. cat.inist.fr/?aModele=afficheN&cpsidt=1886943

Les nouvelles règles (Loi canadienne sur l'évaluation environnementale)

Il est clair que les travaux d'exploration pétrolière peuvent avoir des impacts environnementaux considérables. Malheureusement, depuis près de 10 ans, on assiste à une lente érosion des évaluations environnementales fédérales pour l'exploration pétrolière en mer.

À partir de 2002[101], tous les projets de levés sismiques ou de forages exploratoires sur la côte est du Canada ont commencé à être soumis à des évaluations environnementales fédérales de type « examen approfondi » avec participation automatique du public. Toutefois, en 2005, le gouvernement fédéral a décidé d'accélérer les procédures d'autorisation des projets et de ne soumettre les levés sismiques et les forages exploratoires qu'à un simple « examen préalable » auquel la participation du public devient discrétionnaire.

Malheureusement, depuis près de 10 ans, on assiste à une lente érosion des évaluations environnementales fédérales pour l'exploration pétrolière en mer.

De nouvelles coupes majeures sont survenues en juillet 2012 au moment de l'adoption du projet de loi omnibus C-38 et de la réforme de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale[102]. Dorénavant, les levés sismiques ne sont plus soumis à des évaluations environnementales fédérales. Quant aux forages exploratoires, seul le premier programme de forage sur un permis donné est dorénavant soumis à des évaluations fédérales. Les forages subséquents en sont exemptés.

Pour un examen public indépendant de l'ensemble du golfe

Dès le dépôt du projet de forage de Corridor Ressources en février 2011, il était clair que ce projet pouvait avoir des impacts négatifs sur les cinq provinces entourant le golfe. De très nombreux intervenants, incluant la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et même l'Office de Terre-Neuve ont alors demandé au ministre de l'Environnement fédéral, M. Peter Kent, de confier le projet de forage à une commission d'examen fédérale en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (Tableau 3). Cette demande a été refusée par le ministre de l'Environnement en septembre 2011.

Les changements apportés à la LCÉE par le projet de loi C-38 rendent maintenant impossible la tenue d'une commission d'examen sur le projet Old Harry. Toutefois, compte tenu des impacts majeurs pouvant affecter les cinq provinces et compte tenu des inquiétudes des populations du golfe, un processus d'examen public indépendant portant sur l'ensemble du golfe s'avère une nécessité. Coordonné par le fédéral et les cinq provinces, cet examen indépendant ad hoc permettrait d'analyser le golfe du Saint-Laurent dans sa totalité et d'assurer qu'aucune ouverture du golfe à l'exploration pétrolière ne se fasse sans l'assentiment des populations directement concernées.

---

101 Règlement modifiant le Règlement sur la liste d'étude approfondie DORS 2005/335. Résumé de l'Étude d'impact de la réglementation.

102 « The tale of 2012's omnibus budget bill », *The Globe and Mail*, 12 juin 2012.

TABLEAU 3 : LES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES EN BREF...

	Évaluations environnementales stratégiques (EES)		Évaluations environnementales (EE) ou Étude d'impact (EI) de projets
Description	· Découlent d'une politique gouvernementale ou de décisions politiques, et non d'une loi. · Outils d'aide à la décision qui abordent les aspects sociaux, économiques et environnementaux. · Se situent généralement en amont d'un projet (avant l'implantation d'un type d'industrie). · Le processus peut varier significativement puisqu'il n'est pas encadré par une loi. · Le processus ne mène pas à la délivrance d'une autorisation mais plutôt à la formulation de recommandations sur la mise en œuvre de la filière ou de l'industrie. · Peuvent conduire à l'instauration d'une interdiction ou d'un moratoire.	Description	· Découlent d'une loi qui rend le processus obligatoire pour certains types de projets. · Golfe : EE déterminées par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012 (LCEE 2012) ou des lois provinciales. · Peuvent inclure ou non des consultations publiques. · Le processus mène à la production d'un rapport par les autorités sur l'impact anticipé du projet et les mesures d'atténuation suggérées. Si l'impact est trop fort, le projet peut être refusé. · Le promoteur doit par la suite demander une autorisation avant de procéder avec le projet.
Application	EES dans le Saint-Laurent : · EES1 (estuaire et nord-ouest du golfe) : complétée en 2010. · EES2 (portion québécoise du golfe) : complétée en 2013. · EES de Terre-Neuve (partie terre-neuvienne du golfe) : complétée en 2014.	Application	EE dans le golfe du Saint-Laurent : · Projet de forage de Corridor Resources à Old Harry (du côté terre-neuvien, sous l'encadrement de l'Office de Terre-Neuve) actuellement en cours.

	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec		Commission d'examen fédérale Examen public indépendant
Description	· Organisme québécois voué à l'information et à la consultation publique sur des projets susceptibles d'avoir un impact majeur sur l'environnement ou sur toute autre question relative à la qualité de l'environnement. · Les projets doivent être assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue dans la Loi sur la qualité de l'environnement. · Le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs peut également donner un mandat au BAPE sur toute question concernant la qualité de l'environnement (pouvoir discrétionnaire conféré en vertu de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement).	Description	· Commission d'examen fédérale : découle de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Demande pour le projet Old Harry refusée par le ministre Kent. À la suite du projet de loi C-38, non-applicable au projet Old Harry. · Examen public indépendant : processus ad hoc à définir et découlant d'une décision politique fédérale-provinciale. Serait piloté par le fédéral et l'ensemble des provinces et porterait sur la totalité du golfe. · Comportent toutes deux certaines ressemblances avec le BAPE du Québec.
Application	BAPE portant sur le golfe : · « Les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent » (BAPE générique complété en 2004 pour la partie québécoise du golfe). · BAPE toujours réclamé par de nombreux groupes après l'EES2 dans la portion québécoise du golfe.	Application	Examen public indépendant : · Processus toujours réclamé par de nombreux groupes, organismes et individus dans les 5 provinces. · Permettrait de réaliser une étude et des consultations publiques pour l'ensemble du golfe.

SECTION 7

Impacts socioéconomiques des activités pétrolières

Il est important de déboulonner les mythes qui teintent le débat, car les décisions sur l'avenir du golfe du Saint-Laurent doivent être prises rationnellement, avec toutes les données, et non pas avec précipitation sous la pression d'un hypothétique mirage pétrolier.

PHOTO : NELSON BOISVERT

MÊME S'IL N'EXISTE TOUJOURS AUCUNE RÉSERVE prouvée de pétrole ou de gaz à Old Harry, plusieurs n'hésitent pas à faire allusion à d'importantes retombées économiques, retombées qui pourraient même être la planche de salut pour l'économie québécoise. Au Québec, on cite souvent le « miracle terre-neuvien » ou le « modèle norvégien », en omettant toutefois de mettre les choses en perspective. Le contexte socioéconomique et environnemental du Québec de 2014 n'est pas comparable à celui de la Norvège de 1970 qui débutait alors le développement de sa filière pétrolière, tout comme nous ne pouvons comparer la taille de l'économie terre-neuvienne à celle du Québec.

Il est important de déboulonner les mythes qui teintent le débat, car les décisions sur l'avenir du golfe du Saint-Laurent doivent être prises rationnellement, avec toutes les données, et non pas avec précipitation sous la pression d'un hypothétique mirage pétrolier.

Coût des projets

Les travaux d'exploration sont très onéreux, avec des coûts moyens de 50 à 60 millions de dollars pour chaque forage en mer. Sachant qu'il a fallu une quarantaine de forages avant de découvrir Hibernia (Terre-Neuve-et-Labrador) et une dizaine d'autres pour bien délimiter la ressource, on comprend qu'il faut avoir les reins solides pour se lancer dans cette aventure et qu'il faut être convaincu du potentiel réel de la structure géologique ciblée.

Le développement des infrastructures de production est encore plus onéreux et la participation gouvernementale se doit parfois d'être très importante. Pour Hibernia seulement, les gouvernements fédéral et terre-neuvien ont contribué pour près de cinq milliards de dollars (crédits d'impôt, garanties de prêts, subventions, etc.) à la réalisation du projet[103]. Quant au projet Hebron, présentement en

103 Marshall, D. (2002) Should BC lift the oil moratorium? Policy brief on the economic lessons from Hibernia. CCPA Res. Paper. www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/BC_Office_Pubs/offshore_oil.pdf

chantier à Terre-Neuve-et-Labrador, les investissements en infrastructures, avant même qu'un seul dollar n'entre dans l'économie de la province, dépassent les 14 milliards de dollars[104].

Création d'emplois

Lors de la phase exploratoire, les travaux de forage en mer, des travaux hautement techniques et spécialisés, sont généralement donnés à contrat à des firmes étrangères. C'est le cas à Terre-Neuve-et-Labrador où, bien que des forages en mer soient effectués dans l'Atlantique depuis des décennies, ce sont toujours des firmes de l'étranger qui effectuent les forages exploratoires[105] : les plateformes GSF Grand Banks et Henry Goodrich, toutes deux exploitées par Transoceans (Texas), la plateforme West Aquarius, exploitée par Seadrill Ltd. (Norvège) et les unités M-71 et M-72 exploitées par la firme britannique Noble Corp.

À Terre-Neuve-et-Labrador, un total de 5 751 emplois directs sont reliés aux trois sites de production existants (Hibernia, Terra Nova et White Rose) et à la plateforme Hebron actuellement en construction[106]. Dans le cas d'Hibernia, la totalité des emplois, incluant tous les emplois de support sur la terre ferme, s'élèvent à 1 618. À titre comparatif, les emplois dans le secteur de la pêche s'élevaient à 7 100 en 2013[107].

Il appert, selon une étude récente, que l'industrie pétrolière à Terre-Neuve-et-Labrador est celle qui génère le moins d'emplois pour chaque dollar investi[108]. Ainsi, pour chaque million de dollars investis, 20,5 emplois sont créés dans les services éducatifs, 13,7 dans les transports, 15,5 dans les services de santé et 0,38 dans l'industrie pétrolière.

Répartition de la richesse

Sous une apparence de prospérité, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Alberta montrent une répartition de la richesse très inégale et un accroissement de l'écart entre les moins bien nantis et les mieux pourvus de la société. Selon le ministre des Finances de Terre-Neuve-et-Labrador, 70 % de la population gagnerait moins de 40 000 $, et seulement 7 % de la population bénéficierait de revenus supérieurs à 100 000 $[109].

Il en est de même en Alberta où la croissance économique liée au boom pétrolier a eu des effets négatifs sur une grande partie de la population[110] : augmentation du coût de la vie, chute des montants alloués aux mesures sociales, augmentation du nombre de sans-abris, etc. La classe moyenne

104 « Hebron oil project gets OK as costs balloon by billions. » CBC News, 4 janv. 2013. www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/hebron-oil-project-gets-ok-as-costs-balloon-by-billions-1.1303274

105 Rigzone. Worlwide Offshore Rigfleet Information. www.rigzone.com/data/

106 Government of Newfoundland and Labrador (2013) The Economy 2013. www.economics.gov.nl.ca/E2013/TheEconomy2013.pdf

107 www.stats.gov.nl.ca/statistics/Labour/PDF/Employment_Fishing_Industry.pdf

108 Gibson, D. et G. Flanagan (2013) Prosperity for all ; An alternative economic path for Newfoundland and Labrador. Canadian Center for Policy Alternatives,

109 « Newfoundland and Labrador to take some austerity medecine in budget », *The Globe and Mail*, 24 mars 2013. www.theglobeandmail.com/news/national/nfld-labrador-to-take-some-austerity-medicine-in-budget/article10275106/

110 The Parkland Institute (2007) The Spoils of the Boom : Incomes, Profits and Poverty in Alberta.

Selon le Parkland Institute, la plus grande part des profits de la croissance économique liée au boom pétrolier est concentrée dans les mains des plus riches de la société albertaine ou de corporations étrangères.

PHOTO : NELSON BOISVERT

a en général réussi à maintenir son niveau de vie, mais seulement au prix d'une augmentation substantielle du nombre d'heures travaillées. Selon le Parkland Institute, la plus grande part des profits se retrouvent concentrés dans les mains des plus riches de la société albertaine ou de corporations étrangères[111].

Pétrodépendance

La province de Terre-Neuve-et-Labrador est souvent citée en exemple comme un État ayant su tirer profit de la manne pétrolière. En effet, elle est passée de province la plus pauvre du Canada en 1997 au troisième rang canadien, avec un PIB par habitant de 64 188 $ en 2012. Pour y arriver, elle a dû investir la totalité de ses revenus pétroliers dans ses opérations budgétaires courantes. Le budget provincial, gonflé à bloc, est par conséquent très dépendant de la volatilité des prix du pétrole et de la baisse de production de ses champs pétroliers[112]. Le déficit 2013-2014 dépassera les 500 millions de dollars[113]en raison de la chute des prix du pétrole, obligeant Terre-Neuve-et-Labrador à effectuer de sérieuses coupes budgétaires, entre autres dans les mesures sociales.

De plus, la grogne commence à s'installer chez les citoyens alors que Terre-Neuve-et-Labrador n'a rien prévu pour affronter le déclin inéluctable des réserves pétrolières. Le gouvernement terre-neuvien a clairement indiqué, dans son discours du Trône de 2013, que les revenus pétroliers ainsi que la production sont volatils, ce qui nuit à leur équilibre budgétaire. Dans un souci de durabilité, Terre-Neuve-et-Labrador doit maintenant se tourner vers l'hydroélectricité[114] : « ...hydro provides a stable, predictable, reliable revenue stream year after year for generations to come. It is a solid footing on which to build a sustainable economy ».

111 Ibid.
112 CAPP (2013) Crude Oil, Forecasts, Markets and Transportion. Canadian Association of Petroleum Producers.
113 www.rbc.com/economics/economic-reports/pdf/canadian-fiscal/nlbud2013.pdf
114 www.budget.gov.nl.ca/budget2013/speech/

Old Harry, que disent les chiffres

Beaucoup de spéculations ont été faites au sujet du potentiel économique d'Old Harry et de ses retombées pour le Québec[115]. Bien que les réserves prouvées à Old Harry soient toujours nulles à ce jour, il peut être intéressant d'établir un budget afin de mieux comprendre les revenus potentiels pour l'État québécois.

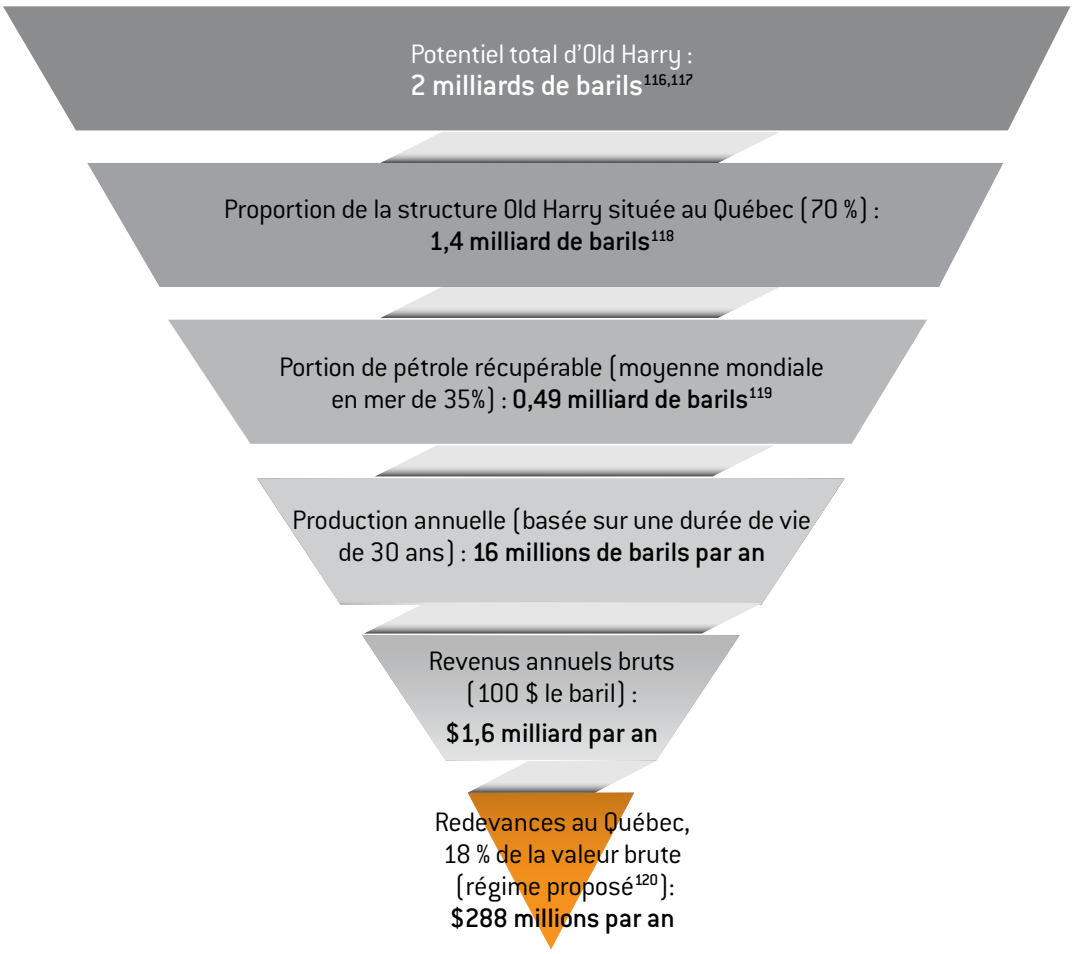

115 Belzile, G. (2012) Les avantages du développement de la production pétrolière au Québec. Institut économique de Montréal.

116 Thériault, R. et Laliberté, J.-Y. (2006) Perspectives et concepts d'exploration en hydrocarbures au Québec, MRNF. www.mrn.gouv.qc.ca/publications/energie/petrole-gaz/perspective_concept_exploration.pdf

117 Jennings Capital Inc. (2012) Corridor Resources. www.dropbox.com/s/m5sjceogb5tr48o/Jennings%20Capital%20analysis%20%282012-01-23%29.pdf

118 Gouvernement du Québec. Journal des débats de la Commission des institutions, vol 42, no 10, 12 avril 2011. www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/ci-39-2/journal-debats/CI-110412.html

119 Mainwaring, J. Statoil targets 60% oil recovery rate. Rigzone, Aug. 29 (2012) www.rigzone.com/news/oil_gas/a/120325/Statoil_Targets_60_Average_Oil_Recovery_Rate

120 Finances Québec. Budget 2012-2013. Le Québec et ses ressources naturelles. Pour en tirer le plein potentiel.

Bien qu'intéressant, ce montant de 288 millions de dollars par année doit être mis en perspective puisqu'il ne représenterait que 0,4 % du budget annuel québécois de 2014. À titre de comparaison, Terre-Neuve-et-Labrador comble 28,9 % de son budget[121] à partir de l'ensemble de ses revenus issus de ses champs pétroliers (soit près de 2 milliards de dollars par an). Or, compte tenu la différence de la taille des économies québécoise et terre-neuvienne, de tels revenus pétroliers, si importants soient-ils, ne combleraient que 2,9 % du budget québécois. Ceci signifie donc qu'il faudrait que le Québec exploite bien plus que ce qui est potentiellement récupérable à Old Harry afin d'atteindre des retombées budgétaires similaires à celles de Terre-Neuve.

Bien qu'intéressant, ce montant de 288 millions de dollars par année doit être mis en perspective puisqu'il ne représenterait que 0,4 % du budget annuel québécois de 2014.

PHOTO : NELSON BOISVERT

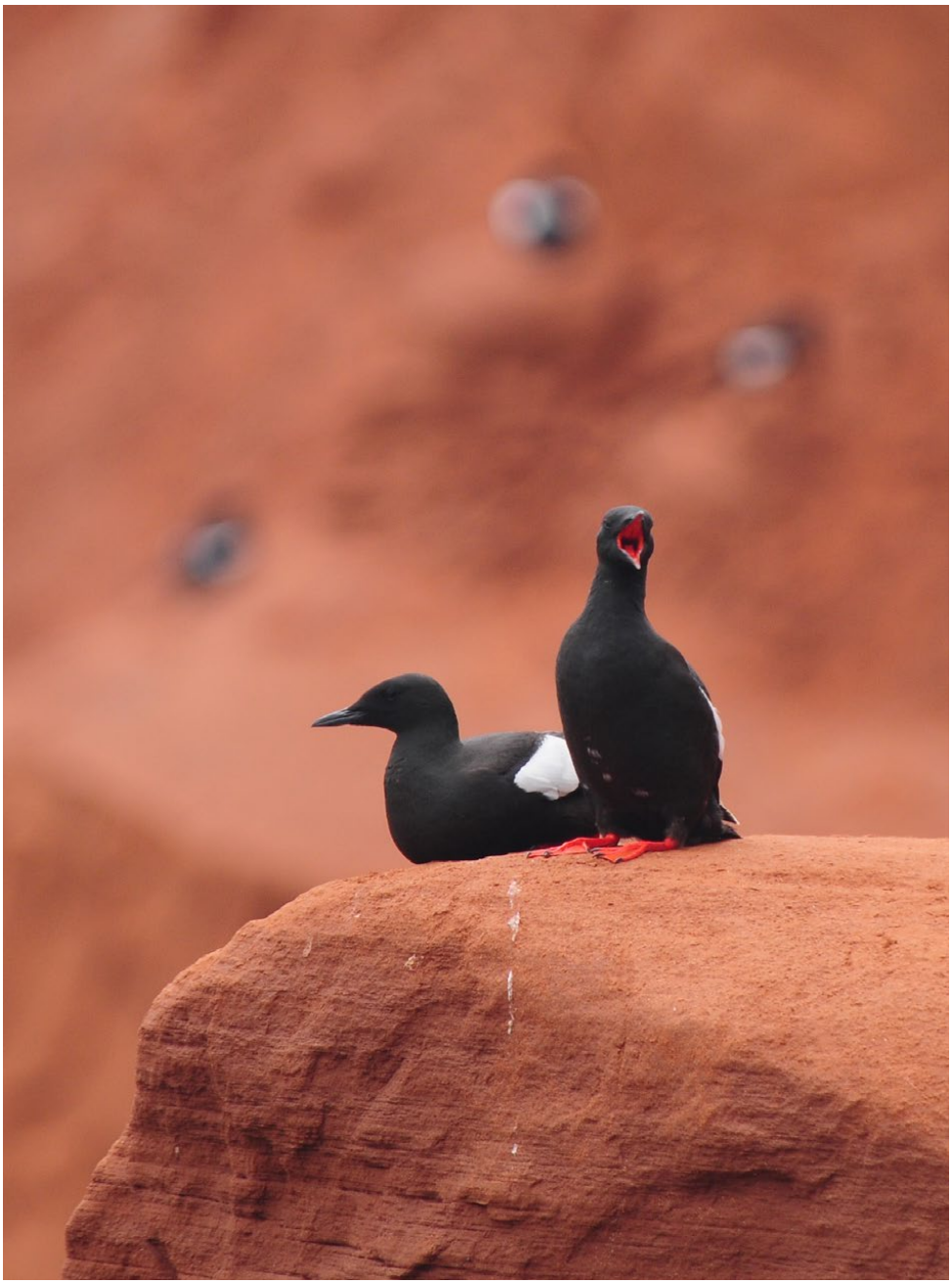

121 www.budget.gov.nl.ca/budget2013/speech/2013_BudgetSpeech_statementsexhibits.pdf

Une vingtaine d'années seraient probablement nécessaires avant qu'une production débute à Old Harry.

PHOTO : CHRISTOPHE FINOT / WIKIMEDIA COMMONS

REMBOURSER LA DETTE DU QUÉBEC? PAS SI SIMPLE QUE ÇA!

On entend parfois dire que les redevances tirées d'Old Harry (si jamais il s'y trouve du pétrole) pourraient permettre de rembourser la dette du Québec. Qu'en est-il vraiment?

Le budget établi plus haut nous montre que les revenus annuels espérés à Old Harry seraient potentiellement d'environ 288 millions de dollars. Si la dette du Québec se maintient au niveau actuel, soit 261 milliards, il faudrait **plus de 900 ans** pour la rembourser!

De plus, une vingtaine d'années seraient probablement nécessaires avant qu'une production débute à Old Harry. Il faudrait d'abord quelques années pour se doter d'un cadre légal sur les hydrocarbures en mer et quelques autres pour effectuer les forages nécessaires pour mettre en évidence un gisement à Old Harry. Finalement, il faut au moins une dizaine d'années, après une découverte, pour mettre en production un champ pétrolier. Au Danemark, pour 22 champs pétroliers, il s'est écoulé en moyenne 12,2 ans entre la découverte et la mise en exploitation[122] tandis qu'en Norvège, pour 75 champs pétroliers, ce délai est en moyenne de 12,4 ans[123]. À Terre-Neuve-et-Labrador, ces délais entre la découverte et la mise en production dépassent même une vingtaine d'années[124,125].

122 Energi Styrelsen (2011) Denmark's Producing Fields 2011.
123 Norwegian Petroleum Directorate (2013) The Norwegian Petroleum Sector – Facts 2013.
124 Hibernia. Development Milestones. www.hibernia.ca/milestones.html
125 « Exxon's new $14 billion field was discovered 30 years ago. What took so long? » *Forbes*, Jan 7, 2013.

La cohabitation avec l'industrie de la pêche et les Premières Nations

De manière générale, la cohabitation n'est pas nécessairement chose facile entre l'industrie pétrolière et les pêcheurs.

De manière générale, la cohabitation n'est pas nécessairement chose facile entre l'industrie pétrolière et les pêcheurs. Par exemple, en Norvège, il a été démontré que les conflits sont fréquents, malgré ce qu'en disent les autorités gouvernementales et l'industrie pétrolière[126,127]. Les pêcheurs norvégiens sont particulièrement inquiets de l'impact des levés sismiques sur leurs territoires de pêche et les conflits sont parfois violents[128]. D'autre part, les réserves de pétrole de la Norvège commencent à se tarir et l'industrie lorgne maintenant des secteurs où elle n'osait pas s'aventurer auparavant, des secteurs nordiques à forte biodiversité, hautement productifs pour la pêche. C'est le cas des îles Lofoten et Vesteralen où pêcheurs, gens du tourisme et environnementalistes ont dû se livrer à une lutte de plusieurs années pour finalement obtenir, en 2013, la protection de cette région unique[129].

Dans un autre exemple, il est à noter que les Inuits s'opposent depuis longtemps à la tenue de levés sismiques au large de l'île de Baffin. En 2010, ils ont obtenu une injonction d'un tribunal du Nunavut stoppant tout levé sismique dans le détroit de Lancaster, un secteur reconnu pour son importante biodiversité[130]. Plus récemment, les Inuits de Clyde River, sur la côte est de Baffin, se sont prononcés fermement contre un autre projet de levés sismiques, craignant pour leurs territoires de chasse et de pêche traditionnels et pour leurs entreprises de pêche commerciale, une importante source d'emplois pour les Inuits de la région[131].

Dans le cas du golfe du Saint-Laurent, certaines associations de pêcheurs se disent inquiètes de l'arrivée de l'industrie pétrolière et des impacts que ces activités (exploration et exploitation) pourraient avoir sur leur propre industrie. Aux îles de la Madeleine, diverses associations de pêcheurs et de chasseurs de phoques réclament un moratoire dans le golfe : l'ACPIM, l'AIFMI, la RPPIM et la RPPUM. Quant à la FFAW de Terre-Neuve-et-Labrador, qui représente plus de 12 000 travailleurs de l'industrie de la pêche, elle dit craindre l'impact des levés sismiques sur la pêche à la crevette dans l'Atlantique [132,133].

126 Kristoffersen, A. Oil and fish in Norwegian waters – conflict or coexistence? Norwegian Coastal Fishermen Union.

127 Johansen, K.V. (2008) The Oil Game. M.Sc. Thesis, University of Tromso. 103 p.

128 Scandinavian Oil-Gas Magazine (2008) Minister to calm fishermen over seismic.

129 McDonald-Gibson, C. (2013) Should Norway trade fjords for oil ? Global Post.

130 « Les Inuits bloquent en justice une expérience sismique » *La Presse,* 9 août 2010. www.lapresse.ca/environnement/201008/09/01-4305082-les-inuits-bloquent-en-justice-une-experience-sismique.php

131 www.mediacoop.ca/blog/warrenbernauer/22038

132 www.shrimpnews.tk/2012/06/09/ffaw-concerned-about-damage-to-shrimp-fishery-vocm/

133 www.thetelegram.com/News/Local/2012-06-08/article-3003415/UPDATED%3A-FFAW-objects-to-seismic-work-in-shrimp-grounds/1

Impacts de la filière pétrolière et des marées noires sur la dimension humaine

Bien que les impacts environnementaux de la filière pétrolière soient souvent mis en avant, particulièrement lors de grandes marées noires, les impacts sur la dimension humaine ne sont pas moins présents. Ces impacts peuvent se décliner en plusieurs aspects, mais nous aborderons trois d'entre eux : la qualité de vie, la santé et l'aspect culturel.

Tout d'abord, l'environnement (naturel et aménagé) dans lequel les communautés vivent a immanquablement une influence sur la qualité de vie de celles-ci, et les individus développent un lien et un sentiment d'appartenance avec ce même environnement. L'implantation de l'industrie pétrolière au sein d'une ou plusieurs communautés s'accompagne généralement d'une altération de l'esthétique des lieux et de l'environnement dans lequel les communautés vivent (ex. : infrastructures en mer, portuaires, routières, transport maritime)[134].

Les impacts des déversements de pétrole sur la santé humaine sont également de plus en plus documentés et observés tant au niveau des personnes intervenant sur le terrain de catastrophes que chez les résidents directement affectés[135]. Dans le cas du golfe du Mexique, les impacts sur la santé physique et mentale des communautés côtières affectées font toujours l'objet de nombreuses études. Une étude[136] réalisée auprès de 11 210 participants a dénoté, entre autres, des augmentations de la dépression et de l'anxiété chez les travailleurs impliqués dans le nettoyage et chez les communautés touchées. Les participants ont fait face à de nombreuses sources de stress physiques et psychosociaux. Parmi celles-ci, on note l'exposition au pétrole et aux dispersants, les incertitudes liées aux revenus ainsi que les perturbations familiales et communautaires.

Enfin, les impacts culturels ne sont pas à négliger. La culture peut se définir comme étant l'identité à laquelle s'associe une communauté ou un groupe d'individus, ainsi que le mode de vie qui caractérise ces individus. Qu'il s'agisse de l'implantation de l'industrie pétrolière ou d'un déversement relié à une activité pétrolière, ces activités peuvent avoir des répercussions directes sur les valeurs et l'héritage culturel (ex. : rituels, activités traditionnelles, ressources naturelles utilisées traditionnellement) d'une communauté[137]. L'exemple de la tragédie de l'*Exxon Valdez* est assez probant. Considéré comme un des pires désastres écologiques de l'histoire des États-Unis d'Amérique, ce déversement a considérablement affecté le mode de vie des habitants de la région, particulièrement les communautés autochtones de l'Alaska[138].

En somme, toute aventure pétrolière comporte non seulement son lot de répercussions environnementales et économiques, mais aussi sociales et humaines – facettes importantes qui peuvent pourtant être négligées.

---

134 Lord, F., Tuler, S., Webler, T., and Dow, K (2010) Case study report of the human dimensions of the Bouchard-120 spill in Buzzards Bay, Massachusetts. SERI Report 10-001. Greenfield, MA: Social and Environmental Research Institute, Inc. www.seri-us.org/projects/HDOil.html

135 www.seri-us.org/sites/default/files/Physical%20health.pdf

136 R. Kwok et al. (2014) Mental health symptoms among Gulf study participants involved in the Deepwater Horizon oil spill clean-up. www.bit.ly/1jXC8X9

137 www.seri-us.org/sites/default/files/Culture.pdf

138 D. Gill et S. Picou, "The day the water died: Cultural impacts of the Exxon Valdez oil spill" in The Exxon Valdez Disaster : Readings on a Modern Social Problem, J. S. Picou, D. Gill, M. Cohen, Eds. (Kendall/Hunt, Dubuque, Iowa, 1999), pp. 167-191.

PHOTO : BP OIL

LES IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES DE LA MARÉE NOIRE DANS LE GOLFE DU MEXIQUE

La marée noire dans le golfe du Mexique nous apprend que ses impacts sont méconnus, tragiques et dévastateurs à tous les niveaux : social, environnemental et économique. La situation est loin d'être rétablie et il pourrait s'écouler des décennies avant d'observer un « retour à la normale ». Si l'expérience de la tragique marée noire permettra sans doute aux Américains d'être mieux préparés à faire face à une nouvelle catastrophe dans l'avenir, elle ne permettra pas de l'éviter.

Voici quelques constats faits quatre ans plus tard :

- Le coût total de la marée noire est estimé à 43 milliards de dollars[139];
- Les pertes économiques pour la pêche (de 2010 à 2017) sont estimées à 8,7 milliards de dollars[140];
- En date du 27 mars 2014, un total de 220 183 demandes d'indemnisations monétaires n'étaient toujours pas réglées[141];
- En 2013, trois ans après le déversement, 30 % des consommateurs n'ont toujours pas confiance dans les produits de la mer du golfe du Mexique[142];
- Le mélange de dispersant Corexit et de pétrole est 52 fois plus toxique que le pétrole seul[143].

---

139 « BP's bill for Gulf of Mexico spill set to hit $43bn » *The Telegraph*, 26 oct. 2013. www.telegraph.co.uk/finance/newsbysector/energy/oilandgas/10406954/BPs-bill-for-Gulf-of-Mexico-spill-set-to-hit-43bn.html

140 U.R. Sumaila (2012). Impact of the Deepwater Horizon well blowout on the economics of the US Gulf fisheries. Can. J. Fish. Aquat.Sci. 69 :1-12.

141 www.deepwaterhorizoneconomicsettlement.com/docs/statistics.pdf

142 www.manufacturing.net/articles/2013/03/gulf-seafood-update-an-industry-regains-its-sea-legs

143 www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0269749112004344

SECTION 8

L'importance d'un moratoire pour l'ensemble du golfe

À L'HEURE ACTUELLE, IL NOUS APPARAÎT ÉVIDENT que les conditions sont loin d'être réunies pour procéder à des activités d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. L'approche de précaution s'impose donc d'elle-même. Dans cette section, nous ferons état des raisons pour lesquelles la mise en place d'un moratoire pour l'ensemble du golfe du Saint-Laurent s'avère essentielle, et ce, avant de procéder à toute nouvelle activité d'exploration.

Lacunes entourant la filière pétrolière dans le golfe

Plusieurs lacunes importantes d'ordre scientifique, technique, légal et social témoignent de l'encadrement inadéquat de l'industrie pétrolière. Ces lacunes, qui ont été soulevées à travers le présent document ainsi que dans divers rapports d'experts, sont résumées dans le Tableau 1.

À elles seules, les lacunes techniques rendraient périlleuse la décision de poursuivre les activités d'exploration dans le golfe du Saint-Laurent. De plus, les lacunes légales soulèvent aussi de profondes inquiétudes puisque certaines normes règlementaires ont été révisées à la baisse par le gouvernement fédéral au cours des dernières années. Force est de constater que nous sommes loin de jouir d'un encadrement sécuritaire respectant les plus hauts standards au monde.

Les lacunes identifiées au Tableau 1 constituent un important signal d'alarme concernant la nécessité d'adopter un moratoire dans l'ensemble du golfe avant même de commencer toute activité d'exploration d'hydrocarbures. La mise en place d'un tel moratoire à l'échelle du golfe du Saint-Laurent permettrait aux communautés côtières, aux Premières Nations, ainsi qu'aux autorités responsables (Offices, gouvernements provinciaux et fédéral) de prendre le temps d'évaluer tous les impacts associés à l'implantation de la filière pétrolière dans cet écosystème sensible et déjà fragile. C'est d'ailleurs la recommandation qui a été faite au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard en novembre 2013 par son Comité permanent des pêches, du transport et du développement rural[144].

La mise en place d'un moratoire à l'échelle du golfe du Saint-Laurent permettrait aux communautés côtières, aux Premières Nations, ainsi qu'aux autorités responsables (Offices, gouvernements provinciaux et fédéral) de prendre le temps d'évaluer tous les impacts associés à l'implantation de la filière pétrolière dans cet écosystème sensible et déjà fragile.

PHOTO : NELSON BOISVERT

144 www.assembly.pe.ca/sittings/2013fall/reports/14_2013-19-11-report.pdf

Prendre le temps d'évaluer tous les impacts

Malgré ce qu'en pensent certains[145], il n'y a pas d'urgence à forer dans le golfe du Saint-Laurent. Il est essentiel, pour prendre une décision éclairée, de mesurer l'ensemble des impacts sociaux, économiques et environnementaux de l'exploration et de l'exploitation d'hydrocarbures dans l'ensemble du golfe du Saint-Laurent. Les impacts cumulatifs des diverses phases doivent être étudiés, surtout dans la perspective du développement global d'une industrie et non pas, par exemple, d'un seul projet de levés sismiques ou de forage. L'analyse des impacts doit également porter sur l'ensemble du golfe, et ne doit pas être morcelée par province.

Lors de la conférence internationale sur la marée noire dans le golfe du Mexique tenue en 2013 à la Nouvelle-Orléans[146], il a été souligné à maintes reprises que le manque de connaissances de l'état du golfe du Mexique avant la marée noire pose aujourd'hui un problème majeur aux scientifiques qui ont peu de données comparatives pour mener à bien leurs travaux (avant et après la marée noire). De la même façon, le rapport final de l'EES2 du Québec ainsi que le rapport final de l'EES de Terre-Neuve font état d'un manque flagrant de connaissances sur tous les aspects du golfe du Saint-Laurent (océanographie, biologie, etc.). Ces constats ne font que renforcer la nécessité de combler les lacunes de nos connaissances scientifiques sur le golfe, puis, dans un deuxième temps, de prendre le temps d'évaluer tous les impacts de l'exploration et de l'exploitation d'hydrocarbures.

Il faudra encore plusieurs années pour combler ces importantes lacunes, et seul un moratoire permettrait de ne pas se lancer rapidement dans l'aventure pétrolière sans avoir en main tous les éléments pour prendre une décision éclairée.

DES MORATOIRES AILLEURS AU CANADA?

Un moratoire complet sur les forages en mer est en vigueur depuis 1971 en Colombie-Britannique.

Dans l'Atlantique, au large de la Nouvelle-Écosse, un moratoire est en vigueur depuis 1988 sur le banc Georges, un secteur très productif pour les pêches.

Étudier le golfe dans sa globalité

Les frontières artificielles qui morcèlent le golfe entre les provinces ont été tracées par l'Homme. Elles ne respectent pas la réalité biologique et biophysique de ce plan d'eau. Les décisions prises par une province sur son territoire affecteront nécessairement les autres provinces. Il devient alors impératif d'étudier le golfe dans sa globalité. La nécessité de « penser golfe » est d'ailleurs l'un des principaux constats des participants au Forum interprovincial sur les hydrocarbures tenu aux îles de la Madeleine[147]. Cette nécessité de considérer le golfe comme un tout et que les provinces du golfe ne travaillent pas en vase clos a d'ailleurs été soulevée dans le rapport de Genivar pour l'EES2[148], en plus d'être soulignée dans le rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec[149]. Même son de cloche du Comité parlementaire de l'agriculture, de l'environnement, de l'énergie et de la foresterie qui a recommandé au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard de collaborer avec les autres provinces pour établir une gestion intégrée du golfe avec comme mandat de veiller à sa protection[150].

145 Manifeste pour tirer profit collectivement de notre pétrole. www.petrolequebec.ca/

146 www.2013.gulfofmexicoconference.org/

147 www.muniles.ca/images/Upload/5_forum_sur_les_hydrocarbures/version_allegee_rapport_du_forum_hydrocarbures.pdf

148 hydrocarburesmarins.gouv.qc.ca/documents/091-51078-00_EES2_VF_130910_authentifie.pdf

149 www.consultationenergie.gouv.qc.ca/pdf/Rapport-consultation-energie.pdf

150 www.assembly.pe.ca/sittings/2013fall/reports/11_2013-26-11-report.pdf

Choisir collectivement

Dès 1999, des projets de levés sismiques et de forage dans le golfe du Saint-Laurent, au large de l'ile du Cap Breton, en Nouvelle-Écosse, se sont butés à une vive opposition citoyenne dans laquelle les associations de pêcheurs et les communautés autochtones ont tenu un rôle de premier plan. À la suite d'une commission d'examen public, tous les projets ont été abandonnés et la partie néo-écossaise du golfe n'a plus vu de projets d'exploration pétrolière depuis ce jour.

Au Québec, depuis la menace de nouveaux levés sismiques dans le Saint-Laurent en 2002, des dizaines de groupes et des milliers d'individus ont réclamé la tenue de réelles consultations publiques avant de procéder à l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe. La nécessité de la participation des communautés insulaires et côtières à l'établissement des orientations énergétiques susceptibles de modifier leur mode de vie, et ce, avant toute découverte majeure d'hydrocarbures extracôtiers, a d'ailleurs été reconnue par les commissaires du BAPE portant sur les levés sismiques[151].

Aux îles de la Madeleine, la centaine de participants au Forum interprovincial sur les hydrocarbures tenu dans l'archipel en 2011 et provenant des cinq provinces abondaient dans le même sens[152] : le golfe du Saint-Laurent est un seul et unique écosystème partagé par cinq provinces et toute décision concernant l'ouverture à l'industrie pétrolière devrait être prise en concertation.

Les consultations dans le cadre de l'EES2 du Québec[153] et de l'EES de Terre-Neuve[154] ont démontré une opposition en force des communautés côtières consultées. À cet égard, le rapport final de l'EES2 du Québec souligne le manque évident d'acceptabilité sociale quant à l'avènement de l'industrie pétrolière dans le golfe.

Notons également le tollé de protestations et la vive opposition qui s'est manifestée en 2013 sur la côte ouest de Terre-Neuve à la suite de l'annonce de projets de fracturation hydraulique au bord de la côte et sous les eaux du golfe, entre autres à quelques mètres du parc national de Gros-Morne (Shoal Point Energy, section 3)[155]. Depuis, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a décrété un moratoire sur la filière de la fracturation hydraulique[156].

Dans ce contexte, il apparait essentiel de procéder à une vaste consultation publique dans le cadre d'une commission *ad hoc* (section 6) qui impliquerait les communautés côtières des cinq provinces du golfe en ce qui concerne l'ouverture du golfe ou non à l'industrie pétrolière. Une telle commission basée sur la consultation serait différente d'un processus tel que le BAPE, puisqu'elle n'impliquerait pas que le Québec mais l'ensemble des provinces côtières du golfe et nécessiterait, a priori, que celles-ci soient les instigatrices de cette consultation qui serait copilotée avec le gouvernement fédéral.

Il apparait essentiel de procéder à une vaste consultation publique dans le cadre d'une commission *ad hoc* qui impliquerait les communautés côtières des cinq provinces du golfe en ce qui concerne l'ouverture du golfe ou non à l'industrie pétrolière.

151 www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape193.pdf

152 www.muniles.ca/images/Upload/5_forum_sur_les_hydrocarbures/version_allegee_rapport_du_forum_hydrocarbures.pdf

153 www.ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2012/01/20/006-hydrocarbures-saint-laurent-etude.shtml

154 www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/c-nlopb-responds-to-complaints-over-oil-consultations-1.1152029

155 www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/gros-morne-fracking-issue-causing-significant-reaction-1.1380630

156 www.thetelegram.com/News/Local/2013-11-04/article-3465585/Moratorium-on-fracking-announced-by-Newfoundland-government/1

DES COALITIONS SE FORMENT POUR PROTÉGER LE GOLFE DU SAINT-LAURENT

Trois coalitions, qui collaborent entre elles, ont vu le jour dans le but d'obtenir un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Reposant sur une force multidisciplinaire, regroupant des membres formés d'individus et de groupes de tous les secteurs d'activités (pêche, tourisme, municipalités, ONG, scientifiques, Premières Nations, etc.), les actions menées par les différentes coalitions ont contribué à assurer une vigilance, à sensibiliser, à informer et à influencer les politiques et les décisions. En voici un portrait sommaire :

SAVE OUR SEAS AND SHORES (SOSS) COALITION[157]

SOSS a vu le jour en 1999 en Nouvelle-Écosse et a été très active pendant trois ans pour stopper un projet de levés sismiques au large de l'île de Cap-Breton. Ses nombreuses démarches lui ont permis d'obtenir la tenue d'un examen public. Les projets de levés sismiques ont été par la suite abandonnés par les compagnies Corridor Resources et Hunt Oil. SOSS a recommencé ses activités peu de temps après la marée noire dans le golfe du Mexique, lorsque ses membres ont pris connaissance des projets de levés sismiques et de forage de Corridor Resources à Old Harry. Save Our Seas et Shores travaille en étroite collaboration avec de nombreuses ONG et les groupes qui soutiennent l'idée d'un moratoire pour l'ensemble du golfe du Saint-Laurent.

COALITION SAINT-LAURENT[158]

La Coalition Saint-Laurent a vu le jour aux îles de la Madeleine en 2010 suite aux vives inquiétudes exprimées par la population au sujet des projets d'exploration à Old Harry. Cette coalition interprovinciale regroupe aujourd'hui près de 5 000 membres individuels et 85 groupes, et cherche avant tout à obtenir un moratoire sur l'ensemble du golfe du Saint-Laurent. Un des objectifs de la Coalition Saint-Laurent est d'informer le public et de démystifier les enjeux complexes reliés à l'exploration pétrolière extracôtière. La Coalition est très active sur la scène médiatique et a offert des dizaines de conférences au Québec ainsi que dans les provinces de l'Atlantique.

ALLIANCE INNU-MALÉCITES-MI'GMAQ POUR LA PROTECTION DU GOLFE DU SAINT-LAURENT[159]

Créée en octobre 2013 à l'instigation des chefs des nations Mi'gmaqs, Innus et Malécites au Québec, cette nouvelle coalition regroupe les nations autochtones du Québec qui vivent autour du Saint-Laurent et qui entretiennent des liens très étroits avec le milieu marin. Désirant parler d'une seule voix qui leur est propre, ces trois nations ont en outre des revendications territoriales sur le golfe du Saint-Laurent, et elles y considèrent tout projet d'exploration pétrolière avec beaucoup d'appréhension.

SOULIGNONS ÉGALEMENT LE TRAVAIL colossal de nombreux organismes et individus qui prônent une approche de précaution dans ce dossier et qui ont su démontrer à maintes reprises l'importance de la vigilance et de l'action citoyenne.

Reposant sur une force multidisciplinaire, regroupant des membres formés d'individus et de groupes de tous les secteurs d'activités (pêche, tourisme, municipalités, ONG, scientifiques, Premières Nations, etc.), les actions menées par les différentes coalitions ont contribué à assurer une vigilance, à sensibiliser, à informer et à influencer les politiques et les décisions.

PHOTO : MARIE-ÈVE GIROUX

157 www.saveourseasandshores.ca/

158 www.coalitionsaintlaurent.ca/

159 www.newswire.ca/en/story/1250875/exploration-petroliere-et-gaziere-formation-d-une-coalition-politique-de-trois-premieres-nations-pour-la-protection-du-golfe-du-saint-laurent

L'avenir du golfe

LE PORTRAIT DRESSÉ JUSQU'ICI EST CLAIR : l'implantation de l'industrie pétrolière et gazière pourrait avoir des impacts multiples, complexes et potentiellement lourds de conséquences pour le golfe du Saint-Laurent et les communautés côtières qui en dépendent. D'importantes décisions devront être prises par l'ensemble de ces communautés qui auront à vivre avec les conséquences de leurs choix, notamment vis-à-vis de l'implantation ou non d'une telle filière énergétique. Cette dernière section propose une réflexion sur l'avenir du golfe du Saint-Laurent.

D'importantes décisions devront être prises par l'ensemble de ces communautés qui auront à vivre avec les conséquences de leurs choix, notamment vis-à-vis de l'implantation ou non d'une telle filière énergétique.

PHOTO : RAYMOND BROW / FLICKR

Gestion intégrée

L'avenir du golfe ne doit pas être laissé entre les seules mains des provinces ayant un intérêt déclaré pour son potentiel en hydrocarbures, que ce soit le Québec, Terre-Neuve, ou toute autre province. Il importe donc que les communautés des cinq provinces se concertent, plutôt que quelques-unes d'entre elles dont les intérêts peuvent diverger, afin d'assurer une véritable gestion intégrée du golfe.

Une gestion dite intégrée existe déjà pour la portion québécoise du Saint-Laurent. Sous la gouvernance des gouvernements provincial et fédéral, le Plan d'Action Saint-Laurent a été mis en place par l'Entente Canada–Québec sur le Saint Laurent en 2005, afin de garantir que le Saint-Laurent soit géré de manière adéquate et représentative de tous ses utilisateurs. Ainsi, selon le Plan d'Action Saint-Laurent, la gestion intégrée du Saint-Laurent est un processus permanent basé sur la concertation de l'ensemble des décideurs, des usagers et de la société civile[160]. Cette concertation vise une planification et une meilleure harmonisation des mesures de protection et d'utilisation des ressources de cet important écosystème, et ce, dans une optique de développement durable.

160 www.strategiessl.qc.ca/pdf/la-gestion-integree-du-st-laurent.pdf

PHOTO : LUC FONTAINE

DÉCLARATION DES DÉFENSEURS DU GOLFE

« Pendant des millénaires, la générosité du golfe a permis à nos communautés de survivre. Il fait partie de notre histoire, de notre culture et de notre mode de vie. »

PHOTO : DAVID SUZUKI LISANT LA DÉCLARATION, LUC FONTAINE

Le 30 avril 2011, en visite au petit hameau de pêcheur d'Old Harry, aux îles de la Madeleine, le Dr David Suzuki a tenu a rédiger et lire cette « déclaration des défenseurs du golfe », véritable cri d'amour pour le golfe du Saint-Laurent :

> *« Nous sommes les gens du golfe du Saint-Laurent, l'un des écosystèmes les plus précieux et uniques de la planète. L'eau y embrasse la terre et le ciel pour créer une profusion de plantes et d'animaux.*
>
> *Pendant des millénaires, la générosité du golfe a permis à nos communautés de survivre. Il fait partie de notre histoire, de notre culture et de notre mode de vie. Nous rendons grâce à nos ancêtres qui y ont vécu et qui ont accepté la responsabilité de protéger et de conserver son intégrité pour les générations futures.*
>
> *De nos jours, l'explosion de la population, la puissance technologique, la consommation croissante et l'économie mondiale exercent des pressions multiples sur le golfe. Nous croyons que notre bien-être économique et social dépend avant tout de la santé de l'écosystème du golfe.*
>
> *On ne peut forcer la nature à s'adapter aux frontières artificielles et à l'économie. Au contraire, nous devons la maintenir en santé et soumettre nos intérêts à ceux du golfe. Nous, les gens du golfe, prenons l'engagement d'être les protecteurs et les gardiens de ce lieu sacré. »*

Dr David T. Suzuki, îles de la Madeleine (avril 2011)[161]

161 www.davidsuzuki.org/fr/champs-dintervention/oceans-et-eau-douce/projets/le-saint-laurent-notre-fleuve-vivant/aidez-nous-a-proteger-le-golfe-du-saint-laurent/

À l'échelle du golfe du Saint-Laurent, un projet pilote de gestion intégrée (Gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent (GIGSL)) a été mis en place sous la gouverne de Pêches et Océans Canada (POC)[162]. Cette initiative de gestion intégrée se penche prioritairement sur des thématiques reliées aux espèces fauniques ou floristiques, sur les menaces qui pèsent sur elles, et des plans d'action à cet égard seront éventuellement déposés. Elle ne vise donc pas à agir directement au niveau des activités pétrolières.

Bien entendu, une telle gestion n'est pas chose simple compte tenu du nombre important d'acteurs concernés par le Saint-Laurent, sans compter que les enjeux auxquels le Saint Laurent est confronté varient en fonction de leur importance et de leur statut. Dans le cas du golfe du Saint-Laurent, le défi est donc de ne pas se limiter à des ententes fédérales et provinciales à la pièce, comme le Plan Saint-Laurent, ou à des initiatives sectorielles, comme la GIGSL, mais plutôt de créer un système de gestion global du golfe entre les cinq provinces le bordant ainsi qu'avec le gouvernement fédéral.

C'est d'ailleurs ce qui ressort en quelque sorte du rapport final de l'EES2 réalisée au Québec. Ce rapport affirme en effet la nécessité d'analyser le golfe du Saint-Laurent dans son ensemble et de veiller à ce que l'ensemble des communautés qui en dépendent soient consultées au sujet de la filière des hydrocarbures[163]. Le même constat a été fait dans le rapport de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec où les commissaires recommandent au gouvernement québécois « [d']amorcer des discussions de concert avec les autres riverains du golfe du Saint-Laurent pour mettre en place des mécanismes coordonnés d'évaluation environnementale et de développement de la région »[164].

Dans le cas du golfe du Saint-Laurent, le défi est donc de ne pas se limiter à des ententes fédérales et provinciales à la pièce, comme le Plan Saint-Laurent, ou à des initiatives sectorielles, comme la Gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent, mais plutôt de créer un système de gestion global du golfe entre les cinq provinces le bordant ainsi qu'avec le gouvernement fédéral.

Restaurer le golfe

La liste des enjeux auxquels est confronté le golfe est imposante : contaminants, zones d'hypoxie (sans oxygène), changements climatiques, espèces en déclin et menacées, etc., en plus d'un manque important de connaissances scientifiques sur les différents écosystèmes. Avec de tels défis, nous croyons essentiel de miser en priorité sur la restauration de la santé du golfe du Saint-Laurent et de ses écosystèmes plutôt que d'y ajouter une pression supplémentaire.

D'ailleurs, le déclin de la seule population de bélugas de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent[165] devrait sonner l'alarme. Les récentes coupes fédérales à Pêches et Océans Canada dans le domaine de l'expertise en écotoxicologie[166] sont, dans ce contexte, troublantes. Il s'agit en effet de notre capacité à comprendre et prévoir les impacts de plusieurs activités humaines, telles les activités pétrolières, sur un système aussi complexe que le golfe qui pourrait être compromise.

Le golfe du Saint-Laurent nous fournit des revenus importants par l'entremise de la pêche ou du tourisme. Toutefois, outre ces services bien connus, le golfe du Saint-Laurent et ses milieux côtiers nous procurent aussi de nombreux biens et services écologiques indispensables : captation du CO_2,

162 www.qc.dfo-mpo.gc.ca/gestion-management/doc/2013%2012%2016_FINAL-FRANCAIS_web.pdf
163 hydrocarburesmarins.gouv.qc.ca/documents/091-51078-00_EES2_VF_130910_authentifie.pdf
164 www.consultationenergie.gouv.qc.ca/pdf/Rapport-consultation-energie.pdf
165 baleinesendirect.org/blogue/actualites-dici-et-dailleurs/enjeux/les-belugas-du-saint-laurent-sont-en-declin/
166 ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/351053/de-lourds-impacts-pour-le-saint-laurent

filtration de l'eau dans ses marais, cycles d'éléments nutritifs, etc.[167] Ailleurs sur la planète, plusieurs chercheurs ont évalué ces services, et le constat est clair : les écosystèmes nous fournissent des services écologiques évalués à plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de milliards de dollars annuellement[168]. Il serait important d'effectuer une telle évaluation pour l'écosystème du golfe du Saint-Laurent, entre autres pour prendre la pleine mesure de l'importance de le préserver et d'en assurer la pérennité[169].

Étant biologiquement diversifié et faisant office de tissu vivant reliant cinq provinces côtières, il nous apparait important, voire primordial, de protéger et de restaurer le golfe du Saint-Laurent en plus de s'assurer que l'ensemble de ses écosystèmes demeurent viables et fonctionnels, pour le bénéfice des populations côtières et des générations futures qui en hériteront.

Miser sur la création d'un réseau d'aires marines protégées

Étant biologiquement diversifié et faisant office de tissu vivant reliant cinq provinces côtières, il nous apparait important, voire primordial, de protéger et de restaurer le golfe du Saint-Laurent en plus de s'assurer que l'ensemble de ses écosystèmes demeurent viables et fonctionnels, pour le bénéfice des populations côtières et des générations futures qui en hériteront.

Dans l'optique de protéger et restaurer le golfe du Saint-Laurent, on ne peut ignorer l'importance de la création d'aires marines protégées, reconnues comme un outil efficace de bonne gestion des écosystèmes marins[170] partout sur la planète. Plusieurs États se dotent de vastes réseaux d'aires marines protégées. C'est le cas de la Californie, avec 16 % de son territoire marin protégé[171], ou de l'Australie avec 36 %[172]. À cet égard, le Canada, un pays bordé par trois océans, fait piètre figure puisqu'à peine 1 % de ses espaces marins est protégé[173]. Le Québec n'est guère mieux et ne protège que 1,3 % de son milieu marin, avec le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Rappelons que l'objectif du gouvernement du Canada est de 10 % d'ici 2020, à l'instar des objectifs mondiaux établis à Nagoya.[174] Le Québec promet quant à lui d'atteindre cet objectif en 2015, cinq ans plus tôt[175].

À ce jour, il n'y a qu'une seule aire marine protégée dans tout le golfe du Saint-Laurent : le petit site de Basin Head (ÎPÉ) avec à peine 0,6 km^2. Trois secteurs sont toutefois à l'étude depuis plusieurs années : le banc des Américains au large de la Gaspésie, les îles de la Madeleine et la vallée de Shediac, au large du Nouveau-Brunswick.

Rappelons qu'en 2004, les commissaires du BAPE[176] recommandaient pourtant la création d'un réseau d'aires marines protégées dans le golfe du Saint-Laurent avant même de procéder à de nouveaux levés sismiques. Il en est de même du rapport final de l'EES2 du Québec où il est recommandé de circonscrire les aires marines à protéger avant toute autorisation de travaux d'exploration pétrolière.

---

167 www.iwlearn.net/abt_iwlearn/events/workshops/2nd-targeted-workshop-for-gef-iw-projects-in-africa/marine-and-coastal-ecosystem-services-valuation-methods-and-their-practical-application

168 esd.ornl.gov/benefits_conference/nature_paper.pdf

169 ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/374612/combien-vaut-la-planete

170 SNAP (2012) Les aires marines protégées; des outils efficaces pour la gestion de notre patrimoine marin. snapqc.org/uploads/SNAP_depliant_AMP.pdf

171 cdfgnews.wordpress.com/2013/04/15/california-creates-a-globally-significant-network-of-marine-protected-areas/

172 pewenvironment.org/news-room/other-resources/australia-clears-another-hurdle-in-creating-worlds-largest-marine-park-system-85899482538

173 oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201212_03_f_37712.html

174 www.cbd.int/sp/targets/

175 plq.org/fr/article/redonner-au-quebec-son-role-de-leader-dans-la-lutte-contre-les-ges

176 bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape193.pdf

Miser sur le développement durable

Avec la publication du 5e rapport du GIEC[177] sur l'évolution du climat, il ne fait nul doute que l'Homme joue un rôle central quant à l'enjeu des changements climatiques. Le golfe du Saint-Laurent n'y échappe pas : ses eaux de surface se réchauffent[178], la glace se forme de plus en plus tardivement[179] et l'érosion de ses berges connaît une accélération préoccupante[180].

Il est indéniable que nos émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites afin d'éviter un bouleversement irréversible du climat mondial. Dans cette optique, il en revient donc aux différents États de faire les choix adéquats en ce sens, ce qui repose en grande partie sur la réduction de notre consommation de combustibles fossiles et de leur extraction. Selon l'Agence internationale de l'énergie, 80 % des réserves prouvées de combustibles fossiles devraient demeurer intouchées afin d'éviter les pires scénarios climatiques évoqués par le GIEC[181]. À la lumière de ce constat et des faits mis en avant tout au long du présent document, il apparaît essentiel de miser plutôt sur les ressources renouvelables du golfe du Saint-Laurent. En ouvrant la porte à l'industrie des hydrocarbures, il nous semble ainsi très imprudent de risquer de compromettre les activités de pêche et de tourisme qui sont le moteur de l'économie du golfe mais aussi la culture et l'âme de ses habitants. Nous sommes d'avis que la priorité devrait être donnée à la poursuite du développement durable de ces activités, ce qui contribuerait à rétablir la santé des écosystèmes du golfe, tout en bonifiant leur apport économique. Nous devrions finalement miser sur le développement des connaissances scientifiques sur le golfe afin de mieux comprendre ses écosystèmes et ainsi aider à en assurer la viabilité et la résilience.

Quel avenir pour le golfe du Saint-Laurent ?

Le golfe du Saint-Laurent est à la croisée des chemins. Ses écosystèmes sont riches, productifs et diversifiés, et ses caractéristiques physiques distinctes en font un milieu particulièrement vulnérable aux déversements pétroliers[182]. Il est de notre responsabilité de préserver et de restaurer cette richesse alors qu'il ne fait plus de doutes que notre propre existence dépend d'écosystèmes sains et diversifiés[183].

Puisque nous savons pertinemment que le golfe du Saint-Laurent fait face à d'énormes défis, nous devons alors nous donner les moyens de développer les connaissances et les compétences pour les relever.

L'avènement possible de la filière des hydrocarbures au cœur du golfe du Saint-Laurent nous confronte à un choix d'une importance capitale. En effet, nous devons déterminer les priorités pour cet écosystème unique : son rétablissement et sa préservation, ou l'exploitation de ses ressources non renouvelables avec tous les risques que cela comporte ?

177 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – www.ipcc.ch
178 www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2012/10/03/010-temperature-eau-stlaurent.shtml
179 www.ec.gc.ca/glaces-ice/default.asp?lang=Fr&n=2E4D9D6C-1&offset=1&toc=show
180 www.ouranos.ca/media/publication/242_RapportBhiry2013.pdf
181 www.dw.de/opinion-expectations-low-and-still-disappointed/a-17248190
182 www.tc.gc.ca/media/documents/mosprr/transport_canada_tanker_fra.pdf
183 Organisation Mondiale de la Santé – www.who.int/globalchange/ecosystems/biodiversity/fr/

Il nous faudra décider collectivement, avec l'ensemble des acteurs concernés et à partir de faits établis, la voie que nous voulons emprunter pour l'avenir du golfe. Les recommandations suivantes pourront nous aider à y parvenir :

1. Établir un moratoire sur l'exploration et l'exploitation pétrolière pour l'ensemble du golfe du Saint-Laurent;
2. Renforcer nos connaissances scientifiques de ce grand écosystème;
3. Coordonner une gestion intégrée (fédérale et multiprovinciale) pour l'ensemble du golfe;
4. Consulter l'ensemble des communautés côtières et les Premières Nations sur l'avenir du golfe, particulièrement en faisant le lien avec le développement de la filière pétrolière.

Pour la suite des choses, les générations futures jugeront de nos choix et de nos actions.

ANNEXE 1

Quelques dates à retenir

1964	· Tracé des limites interprovinciales dans le golfe. Elles n'ont jamais été entérinées et n'ont pas de valeur légale.
Septembre 1970	· Naufrage de l'*Irving Whale* et déversement de 200 à 600 tonnes de mazout contaminé aux BPC. Marée noire qui souille 80 km des plages des îles de la Madeleine.
2 mars 1982	· Signature d'un accord entre le Canada et la Nouvelle-Écosse sur la gestion conjointe des hydrocarbures extracôtiers.
1984	· La Cour suprême du Canada confirme que les ressources pétrolières extracôtières autour de Terre-Neuve (golfe et Atlantique) sont de propriété fédérale
11 février 1985	· Signature d'un accord entre le Canada et Terre-Neuve-et-Labrador sur la gestion conjointe des hydrocarbures extracôtiers.
25 mars 1987	· Adoption par Terre-Neuve-et-Labrador et le gouvernement fédéral des lois miroirs de mise en œuvre de l'Accord Canada-Terre-Neuve-et-Labrador.
21 juillet 1988	· Adoption par la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral des lois miroirs de mise en œuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse.
Décembre 1997	· Moratoire instauré dans l'ensemble du milieu marin québécois.
2002	· Tenue d'un examen public indépendant sur les activités d'exploration pétrolière à l'ouest du cap Breton, dans la partie sud du golfe du Saint-Laurent.
Août 2004	· Publication du rapport du BAPE sur les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (Québec).
20 avril 2010	· Explosion de la plateforme exploratoire Deepwater Horizon, ce qui a causé une importante marée noire dans le golfe du Mexique.
Oct. 2010	· Levés sismiques réalisés par Corridor Resources à Old Harry pour déterminer l'emplacement précis de son projet de forage
Février 2011	· Dépôt du projet de forage de Corridor Resources au site Old Harry auprès de l'Office de Terre-Neuve. Début de l'évaluation environnementale du projet.
24 mars 2011	· Signature d'un accord entre le Canada et le Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent. Cet accord n'est toujours pas effectif, car pas encore adopté dans les législatures fédérale et québécoise (lois miroirs).
Avril 2011	· Forum interprovincial sur les hydrocarbures tenu aux îles de la Madeleine, organisé par la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, réunissant une centaine d'intervenants des cinq provinces du golfe.
Printemps 2011	· À la suite du dépôt du projet de forage à Old Harry, de nombreux groupes, incluant l'Office de Terre-neuve, réclament une commission d'examen fédérale auprès du ministre de l'Environnement, Peter Kent.

suite	
13 juin 2011	· Adoption par l'Assemblée nationale du Québec de la Loi limitant les activités pétrolières et gazières qui a pour effet d'interdire de façon permanente toute activité d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière dans le lit du Saint-Laurent et sur ses îles, à l'ouest de l'île d'Anticosti et ce jusqu'à la frontière de l'Ontario.
Août 2011	· Lettre du ministre de l'Environnement, Peter Kent, annonçant son refus d'instaurer une commission d'examen fédérale, mais promettant des consultations publiques approfondies lors de l'EES de Terre-Neuve et lors de l'évaluation environnementale du projet de forage de Corridor Resources à Old Harry.
Juillet 2012	· Adoption du projet de loi omnibus C-38 et de la réforme de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Prévoit que les levés sismiques ne sont plus soumis à des évaluations environnementales fédérales. Quant aux forages exploratoires, seul le premier programme de forage d'un permis donné est dorénavant soumis à des évaluations fédérales. Les forages subséquents en sont exemptés.
Septembre 2013	· Publication du rapport final de l'EES2 réalisé par Genivar pour la partie québécoise du golfe. · Déversement de 5 tonnes de mazout dans la baie de Sept-Îles (Québec).
Novembre 2013	· Moratoire instauré sur la fracturation hydraulique à Terre-Neuve-et-Labrador, y compris sous les eaux du golfe.
Décembre 2013	· Déversement de 6 tonnes de pétrole brut à Hibernia.
5 mai 2014	· Publication du rapport final de l'EES de Terre-Neuve.
2015	· Date butoir pour que le Québec atteigne son objectif de protéger 10 % de son milieu marin.
15 janvier 2016	· Date butoir pour que Corridor Resources commence son forage (prolongation possible jusqu'au 14 janvier 2017 en déposant en garantie 1 million de dollars).

ANNEXE 2

En faveur d'un moratoire dans le golfe

Cette liste, loin d'être exhaustive, donne un aperçu de la diversité et du nombre de groupes, regroupant des milliers d'individus, qui se sont prononcés en faveur d'un moratoire dans le golfe du Saint-Laurent.

AUX ÎLES DE LA MADELEINE

- Association des chasseurs de phoques des Îles de la Madeleine (ACPIM)
- Association étudiante du Centre d'études collégiales des Îles
- Association of Inshore Fishermen of the Magdalen Islands (AIFMI)
- Attention FragÎles
- Cercles des fermières des îles de la madeleine, Fédération 21
- Conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine
- Corporation de Développement communautaire Unîle
- Goélette Grosse-Île
- Madelinots en alerte
- Municipalité de Grosse-Île
- Regroupement des Pêcheurs Professionnels des Îles (RPPIM)
- Regroupent des pêcheurs Palangrier Unique des Îles-de-la-Madeleine (RPPUM)
- Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) des Îles-de-la-Madeleine
- Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine (SCÎM)
- Tourisme Îles-de-la-Madeleine
- Vert et Mer

AILLEURS AU QUÉBEC

- Ambioterra
- AmiEs de la Terre de Québec
- Assemblée des Premières Nations du Québec-Labrador
- Association Canadienne des Médecins pour l'Environnement
- Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ)
- Association générale étudiante du centre matapédien d'études collégiales
- Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)
- Bepop et cie
- Bleu voile océanique
- Cabane Bambou
- Coalition Innus, Malécites et Mi'gmaqs pour la protection du golfe
- Comité Action Civique (C'est Assez!)
- Comité d'Action Environnementale Louperivois
- Communauté de Gesgapegiag
- Comunik Impact
- Conservation Council of New Brunswick (CCNB)
- Conseil des Canadiens (Le)
- Comité ZIP du Sud de l'Estuaire
- Comité sauvons nos rivières Neguac inc.
- Commission scolaire des Chênes
- Conseil des Innus d'Ekuanitshit

- Conférence régionale des élus de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM)
- Conseil central de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine-CSN
- Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM)
- Corporation de l'Île aux Perroquets
- Corporation des propriétaires de l'île pour la protection de l'île Verte (CPICIV)
- Crevettes du Golfe inc.
- Croisières Baie de Gaspé
- Écomaris
- Environnement Vert-Plus
- EURÊKO!
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK)
- Femmes en Mouvement
- Ferme Au goût d'autrefois
- Fondation Québécoise des Énergies Renouvelables (FQER)
- Fondation David Suzuki
- Fondation Rivières
- Greenpeace Québec
- Groupe Nautique Chaleur
- Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL)
- Journal *Le Mouton Noir*, Éditions du Berger Blanc
- Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent (AVSL)
- Les Ami(e)s du Richelieu
- Listuguj Mi'gmaq Government
- MandaTerre.org
- Moratoire d'une génération
- Mouvement Sortons le Québec du nucléaire (MSQN)
- Mouvement Écologique Mathalois
- Municipalité régionale de comté (MRC) de Bonaventure
- Municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Saint-Laurent
- Municipalité du village d'Abbercorn
- Nature Québec
- Non à une marée noire dans le Saint-Laurent
- Onkwehshon A Conseil Métis
- Parti vert du Québec (PVQ)
- Professionnel-le-s de la Santé pour la Survie Mondiale (PSSM)
- Quebec-Labrador Foundation
- Québec solidaire
- Regroupement interrégional sur les gaz de schiste de la Vallée du Saint-Laurent (RIGSVSL)
- Réseau d'observation des mammifères marins (ROMM)
- Secrétariat international de l'eau (SIE)
- Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi (MMS)
- Sierra Club (Section Québec)
- Société pour la nature et les parcs (SNAP) Section Québec
- Station de recherche des îles Mingan (MICS)
- Stratégies Saint-Laurent et la Commission des comités de zones d'intervention prioritaire (Comités ZIP) en zone marine (Saguenay, de la rive nord de l'estuaire, du Sud-de-l'Estuaire, Côte-Nord du Golfe, Baie des Chaleurs et Îles-de-la-Madeleine)
- Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Rimouski (SEECR)
- Table des Groupes Populaires
- Table jeunesse de la Matanie
- Tables jeunesse du Témiscouata, de la Matapédia, Rimouski-Neigette, Matane, Les Basques et Kamouraska
- Uniterre Conférences
- Univert Laval
- Urgence Nouveau Monde
- Webothèque.net

PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

- Academy Canada, T.-N.-L.
- Atlantic Policy Congress
- Green Party Leader and Save our Seas and Shores (SOSS) Coalition
- Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB), N.-B.
- Atlantic Salmon Federation, N.-B.
- Conservation Council of New Brunswick (CCNB), N.-B.
- Canadian Parks and Wilderness Society, Nova Scotia Chapter (CPAWS- NS), N.-É.
- Canadian Parks and Wilderness Society, Newfoundland Chapter (CPAWS- NL), T.-N.-L.
- Dr Irene Novaczek, Earth Action, Î.-P.-É.

- Dr Peter G. Wells, Chair, Bay of Fundy Ecosystem Partnership (BoFEP), N.-B.
- Ecology Action Centre, Halifax, N.-É.
- Environmental Health Association of Nova Scotia (EHANS), N.-É.
- Executive of the Natural History Society of Newfoundland and Labrador, T.-N.-L.
- Fédération des travailleurs de l'île du Prince Édouard, Î.-P.-É.
- Friends of Covehead and Brackley Bays Watershed Group of PEI Friends of the Pugwash Estuary, N.-É.
- Gulf Nova Scotia Bonafide Fishermen's Organization, N.-É.
- Gulf Nova Scotia Fishermen's Coalition, N.-É.
- Gulf NS Herring Federation, N.-É.
- Harvey Area Water and Air Quality Committee, N.-B.
- Hillsborough River Association, Î.-P.-É.
- Ingrid Cottenden, Program Secretary, College of Sustainability, Dalhousie Univ., Hfx, N.-É.
- Maliseet Nations Conservation Council, N.-B.
- Margaree Environmental Assn, Cape Breton, N.-É.
- Maritime Fishermen's Union (MFU)-Union des Pêcheurs des Maritimes (UPM), N.-B.
- Mike McGeoghegan, President, PEI Fishermen's Ass'n (PEIFA), Î.-P.-É.
- Ministre de l'environnement de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Richard Brown
- Municipalité de Breadalbane, Î.-P.-É.
- Municipalité de Cavendish, Î.-P.-É.
- Municipalité de Miltonvale Park, Î.-P.-É.
- Municipalité de Murray River, Î.-P.-É.
- Municipalité de North Rustico, Î.-P.-É.
- Municipalité de Victoria-by-the-Sea, Î.-P.-É.
- Nature Terre-Neuve et Labrador, T.-N.-L.
- Northumberland Fishermen's Association, N.-É.
- Patty Donovan, Campaign Pesticide Reduction, N.-B.
- Petitcodiac Watershed Alliance/Alliance du Bassin Versant Petitcodiac, N.-B.
- Pictou County Watershed Coalition, N.-É.
- Pisquid River Enhancement Project, Î.-P.-É.
- Save our Seas and Shores (SOSS) Coalition
- Sierra Club, Atlantic Chapters, N.-É., N.-B., Î.-P.-É. et T.-N.-L.
- Sunrise Trail Community Development Coop, N.-É.
- The P.E.I. Fishermen's Association, Î.-P.-É.
- Victoria Reed, College of Sustainability, Dalhousie University, N.-É.
- Wheatley River (watershed) Improvement Coalition (WRIG), Î.-P.-É.
- Western Environment Centre
- Laura Lambie,Young Naturalists Club of Nova Scotia, N.-É.

AU CANADA

- Assemblée des Premières Nations du Canada
- Greenpeace (opposition à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures)
- Le Conseil des Canadiens (The Council of Canadians)
- Sierra Club
- Union internationale de la conservation de la nature (UICN)
- World Wildlife Fund Canada (WWF-Canada)

PHOTO : NASA

LA COALITION SAINT-LAURENT

La Coalition Saint-Laurent (CSL) a pris naissance aux îles de la Madeleine à l'été 2010 sous l'initiative de Danielle Giroux, présidente d'Attention FragÎles, et suite aux inquiétudes de plusieurs Madelinots quant au développement des ressources pétrolières dans le golfe du Saint-Laurent. Elle a été créée dans l'optique de convaincre les instances gouvernementales d'adopter, sans délai, un moratoire sur l'exploration et l'exploitation gazière et pétrolière dans l'ensemble du golfe du Saint-Laurent.

Fondée au départ par quatre groupes environnementaux, soit Attention FragÎles, la Société pour la nature et les parcs (SNAP), la Fondation David Suzuki et Nature Québec, la CSL compte désormais 85 groupes membres (Premières Nations, organisations non gouvernementales, scientifiques, associations de pêcheurs et touristiques, etc.) et près de 5 000 sympathisants individuels à travers le Québec et les quatre autres provinces bordant le golfe du Saint-Laurent, soit l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Il s'agit donc d'une coalition interprovinciale puisque les cinq provinces riveraines du golfe sont concernées par l'enjeu des hydrocarbures. La CSL vise ainsi à rallier autour de la position commune d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures l'ensemble des communautés qui vivent autour du golfe du Saint-Laurent et qui dépendent étroitement de ses ressources renouvelables.

Depuis sa création, la Coalition Saint-Laurent est devenue une des sources de référence les plus crédibles sur le dossier de l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent.

www.coalitionsaintlaurent.ca

Imprimé sur du papier recyclé 100% post-consommation, procédé sans chlore